

**MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION REGIONALE
DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT
DU PLATEAU CENTRAL**

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

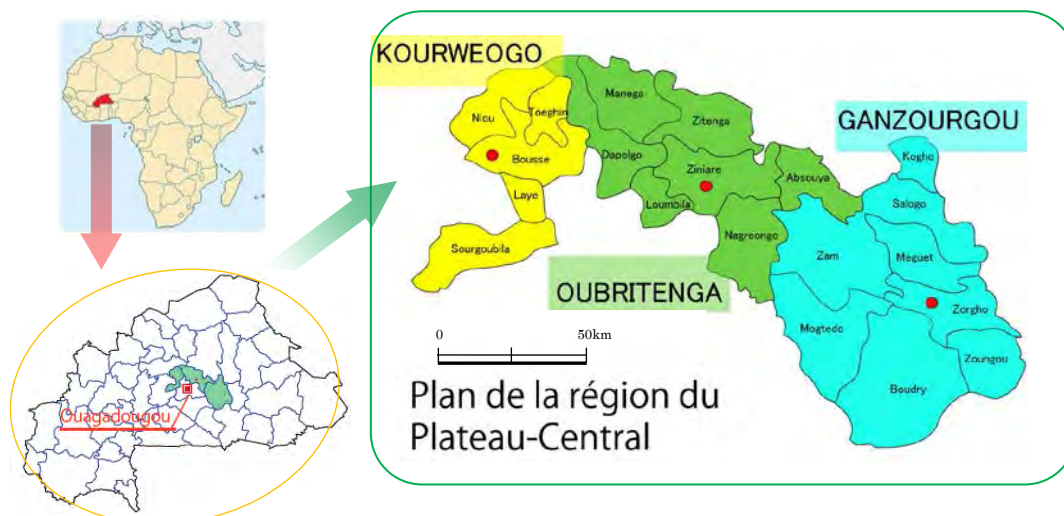
**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES
INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUE
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE
PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT
DANS LE PLATEAU CENTRAL
(PROGEA/PCL)
BURKINA FASO**

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DES ACTIVITES DU
PROJET**

Mai 2013

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
EARTH AND HUMAN CORPORATION CO., LTD.
JAPAN TECHNO CO., LTD.**

Carte de localisation de la zone faisant l'objet du Projet



Liste des communes dans la région du Plateau Central

Provinces	Communes	Type de communes
Oubritenga	Dapélogo	Communes Pilotes
	Absouya	Communes Cibles
	Loumbila	
	Nagréongo	
	Ourgou-Manega	
	Ziniaré	
Zitenga		
Kourwéogo	Toéghin	Communes Pilotes
	Boussé	Communes Supplémentaires
	Laye	
	Niou	
	Sourgoubila	
Ganzourgou	Zorgho	Communes Pilotes
	Boudry	Communes Supplémentaires
	Mogtédo	
	Zam	
	Zoungou	
	Méguet	
	Kogho	
	Salogo	

Taux de change monétaire (Avril 2013)

1 EUR =	120.15 JPY
1 USD =	94.19JPY
1 EUR =	655.957 FCFA
1 FCFA =	0.183 JPY

(Taux de change de la JICA, Avril 2013)

Photos des activités du projet

		
<p>6^{ème} session du Comité National de Pilotage (Février 2013)</p>	<p>Seminaire final (Avril 2013)</p>	<p>Formation du Japon (Janvier 2010)</p>
		
<p>Atelier régional de la Réform (Février 2010)</p>	<p>Atelier Communaux d'information sur l'application de la Réform (Mars 2010)</p>	<p>Formation des acteurs communaux sur l'application de la Réform (Mars 2010)</p>
		
<p>Formation des servicestechiques (DRAH/DPAH/ZAT/UAT) (Février 2010)</p>	<p>Activité de la mise en place d'AUE (Mars 2010)</p>	<p>Formation d'AUE sur la Réform (Novembre 2010)</p>
		
<p>Conclusion de la convention de délégation de gestion des PMH (Février 2010)</p>	<p>Appui des activités de la gestion de PMH par AUE (Mars 2010)</p>	<p>Atelier d'information des ARs sur l'application de la Réform (Mars 2011)</p>

		
<p>Formation technique des maintenanciers et apprentis (Mars 2013)</p>	<p>Délibération d'agrément (Février 2011)</p>	<p>Fourniture des pièces détachées auprès de l'association (Octobre 2010)</p>
		
<p>Réunion des maintenanciers (Septembre 2012)</p>	<p>Atelier d'élaboration des manuels et guides pour la PHA (Septembre 2009)</p>	<p>Formation des formateurs administratifs de la PHA (Mars 2010)</p>
		
<p>Formation des animateurs villageois sur la PHA (Mars 2010)</p>	<p>Formation des enseignants sur la PHA (Janvier 2011)</p>	<p>Concours excellence d'hygiène et d'assainissement (Mai 2012)</p>
		
<p>Activités de la PHA sur terrain (Mars 2010)</p>	<p>Exemple de résultat de changement de comportement (intalation de Tippy-Tap)</p>	<p>Atelier d'échanges de la PHA avec les acteurs de terrain (Mars 2013)</p>

Abréviation

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACF	Association Chant de Femme
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
AMB	Association des Municipalités du Burkina Faso
APS	Association de la Paix et la Solidarité
AR	Artisan Réparateur
ASDI	Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BE	Bureau Exécutif
CEB	Circonscription de l'Enseignement de Base
CNP	Comité National de Pilotage du PN-AEPA
COGES	Comité de Gestion Scolaire
C/P	Counterpart (Homologues)
CPE	Comité de Point d'Eau
CRP	Comité Régional de Pilotage du PN-AEPA
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DANIDA	Danish International Development Agency
DDTOA	Direction de Développement des Technologies et Ouvrages d'Assainissement
DEIE	Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DLPELD	Direction de la Lutte contre les Pollutions Eaux et Liquides Dangereux
DPAH	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DPAHRH	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutique
DRAH	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutique
DRAH/PCL	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central
DRDP	Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique
DREBA/PCL	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Plateau Central
DRS/PCL	Direction Régionale de la Santé du Plateau Central
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IEC	Information, Education et Communication
IH	Infrastructure Hydraulique
INOH	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
I/R	Rapport Intérimaire
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATS	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
M/M	Minutes of Meeting (Compte Rendu de la Rencontre)
MS	Ministère de la Sante
OJT	On-the-job training
OMD (MDGs)	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAR	Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PDM	Project Design Matrix (Cadre Logique du Projet)
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEM	Point d'Eau Moderne
PHA	Promotion d'Hygiène et d'Assainissement
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PM	Puits Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PO	Plan d'Opération
PROGEA/PCL	Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Plateau Central
PTF	Partenaire Technique et Financier
R/D	Record of Discussion (Procès-Verbal des Discussions)
SNV	Stichting Nederlandse Vrijwilligers
UAT	Unité d'Animation Technique
UE	Union Européen
UNICEF	United Nations Children's Fund
VIP	Ventilated Improved Pit
WASH	Water, Sanitation and Hygiene
ZAT	Zone d'Appui Technique

**Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en
Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Plateau Central**

(PROGEA/PCL)

RAPPORT D'ACHEVEMENT DES ACTIVITES DU PROJET

TABLEAU DES MATIERES

- Carte de localisation de la zone faisant l'objet du Projet
- Liste des communes dans la région du Plateau Central
- Taux de change monétaire
- Photos des activités du projet
- Abréviation
- Liste des Tableaux et figures
- Tableau des matières

Chapitre 1	Introduction.....	1-1
1-1	Aperçu du projet.....	1-1
1-1-1	Contexte.....	1-1
1-1-2	Objectifs du projet.....	1-3
1-1-3	Zones d'intervention du projet.....	1-5
1-1-4	Période du projet.....	1-5
1-1-5	Cadre logique (Project Design Matrix) et Plan de l'Opération (PO).....	1-6
Chapitre 2	Principes de la mise en œuvre du projet.....	2-1
2-1	Principes de la mise en œuvre du projet.....	2-1
2-1-1	Principe 1.....	2-2
2-1-2	Principe 2.....	2-5
2-1-3	Principe 3.....	2-7
2-2	Contenus des activités du projet.....	2-9
2-3	Dispositif de la mise en œuvre du projet.....	2-12
2-3-1	Partie Japonaise.....	2-12
2-3-2	Partie Burkinabé.....	2-12
2-3-3	Comité de pilotage du projet.....	2-13
2-4	Mise en place des intrants.....	2-14
2-4-1	Envois des experts japonais.....	2-14
2-4-2	Formation au Japon.....	2-15
2-4-3	Fourniture d'équipements.....	2-15
2-4-4	Exécution financière de la mise en œuvre des activités.....	2-17
2-4-5	Prestation des services.....	2-19

Chapitre 3	Mise en place du système de gestion des infrastructures hydrauliques de l'aep dans les communes	3-1
3-1	Etude de base	3-1
3-1-1	Contenus de l'Etude de Base	3-1
3-1-2	Synthèse des Résultats de l'Etude de Base	3-2
3-2	Atelier Régional d'Information sur l'application de la réforme	3-4
3-3	Ateliers Communaux d'Information sur l'Application de la Réforme	3-4
3-4	Sessions de formation des acteurs communaux sur l'application de la Réforme	3-5
3-5	Mise en œuvre des activités de gestion des PMH dans les communes	3-6
3-6	Elaboration d'un manuel de gestion des PMH	3-7
3-7	Conclusion	3-8
Chapitre 4	Renforcement de Capacités des Organisations Villageoises sur la Gestion des PMH	4-1
4-1	Mise en place des AUE	4-1
4-1-1	Outils de sensibilisation pour la mise en place des AUE	4-1
4-1-2	Formation des animateurs chargés de l'appui à la mise en place de l'AUE	4-1
4-1-3	Mise en place des AUE	4-2
4-1-4	Appui à l'obtention de la reconnaissance des AUE	4-4
4-2	Renforcement des capacités des AUE	4-5
4-2-1	Session de Formation au profit des membres du bureau exécutif de l'AUE	4-5
4-2-2	Ateliers de formation auprès des responsables en hygiène des AUE	4-6
4-3	Appui aux activités de la gestion des PMH par les AUE	4-7
4-4	Conclusion	4-9
Chapitre 5	Amélioration du système d'approvisionnement en pièces détachées et du système de réparation et de maintenance des PMH	5-1
5-1	Etude sur la maintenance et la réparation des infrastructures hydrauliques d'AEP	5-2
5-1-1	Étude sur les pièces détachées et des Artisans Réparateurs (AR)	5-2
5-2	Amélioration du système d'approvisionnement en pièces détachées	5-3
5-2-1	Organisation et partage des informations sur les pièces détachées	5-3
5-2-2	Etude sur le système d'approvisionnement des pièces détachées	5-4
5-2-3	Mise en place d'un système de fourniture des pièces détachées	5-5
5-3	Renforcement des capacités des maintenanciers	5-6
5-3-1	Mise en place de base des données sur AR	5-6
5-3-2	Ateliers d'information des AR sur l'application de la Réforme	5-6
5-3-3	Sélection des maintenanciers et Délibération des agréments	5-7
5-3-4	Réunions des maintenanciers	5-7
5-3-5	Formations des maintenanciers	5-8
5-3-6	Suivi et appui de Tournée de suivi et de réparation des PMH par maintenanciers	5-11
5-4	Appui à la création d'une association des maintenanciers et à leurs activités	5-12
5-4-1	Création d'une association des maintenanciers	5-12
5-4-2	Fourniture des grands outils	5-13

5-4-3	Formation des associations sur la gestion	5-13
5-4-4	Création de la Fédération régionale des associations des maintenanciers.....	5-14
5-5	Rédaction du Manuel pour l'intervention des différentes Pompes à Motricité Humaine (PMH) et du Guide Opérationnel pour la formation et le renforcement de capacité des Artisans Réparateurs (ARs).....	5-14
5-6	Conclusion.....	5-15
Chapitre 6 Amélioration des comportements en matière de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural		
	6-1
6-1	Matériel pour les activités de la sensibilisation et de l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement.....	6-1
6-1-1	Matériel élaboré et utilisé pour la sensibilisation et l'éducation en matière de l'hygiène et d'assainissement.....	6-1
6-1-2	Exploitation du matériel pédagogique et d'autres outils	6-2
6-2	Formation des acteurs de PHA	6-3
6-2-1	Formation des formateurs administratifs de PHA.....	6-3
6-2-2	Formations des acteurs locaux des activités en l'hygiène	6-4
6-3	Activités de la sensibilisation et de l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement	6-4
6-3-1	Développement des activités à mener par les acteurs locaux.....	6-4
6-3-2	Suivi-évaluation des activités menées par des formateurs administratifs	6-5
6-3-3	Moyen pour dynamiser les activités.....	6-5
6-4	Résultats Acquis des activités du PHA	6-6
6-4-1	Amélioration de la situation en matière d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	6-6
6-4-2	Amélioration de la situation en matière d'hygiène et d'assainissement dans les écoles	6-8
6-5	Conclusion.....	6-11
Chapitre 7 Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés pour le suivi - évaluation sur l'AEPA et l'appui aux communes		
	7-1
7-1	Sessions de formation des services techniques en charge de l'eau (DRAH/DPAH/ZAT/UAT) sur l'application de la Réforme.....	7-1
7-2	Suivi de l'application de la Réforme par DRAH/DPAH.....	7-3
7-3	Démarches visant l'établissement et la modélisation du dispositif durable de suivi-monitoring.	7-3
Chapitre 8 Autres activités relatives		
	8-1
8-1	Évaluation interne du Projet.....	8-1
8-2	Collaboration avec partenaires dans le domaine de l'AEPA dans la région du Plateau Central ..	8-6
8-3	Couvertures médiatiques sur les activités du projet	8-7
8-4	Participation à la revue conjointe du PN-AEPA/PAGIRE	8-7
8-5	Participation au 6ème Forum mondial de l'eau.....	8-7
Chapitre 9 Etat d'accomplissement de l'objectif du projet et des résultats		
	9-1
9-1	Etat d'accomplissement des résultats sur la base du Cadre logique du Projet (PDM)	9-1
9-1-1	Etat d'accomplissement du résultat 0.....	9-1

9-1-2	Etat d'accomplissement du résultat 1	9-1
9-1-3	Etat d'accomplissement du résultat 2	9-2
9-1-4	Etat d'accomplissement du résultat 3	9-4
9-1-5	Etat d'accomplissement du résultat 4	9-4
9-1-6	Etat d'accomplissement du résultat 5	9-6
9-2	Etat d'accomplissement de l'objectif du projet	9-14
9-3	Possibilité d'atteinte du but global	9-14
9-4	Evaluation finale	9-16
9-4-1	Résultat d'évaluation en fonction de cinq (5) critères d'évaluation	9-16
9-4-2	Mesures prises en réponse aux recommandations	9-17
Chapitre 10	Leçons et recommandations pour la mise en œuvre du Projet	10-1
10-1	Ingéniosité pour la gestion de l'exécution du Projet	10-1
10-2	Leçons	10-1
10-2-1	Leçons dans l'application de la Réforme	10-1
10-2-2	Leçons dans les activités de la PHA	10-5
10-3	Recommandations	10-7

ANNEXE

01	Cadre logique (PDM) version.0
02	Cadre logique (PDM) version 1
03	Cadre logique (PDM) version 2
04	Etat de la mise en œuvre des activités du projet
05	Organisation de l'exécution des activités du projet
06	Situation de la mise en œuvre de la Réforme des AUE
07	Liste des pièces détachées aux des maintenanciers
08	Liste des outils lourds fournis aux associations des maintenanciers
09	Résultat de changement de comportement en matière de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural
10	Résultat de changement de comportement en matière de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire
11	Comptes rendus des comités de pilotage
12	Compte rendu du séminaire final du PROGEA/PCL
13	Liste des documents collectés

Liste des Tableaux

Tableau 1-1	Objectifs et résultats attendus du projet	1-4
Tableau 1-2	Communes et Nombre de villages faisant l'objet du projet	1-5
Tableau 1-3	Points révisés au niveau du PDM Ver.1	1-6
Tableau 1-4	Points révisés au niveau du PDM Ver.2.....	1-7
Tableau 2-1	Liste des homologues de la partie burkinabé	2-12
Tableau 2-2	Membres et contenus du Comité de Pilotage du PROGEA/PCL.....	2-13
Tableau 2-3	Equipe des experts japonais	2-14
Tableau 2-4	Formation au Japon	2-15
Tableau 2-5	Fourniture d'équipements	2-15
Tableau 2-6	Bilan de l'exécution financière par sources de financement (FCFA)	2-17
Tableau 2-7	Bilan de l'exécution financière par composantes (FCFA)	2-17
Tableau 2-8	Blan de l'exécution financière par catégories (FCFA).....	2-18
Tableau 2-9	Activités de prestation des services.....	2-20
Tableau 3-1	Contenus principaux de l'étude de base	3-1
Tableau 3-2	Résultats de l'étude de base	3-2
Tableau 3-3	Les critères de sélection des communes pilotes	3-3
Tableau 3-4	Atelier Régional de la Réforme.....	3-4
Tableau 3-5	Ateliers Communaux d'Information sur l'Application de la Réforme.....	3-5
Tableau 3-6	Sessions de formation des acteurs communaux sur l'application de la Réforme	3-6
Tableau 3-7	Situation de la mise en œuvre de la Réforme dans les communes (Janvier 2013).....	3-7
Tableau 3-8	Manuel de la gestion des PMH	3-8
Tableau 4-1	Activités des animateurs chargés à la mise en place et à la formation des AUE	4-2
Tableau 4-2	Etapes de la mise en place des AUE	4-2
Tableau 4-3	Situation de la mise en place des AUE dans la région du Plateau Central.....	4-4
Tableau 4-4	Procédure de la reconnaissance des AUE	4-5
Tableau 4-5	Sessions de formation des AUE sur la Réforme	4-6
Tableau 4-6	Ateliers de formation auprès des responsables en hygiène des AUE.....	4-7
Tableau 4-7	Résumé des activités de la gestion des PMH par les AUE (Décembre 2012-Janvier 2013)	4-8
Tableau 5-1	Activités relatives à la fourniture des pièces de détachés et à l'amélioration du système de réparation	5-1
Tableau 5-2	Situation actuelle des PMH dans la région du PCL (2010).....	5-2
Tableau 5-3	Situation actuelle sur les dépositaires de pièces détachées (2010).....	5-2
Tableau 5-4	Situation actuelle sur les AR (2010).....	5-2
Tableau 5-5	Problèmes liés au système d'approvisionnement des pièces détachées	5-4
Tableau 5-6	Ateliers d'information des AR sur l'application de la Réforme.....	5-6
Tableau 5-7	Agréments des maintenanciers dans la région du Plateau Central	5-7
Tableau 5-8	Programme des Réunions des maintenanciers	5-7

Tableau 5-9	Formation des maintenanciers sur l'application de la Réforme (3 communes pilotes et 6 communes cibles)	5-9
Tableau 5-10	Formation des maintenanciers sur l'application de la Réforme (11 communes supplémentaires)	5-9
Tableau 5-11	Formation recyclage sur l'application de la Réforme pour les maintenanciers de la province de l'Oubritenga	5-10
Tableau 5-12	Réalisation de la tournée de suivi et d'entretien des PMH.....	5-11
Tableau 5-13	Etat d'usage et de la gestion des gros outillages par les associations.....	5-13
Tableau 5-14	Formation des association des maintenanciers.....	5-14
Tableau 6-1	Acteurs de PHA formés.....	6-3
Tableau 6-2	Sommaire de la formation des formateurs administratifs.....	6-3
Tableau 6-3	Sommaire de la formation des animateurs et des enseignants.....	6-4
Tableau 6-4	Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Dapélogo	6-8
Tableau 6-5	Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Zorgho	6-8
Tableau 6-6	Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Toéghin	6-8
Tableau 6-7	Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune de Dapélogo (école).....	6-10
Tableau 6-8	Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune de Zorgho (école)	6-10
Tableau 6-9	Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune de Toéghin (école).....	6-11
Tableau 7-1	Sessions de formation des services techniques en charge de l'eau (DRAH/DPAH/ZAT/UAT) sur l'application de la Réforme.....	7-2
Tableau 7-2	Fiches de suivi et des rapports à soumettre	7-4
Tableau 7-3	Aperçu des réunions avec les ZAT/UAT	7-5
Tableau 7-4	Mesures à prendre pour l'établissement et la fonctionnalisation du système durable de suivi-monitoring et leur pertinence.....	7-6
Tableau 9-1	Taux d'exécution physique par les résultats du projet	9-8
Tableau 9-2	Résultat d'évaluation en fonction de cinq (5) critères d'évaluation	9-16

Liste des Figures

Figure 1-1	La relation entre les résultats, l'objectif du projet et le but global du projet	1-4
Figure 2-1	Schéma du Concept du Projet.....	2-2
Figure 2-2	Activités d Concept des u renforcement des capacités des communes, AUE et Maintenanciers.....	2-3
Figure 2-3	Période de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs concernés	2-4
Figure 5-1	Système de fourniture des pièces détachées	5-5
Figure 6-1	Fiche de suivi de PHA en milieu rural.....	6-7
Figure 6-2	Fiche de suivi de PHA en milieu scolaire.....	6-10
Figure 7-1	Concept du système du suivi-monitoring	7-4

Chapitre 1 Introduction

1-1 Aperçu du projet

1-1-1 Contexte

1) Situation préalable de l'AEPA au Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays situé dans la zone soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. En 2008, il était 176^{ème} sur les 177 pays classés en matière d'Indicateur de Développement Humain, soit 0,342¹, c'est donc un des pays en développement.

Le gouvernement du Burkina Faso inscrit l'approvisionnement en eau potable en milieu rural parmi ses priorités du développement. Dans ce cadre, le nombre de forages équipés par les Pompes à Motricité Humaine (PMH) est augmenté de 16 637 en 1996 à 29 532 en 2005². Cependant, Malgré la réalisation des ouvrages d'AEP, le taux d'accès à l'eau potable et le taux de fonctionnement de PMH étaient restés faibles à cause des pannes. Ainsi donc, Il est nécessaire d'améliorer le taux de fonctionnement des ouvrages afin de stabiliser l'approvisionnement en eau potable.

2) Politiques nationales en matière de l'Eau potable et de l'Assainissement au Burkina

(1) Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA³)

Le gouvernement du Burkina Faso a élaboré en 2006 «le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA), qui est le Cadre Programmatique National pour le Développement du Secteur AEPA. Le PN-AEPA vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et a pour objectif de « réduire de moitié à l'horizon de 2015 la proportion des personnes, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement », cela signifie que le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural passera de 52% en 2005 à 76% en 2015, et le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural passera de 0.8% en 2010 à 5% en 2015 respectivement. Le PN-AEPA tient compte de :

- la réalisation des ouvrages ;
- la gestion durable et efficace de ces ouvrages ;
- La création d'une structure de gestion et de maintenance des Infrastructures Hydrauliques par l'approche participative, c'est « la Réforme du système des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi urbain. (La Réforme) »

La Réforme devra être mise en œuvre dans tout le pays. L'Objectif assigné à ce présent projet est qu'il contribue au PN-AEPA et que des modèles de faisabilité soient proposés pour être appliqués dans tout le pays.

¹ UNDP (PNUD) : Human Development Report 2007/2008

² Inventaire National des Ouvrages Hydraulique (INOH) 2005

³ Programme National de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement à l'horizon 2015

- (2) Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi urbain.

Dans beaucoup de pays d'Afrique subsahariens, la gestion et la maintenance par l'initiative de la population sont prises en compte dans la mise en œuvre des politiques relatives à la décentralisation ou à la promotion du secteur privé, etc. Le Burkina Faso, à l'instar de ses voisins, introduit la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP dans laquelle se reflètent fortement la décentralisation, la prise en charge par les bénéficiaires. Basée sur le « Document cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain⁴ », cette politique vise à contribuer au transfert de la compétence de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'eau potable et d'assainissement.

Cette Réforme se caractérisera par la mise en place de l'Association des Usagers de l'Eau (AUE) en vue de gérer les frais d'eau à recouvrer par chaque gestionnaire et de payer la redevance à la commune. En utilisant la redevance payée par l'AUE, la commune assure la gestion des PMH à travers la signature de la convention de la délégation de gestion avec les AUE et du contrat de suivi et d'entretien avec les opérateurs privés (maintenanciers). Le système de gestion par cette Réforme se résume comme suit :

- L'Association des Usagers de l'Eau (AUE) qui représente les usagers des PMH est mise en place au niveau de village ou secteur ;
- La maintenance et la réparation des PMH sont assurées par les opérateurs privés respectivement sur ordre de la commune ou sur demande de l'AUE ;
- La commune devra assumer la responsabilité de la gestion des PMH par l'intermédiaire des AUE.

(3) Politique de la Décentralisation

Au Burkina Faso, la politique de la décentralisation est exécutée depuis le début des années 90. En 2006, suite à la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, le pays a changé le régime de la subdivision administrative, soit de celui de « Région, Province, Département » en celui de « Région et Communes ». « La commune », qui occupe une place importante dans le présent Projet, est devenue une collectivité territoriale et constituée de villages et/ou secteurs, etc.

Cependant, étant donné que la commune est une collectivité qui venait de démarrer au mois de janvier 2007, ses capacités humaine et organisationnelle, aussi bien que financière ne permettent pas d'assurer à l'application effective de la Réforme.

3) Situation de l'eau potable dans la région du Plateau Central

(1) Situation sur l'approvisionnement en eau potable

⁴ Document cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain, DECRET N°2000-514/PRES/PM/MEE

La région Plateau-Central est la 3^{ème} région sur les 13 sur l'indice de la pauvreté (58,6%). La proportion des enfants malnutris (52,2%) est supérieur à la moyenne nationale (44,5%)⁵. Il est important d'aborder les problèmes des maladies diarrhéiques et parasitaires, un des facteurs de développement défectueux des enfants, et d'améliorer les conditions hygiéniques pour la prévention de ces maladies. Le taux d'accès à l'eau potable de cette région est de 73,6%. Ce taux est supérieur par rapport de la moyenne nationale de 60,2%, et le taux de fonctionnement de PMH est de 78%⁶, mais il existe beaucoup de villages et de secteurs qui n'ont pas suffisamment d'eau potable due au fonctionnement du Comité de Point d'Eau (CPE). La gestion adéquate des ouvrages existants pour s'assurer durablement de l'eau potable est un grand défi.

(2) Situation sur la gestion et la maintenance des PMH

Le taux de mise en place des CPE dans les 3 provinces du Plateau-Central est de 79% (2 682 PMH ayant le CPE, 734 PMH sans CPE⁷). Le taux de fonctionnement des CPE est de 95%, cela signifie que la gestion et la maintenance des PMH par la population avec sa propre responsabilité sont largement répandues dans la zone du projet. Cependant, les frais d'eau ou la modalité de recouvrement ne sont pas unifiées, et chaque CPE établit son système de recouvrement selon les contextes socio-économiques. En cas de pannes, les ouvrages sont réparés avec de l'argent épargné du CPE. Dans cette zone, il existe des Artisans Réparateurs (AR), formés par des projets antérieurs, de sorte que les conditions sur la gestion et la maintenance des PMH sont relativement aménagées.

D'autre part, il a été constaté que certains sites laissent des ouvrages en pannes. Dans de tels sites, les femmes et enfants accroissent leurs travaux de prélèvement de l'eau et les habitants boivent l'eau de puits ou d'étang, cela provoque des maladies d'origine hydrique.

Dans ce contexte, le gouvernement du Burkina Faso a demandé au gouvernement du Japon une requête de coopération technique ayant pour objectif de la mise en place du système de gestion des infrastructures hydrauliques par les usagers d'eau et de la promotion de santé et d'hygiène dans la région du Plateau Central. A la suite d'une mission préliminaire par la JICA et d'une série de discussion, le Procès-verbal des Discussions (R/D) et l'Entente de Coopération pour la mise en œuvre de présent projet ont été signés le 30 mars 2009 entre le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques⁸, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Représentant Résident du Bureau de la JICA au Burkina Faso.

1-1-2 Objectifs du projet

L'objectif global, l'objectif du projet et des résultats attendus du projet sont les suivants :

⁵ INSD : BURKINA FASO LA PAUVRETE EN 2003

⁶ Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015, DOCUMENT DE PROGRAMME

⁷ Inventaire national 2005 des ouvrages hydrauliques, Rapport technique définitif

⁸ Le ministère tutel du PROGEA/PCL a été restructuré du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) au Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH) en 2010, puis au Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) en janvier 2013. Dans le présent rapport, l'appellation du ministère tutel est uniformisée « le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH) ».

Tableau 1-1 Objectifs et résultats attendus du projet

But Global	Dans la région du Plateau Central, l'environnement en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement est amélioré	
Objectif du projet	L'état de gestion et de maintenance des Infrastructures Hydrauliques et le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations sont améliorés dans les communes cibles (toutes les communes de l'Oubritenga et les communes pilotes du Ganzourgou et du Kourwéogo).	
Résultats attendus	Résultat 1	Le système de gestion et de maintenance des Infrastructures Hydrauliques est établi dans les communes cibles conformément à la Réforme.
	Résultat 2	Les capacités des organisations villageoises dans la gestion et la maintenance des Infrastructures Hydrauliques sont renforcées.
	Résultat 3	En ce qui concerne la gestion et la maintenance des Infrastructures Hydrauliques, le système d'approvisionnement en pièces détachées et celui de réparation sont améliorés.
	Résultat 4	Dans les 3 communes cibles du Plateau Central, le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations sont améliorés.
	Résultat 5	Chaque Direction Provinciale de l'Agriculture et de Hydraulique (DPAH) arrive à : effectuer le suivi-évaluation de l'état d'approvisionnement en eau, d'hygiène, et d'assainissement : accorder des appui-conseils aux communes.

La relation entre les résultats, l'objectif du projet et l'objectif global est schématisée dans la figure 1-1.

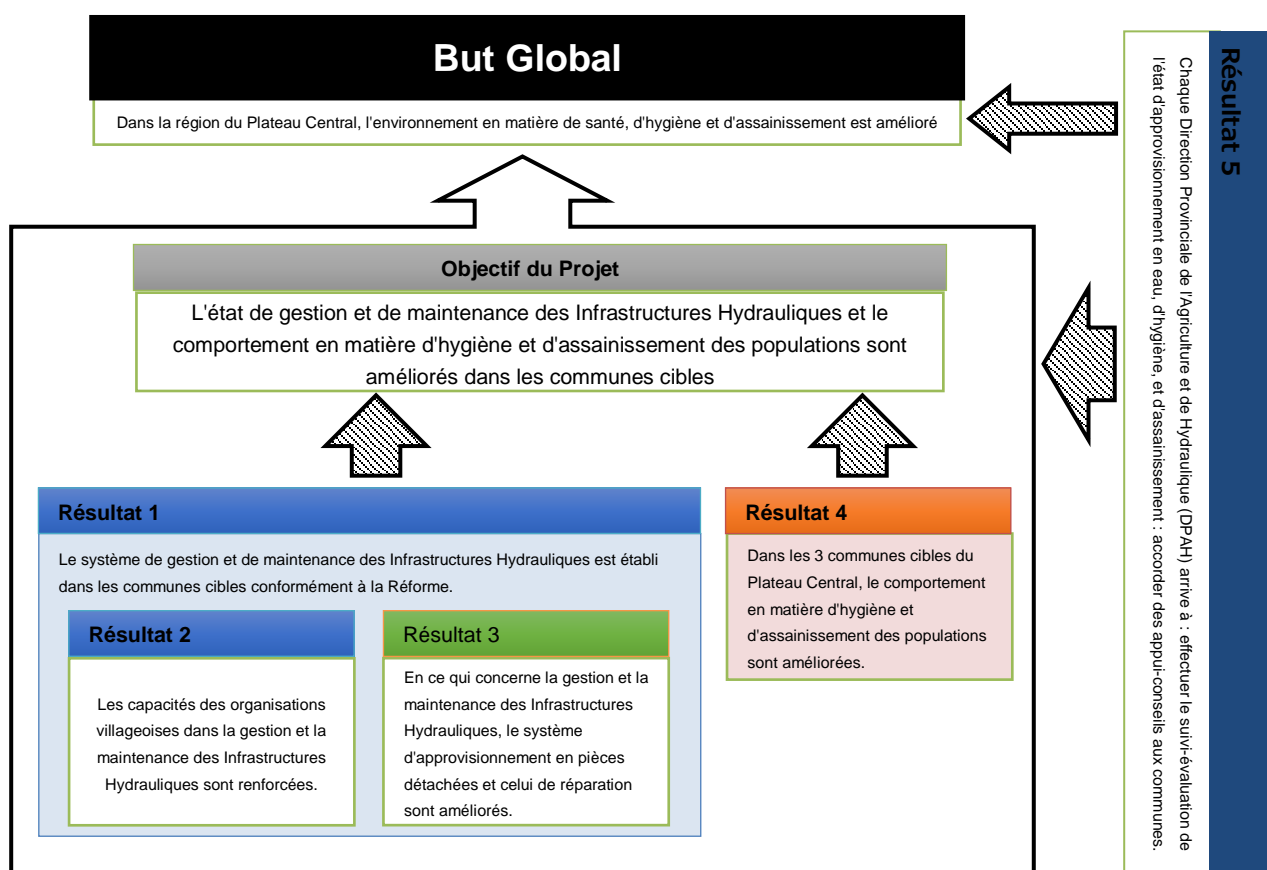


Figure 1-1 La relation entre les résultats, l'objectif du projet et le but global du projet

1-1-3 Zones d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet couvre toutes les vingt (20) communes de la région du Plateau Central. Les 20 communes sont classées en trois (3) communes pilotes, six (6) communes cibles et onze (11) communes supplémentaires selon la période du démarrage et les contenus des activités. Initialement, les 9 communes dont les 3 communes pilotes (une (1) commune de chaque province) et les 6 communes cibles de la province de l'Oubritenga ont été l'objet du projet. Cependant, à la suite de la recommandation de la revue à mi-parcours qui a eu lieu en septembre 2011 et de la révision du cadre logique du projet, la zone d'intervention a été étendue tout le reste de la région.

Tableau 1-2 Communes et Nombre de villages faisant l'objet du projet

	Période d'intervention	Province	Commune	Nbr. de village/secteur
3 Communes Pilotes	Fév. 2010- Avril 2013	Oubritenga	Dapélogo	29
		Kourwéogo	Toéghin	18
		Ganzourgou	Zorgho	33
6 Communes Cibles	Oct. 2010- Avril 2013	Oubritenga	Absouya	19
			Loumbila	31
			Nagréongo	20
			Ourgou-Manéga	28
			Ziniaré	50
			Zitenga	45
11 Communes Supplémentaires	Jan. 2012- Avril 2013	Kourwéogo	Boussé	18
			Laye	10
			Niou	21
			Sourgoubila	19
		Ganzourgou	Boudry	76
			Mogtédo	29
			Zam	35
			Zoungou	27
			Méguet	26
			Kogho	16
			Salogo	15
TOTAL		3 provinces	20 communes	565 villages/secteurs

1-1-4 Période du projet

La durée totale du projet est quarante-cinq (45) mois.

- 1^{ère} année : Août 2009-Mai 2010
- 2^{ème} année : Août 2010-Mai 2011
- 3^{ème} année : Août 2011-Juin 2012
- 4^{ème} année : Août 2012-Mai 2013

1-1-5 Cadre logique (Project Disign Matrix) et Plan de l'Opération (PO)

Le Cadre Logique (PDM) et le Plan de l'Opération (PO) du projet ont subi des modifications à deux reprises. Ainsi, les activités du projet ont été exécutées conformément à la deuxième version de ces documents.

L'évolution du Cadre Logique et du Plan de l'Opération est indiqué ci-dessous. Le Cadre Logique et le Plan de l'Opération version.0, 1 et 2 sont indiqués dans les annexes.

(1) Révision du Cadre logique (PDM) version.0 en celui de version.1

Lors de la 2^{ème} session du comité de pilotage tenue le 8 septembre 2010, il a été proposé que les indicateurs du PDM de chaque résultat doivent être étudiés en tenant compte de la situation actuelle des activités. A cet effet, des discussions plus concrètes ont eu lieu au sujet des indices de planning d'amélioration de l'hygiène et d'éducation. Suite à la soumission de la proposition de PDM révisé auprès de la JICA, le procès-verbal portant sur la modification du PDM a été signé entre le MAH et le bureau JICA au Burkina Faso (Voir annexe 1 et 2).

Les modifications apportées sont indiqués dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 1-3 Points révisés au niveau du PDM Ver.1

PDM Ver.0	PDM Ver.1
(1) Indicateur sur le But Global	
- Le taux de population faisant les pratiques inadéquates en matière d'hygiène et d'assainissement diminue de moitié avant 2015.	- La situation sur l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement des populations est améliorée avant 2015.
(2) Indicateur sur l'Objectif du projet	
- Le taux de population ayant des pratiques adéquates en matière d'hygiène et d'assainissement augmente de xx% à yy%.	- Le comportement des populations des communes pilotes sur les pratiques en matière de l'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (10 articles) est amélioré au moins 60%.
(3) Indicateurs sur le Résultat 1	
- Les AUE des communes de l'Oubritenga excepté la commune pilote sont constituées avant juin 2012.	- Les AUE des communes de l'Oubritenga excepté la commune pilote sont constituées avant juin 2011.
- La convention relative à la gestion et la maintenance des IH est signée entre les communes de l'Oubritenga excepté la commune pilote et 80% de leurs AUE avant février 2013.	- La convention relative à la gestion et la maintenance des IH est signée entre les communes de l'Oubritenga excepté la commune pilote et 80% de leurs AUE avant février 2012.
(4) Indicateurs sur le Résultat 4	
- Dans les villages des 3 communes pilotes, les activités de sensibilisation sont mises en œuvres au moins 4 fois par an par les agents s'occupant du programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ou celui de l'enseignement (enseignants, agents du centre de santé, agents chargés de l'hygiène et de l'assainissement aux autorités administratives).	- Dans les villages des 3 communes pilotes, les activités de sensibilisation sont mises en œuvres au moins 6 fois par an par les agents s'occupant du programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ou celui de l'enseignement.
- Plus de 90% des éléments mentionnés dans le manuel de gestion et la maintenance des infrastructures sanitaires publiques(ISP) sont assurés aux ISP des 3 communes pilotes avants février 2013.	- Le guide pour le monitoring des activités en hygiène et l'entretien des infrastructures sanitaires est élaboré et le système de gestion des infrastructures sanitaires publiques est mis en place. - Sur la base du guide pour le monitoring des activités en hygiène et l'entretien des infrastructures sanitaires, le suivi-évaluation sur la gestion des infrastructures sanitaires et le comportement en matière d'hygiène et

	d'assainissement est mené dans chaque site au moins 2 fois par an. - Les infrastructures sanitaires publiques sont gérées par les populations.
- 50% d'agents mentionnés ci-dessous et des membres de comités de gestion et de maintenance des ISP sont des femmes.	-Suppression
- Addition	- Le programme et les manuels de la sensibilisation et de l'éducation en matière de l'amélioration d'hygiène et d'assainissement sont élaborés.
- Addition	- Dans les villages des 3 communes pilotes, plus de 600 agents s'occupant du programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ou celui de l'enseignement (enseignants, agents du centre de santé, agents chargés de l'hygiène et de l'assainissement aux services techniques, animateurs villageois) sont formés.

(2) Révision du Cadre logique (PDM) version.1 en celui de version.2

En réponse aux recommandations reçues lors de la revue à mi-parcours en septembre 2011, la zone cible du projet a été élargie en janvier 2012, passant de 6 communes pilotes et 3 communes cibles à l'ensemble des 20 communes du Plateau-Central. Pour cette raison, le PDM version.2 a été élaboré en y ajoutant les indicateurs pour les activités de 11 communes supplémentaires (Voir annexe 3). Les modifications apportées sont indiqués dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 1-4 Points révisés au niveau du PDM Ver.2

PDM Ver.1	PDM Ver.2
(1) Indicateur sur l'Objectif du projet	
- Addition	- Le système de la gestion des Infrastructures Hydrauliques conformément à la Réforme est mis en place dans les 11 communes supplémentaires (7 communes de la province du Ganzourgou et 4 communes de la province du Kourwéogo).
(2) Indicateurs sur le Résultat 1	
- Addition	- Les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) sont constituées dans tous les villages des 11 communes supplémentaires avant la fin de mai 2012.
- Addition	- La convention de délégation de gestion des Infrastructures Hydrauliques d'AEP est signée entre les communes supplémentaires et les AUE avant décembre 2012.
(3) Indicateurs sur le Résultat 2	
-Addition	- Plus de 70% des AUE des communes supplémentaires démarre leurs activités telles que le recouvrement de frais d'eau et la gestion financière avant la fin de projet.
(4) Indicateurs sur le Résultat 3	
- Les maintenanciers arrivent à répondre à plus de 60% des besoins de maintenance et de tournées de suivi demandés par les communes avant octobre 2012.	- Les maintenanciers arrivent à répondre à plus de 60% des besoins de maintenance et de tournées de suivi demandés par les communes avant octobre 2012 au niveau des 3 communes pilotes et des 6 communes de la province de l'Oubritenga.
- Toutes les communes possèdent les informations nécessaires pour le remplacement de pièces détachées (magasins, procédure de commande, etc.)	- Toutes les 20 communes de la région du Plateau Central possèdent les informations nécessaires pour le remplacement de pièces détachées (magasins, procédure de commande, etc.)
(5) Indicateurs sur le Résultat 5	
- Le suivi-évaluation sur les éléments suivants sont effectués 4 fois par an par chaque DPAHRH à partir de 2010 : le taux de fonctionnement des IH, l'état	- Le suivi-évaluation sur les éléments suivants sont effectués 2 fois par an par chaque DPAHRH à partir de 2010 : le taux de fonctionnement des

financier des AUE, le taux de recouvrement par les gestionnaires, l'état de maintenance et de gestion des IH par les maintenanciers.	Infrastructures Hydrauliques, l'état financier des AUE, le taux de recouvrement par les gestionnaires, l'état de maintenance et de gestion des Infrastructures Hydrauliques par les maintenanciers.
- Le suivi-évaluation sur l'état d'hygiène et d'assainissement est effectué <u>4 fois</u> par an par chaque DPAHRH à partir de 2010.	- Le suivi-évaluation sur l'état d'hygiène et d'assainissement est effectué <u>2 fois</u> par an par chaque DPAH à partir de 2010.

Chapitre 2 Principes de la mise en œuvre du projet

2-1 Principes de la mise en œuvre du projet

Pour l'atteinte de ses objectifs, le projet doit être éde ses suivant les principes suivantoi

Principe 1 : Etablir le dispositif de la gestion durable des PEM à travers de la mise en place du système de gestion et de maintenance des IH par les communes, les AUE et les maintenanciers.

Principe 2 : Développer les activités de sensibilisation et d'éducation en vue d'améliorer la conscience et de changer le comportement relatifs à la PHA. Ces activités de sensibilisation se feront d'habitant en habitant à travers la formation des facilitateurs administratifs, des enseignants et des animateurs villageois.

Principe 3 : Etablir le système du suivi afin d'appuyer durablement les activités de la gestion des ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable et de l'amélioration en matière d'hygiène et d'assainissement.

Ces principes étant considérées comme modèles du projet, les activités devront permettre la mise au point de méthodes, à même d'être répandues et développées lors de l'achèvement du projet.

But Global :
 Dans la Région du Plateau Central, l'environnement en matière de santé, de l'hygiène et de l'assainissement sont améliorés.

Objectif spécifique du Projet :
 L'Etat de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques et le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations sont améliorés dans les communes cibles.

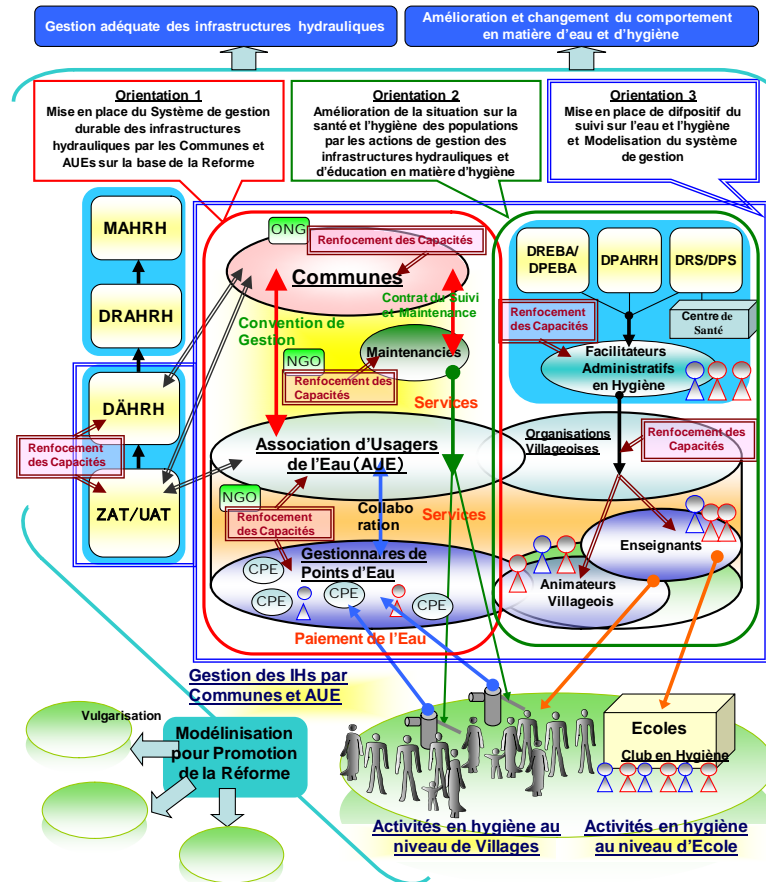


Figure 2-1 Schéma du Concept du Projet

2-1-1 Principe 1

- 1) Renforcement des capacités des communes et AUE dans la gestion et la maintenance des PMH à travers des formations

Pour la mise en œuvre de la Réforme, il est nécessaire d'effectuer, aux niveaux des populations, de l'Administration et du secteur privé, les procédures diverses, telles que la création des AUE, l'agrément d'opérateurs privés de réparation, la conclusion de la convention et du contrat pour la gestion des PMH, le recouvrement et le paiement des redevances d'eau, la gestion financière adéquate et transparente, etc. La commune étant un organisme qui venait d'être créé et l'AUE étant un organe à créer nouvellement, on envisage de faire et de réitérer les formations dans les procédures administratives et le suivi avec la commune et l'AUE.

Comme le montre la figure ci-après, les formations en trois étapes (Formation No1 – No3) sont effectuées en fonction des processus de la Réforme, de manière que les acteurs principaux de gestion des PMH, tels que la commune, l'AUE et les maintenanciers, aient les connaissances nécessaires pour l'application effective de la Réforme. A l'issue de chaque session de formation, les acteurs, en mettant

en œuvre les activités, consolident leurs connaissances en matière de l'application effective de la Réforme (On-the-Job-Training).

Par ailleurs, pour assurer le suivi et l'accompagnement des acteurs ci-dessus, les capacités des services techniques en charge de l'eau sont renforcés.

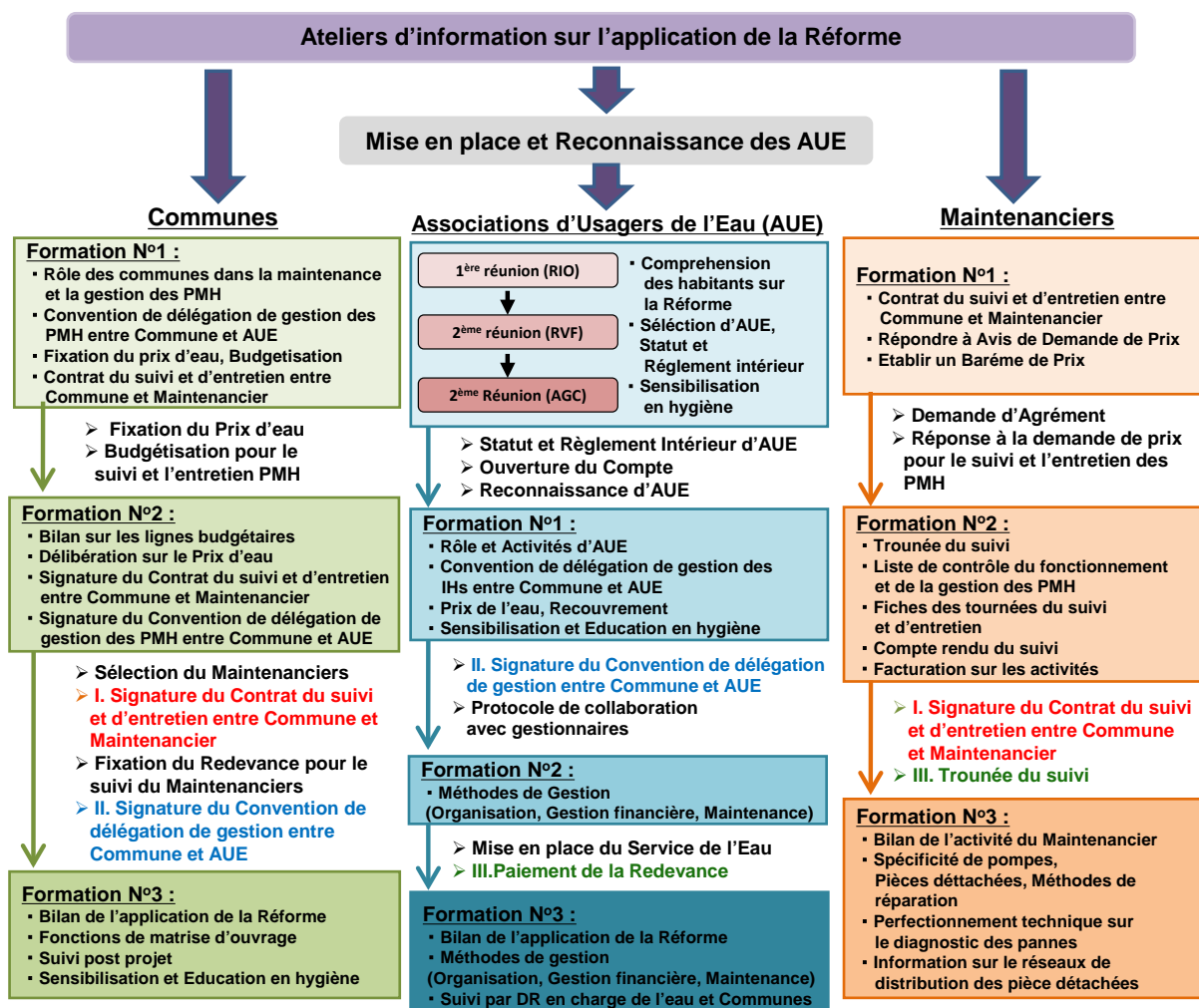


Figure 2-2 Activités d Concept des u renforcement des capacités des communes, AUE et Maintenançiers

2) Etablissement du système de gestion des PMH en milieu rural

Comme le montre la Figure du Concept du Projet ci-dessus, la commune délègue les opérations relatives à la gestion et à la maintenance des PMH à l'AUE. Dans chaque village, le CPE (ou gestionnaire) installé au niveau des PMH recouvre les frais d'eau auprès des usagers et l'AUE paye à la commune ces frais d'eau comme redevances. Afin de garantir l'entretien et la maintenance des PMH, la commune conclue un contrat avec un maintenancier approuvé en utilisant ces redevances comme fonds. En cas de panne des PMH, l'AUE demande au maintenancier de faire l'intervention et prend en charge l'achat des pièces détachée et le coût de réparation.

Cela signifie que les frais d'eau recouverts sont gérés finalement par la commune. Il est donc très important d'assurer la transparence dans le recouvrement des frais d'eau et la gestion financière pour obtenir la confiance des habitants

Par ailleurs, les processus de la Réforme y compris la modalité de recouvrement des frais d'eau et de gestion financière ne sont pas encore consolidés. A cet effet, l'établissement de la structure de gestion et de maintenance des PMH par le projet est introduit en deux étapes : On sélectionne une commune pilote par chaque province, puis on y pratique des activités et examine des acquis et des leçons. Après cela, le système de la Réforme est introduit dans les autres communes cibles.

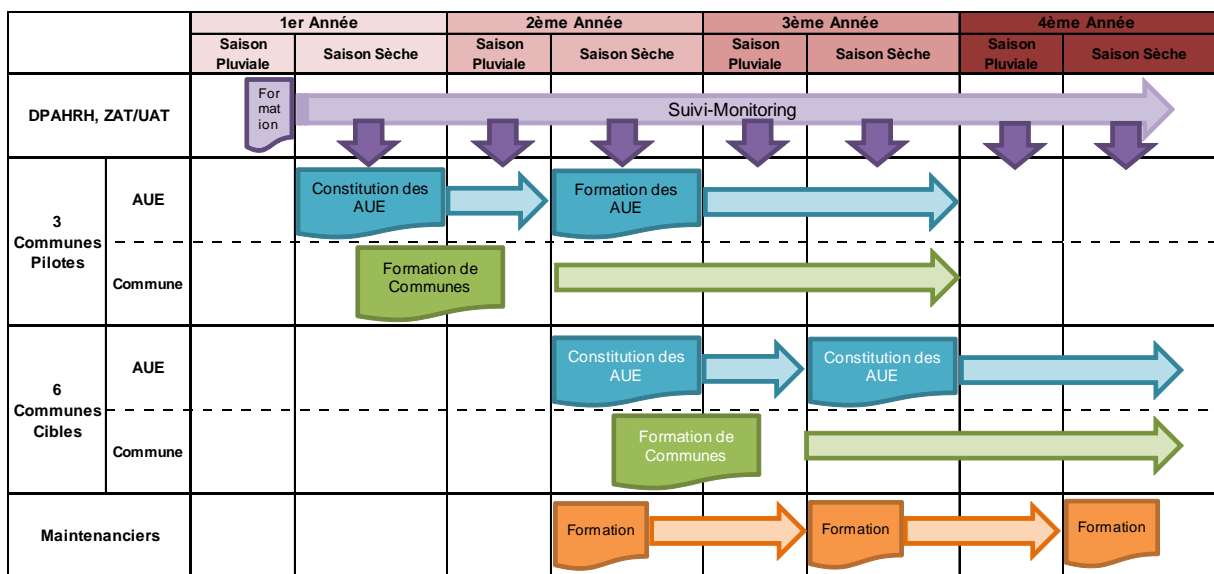


Figure 2-3 Période de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs concernés

3) Etablissement du système d'approvisionnement en pièces détachées et de la maintenance des PMH

Le projet établit la structure de maintenance et de réparation des PMH en appuyant la promotion de la conclusion de contrats relatifs à la gestion et à la maintenance des PMH entre la commune, l'AUE et les maintenanciers, en donnant des formations pour les maintenanciers et en coopérant avec le secteur privé, tel que les concessionnaires de pièces détachée, etc.

Le projet collecte et met en ordre, par type de pompe, les informations sur les magasins de pièces détachée à Ouagadougou et les concessionnaires existants dans la région du Plateau-Central, puis on analyse les problèmes actuels du système d'approvisionnement en pièces détachée pour proposer des solutions. Les informations sur les pièces détachée sont mises à jour une fois par an par le MAH et fournies aux communes, AUE et maintenanciers à travers les services techniques en charge de l'eau.

En ce qui concerne les maintenanciers de pompe, afin qu'ils puissent réagir rapidement en cas de panne des PMH, le nombre de maintenanciers par commune est déterminé en tenant compte du

nombre des PMH et du champ d'intervention, etc., et une liste de ces maintenanciers est établie. Et puis les maintenanciers sont sélectionnés sur la base de ladite liste et sont formés.

2-1-2 Principe 2

- 1) Activités de sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement en vue d'améliorer la conscience de participation à la gestion et à la maintenance des PMH

Afin d'améliorer l'état de santé et d'hygiène des populations, l'approvisionnement en eau potable doit être durablement assuré et les populations elles-mêmes doivent changer leur comportement en matière d'hygiène et d'assainissement. Il est nécessaire donc d'agir auprès des populations de manière qu'elles participent positivement aux activités pour prendre la conscience : « La gestion et la maintenance durables des PEM ont importantes pour obtenir de l'eau propre ». A cet effet, il est indispensable d'harmoniser les activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement et de celles de gestion des PMH.

D'autre part, en ce qui concerne « l'Amélioration du comportement en matière d'hygiène et d'assainissement », le renforcement des connaissances et des informations à travers les formations ne suffit pas à changer le comportement des habitants et des communautés. A cet effet, le programme de formation devra être mis en œuvre dans les concepts de « l'amélioration de l'environnement en matière d'hygiène et d'assainissement par le changement de la conscience individuelle et du comportement quotidien puissent réaliser » et « de la participation de chaque habitant à la gestion et à la maintenance des PMH » à travers « les outils pédagogiques qui sont intéressants et faciles à comprendre » pour que « les habitants puissent saisir l'importance de l'hygiène ».

- 2) Elargissement des activités en matière d'hygiène et d'assainissement par les deux approches :
PHA en milieu rural et PHA en milieu scolaire

Comme le montre le Schéma du Concept du Projet précité, il est proposé d'établir les deux (2) fondements, appelés la PHA en milieu rural et la PHA en milieu scolaire, et de mener les activités en faisant valoir les caractéristiques de chaque approche.

Premièrement, au niveau de la PHA en milieu rural, des volontaires villageois sont formés en tant qu'animateurs villageois. Etant donné qu'il existe en milieu rural des organisations d'habitants telles que les groupes des jeunes ou ceux des femmes et la participation de ces groupes aux activités en hygiène et assainissement est utile et efficace. En outre, le CPE dispose en général de responsable chargé à l'assainissement autour de la pompe, particulièrement la femme. Etant donné que le CPE est un organe placé sous l'AUE, on attend que l'AUE développe les activités liées à l'eau et à l'hygiène dans l'avenir. Ainsi, les animateurs villageois en matière d'hygiène et d'assainissement sont formés en exploitant les organisations villageoises existantes.

Deuxièmement, au niveau de la PHA en milieu scolaire, on envisage de mettre en œuvre des activités organisationnelles en matière d'hygiène et d'assainissement au niveau des écoles. D'une manière concrète, à travers des formations des enseignants, l'éducation en matière d'hygiène et

d'assainissement qui est déjà donnée dans le cadre du programme scolaire est développée avec des outils pédagogiques qui seront élaborés par le Projet de manière à attirer les intérêts d'élèves. En plus, on envisage de créer « le Club de Santé Scolaire » de manière que les élèves prennent l'initiative de nettoyer la salle de classe, les latrines, etc., de donner des conseils entre les élèves : « se laver les mains avec un savon », « utiliser convenablement les latrines », etc.

En outre, dans le cadre de la coopération technique de la JICA, un projet dans le domaine de l'éducation est en train d'être exécuté au Burkina Faso. Dans ce projet, la mise en place du comité de gestion scolaire est en cours dans une trentaine d'écoles de la province Ouhimbira comme l'action pilote. Lorsque ce comité de gestion scolaire est largement mis en place dans l'ensemble du pays dans la politique de l'éducation burkinabé, on peut attendre que ce comité joue le rôle principal pour impliquer les élèves et les parents d'élèves et les habitants dans la PHA au niveau des communautaires.

3) Formation des facilitateurs administratifs qui peuvent former les animateurs villageois

Au niveau de la Direction Régionale de la Santé, les agents du Service d'Information, d'Education et de Communication et d'Assainissement (SIECA) de chaque District Sanitaire, ayant assez de compétences et de connaissances, sont chargés des activités de la PHA. Aussi, la gestion de l'hygiène scolaire est chargée par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dont les enseignants ont suffisamment des expériences pédagogiques.

D'autre part, la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement par les agents de l'administration est dépendue des capacités des agents (quantité et compétences). Et, en ce qui concerne les activités chargées par les agents administratifs, le risque de la suspension des activités toujours existe à cause de l'affectation, et aussi ils dépensent leur énergie énorme à se déplacer. De ce point de vue, il est souhaitable de mener les activités durables en matière d'hygiène et d'assainissement par les habitants mêmes.

A cet effet, le projet envisage de former les ressources humaines au maximum au niveau des villages par le biais des formations au profit des agents administratifs, en tant que facilitateurs, qui s'occupent des activités de la PHA et qui forment les enseignants et les animateurs villageois. Après les formations, ces facilitateurs administratifs sont chargés de suivre les activités des enseignants et animateurs villageois qu'ils auront formés par eux-mêmes.

4) Mise en place du système de suivi sur l'état d'hygiène et Coordination avec d'autres partenaires

En général, il est nécessaire d'étudier en détail pour obtenir les données relatives au comportement en matière d'hygiène et d'assainissement. Cependant il est difficile d'obtenir les données fiables. Les résultats de l'amélioration en matière d'hygiène et d'assainissement sont difficiles à être visibles et qu'il n'est pas facile de maintenir une motivation des acteurs concernés. Il est indispensable donc de collecter les données de base et d'en faire la rétroaction (feedback) pour que les habitants puissent comprendre objectivement leur état d'hygiène et mener leurs activités.

Aussi il est proposé d'établir un système de suivi de manière à collecter les informations sur le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement, sur le plan tant qualitatif que quantitatif. D'une manière concrète, les agents formés comme facilitateurs administratifs effectuent le suivi régulier, on établit un système dans lequel le traitement des données et la rétroaction des résultats sont effectués en série, et le projet apporte des appuis techniques à travers OJT pour que les facilitateurs administratifs puissent les exploiter.

5) Elaboration des outils pédagogiques et des manuels de PHA de façon à les utiliser durablement et largement

Une des stratégies du PN-AEPA porte sur l'élaboration des outils pédagogiques de l'IEC. Il est donc souhaitable d'élaborer, à travers la coordination entre les acteurs concernés, des outils pédagogiques ou des manuels de formation en matière d'hygiène et d'assainissement de sorte que ces outils soient communs à de diverses acteurs concernés qui les utilisent. Dans le projet, en exploitant les outils pédagogiques, etc., déjà élaborés et utilisés par les ONG ou PTF au Burkina Faso, le projet envisage d'élaborer, à travers les travaux communs avec des acteurs concernés, des outils à utiliser largement dans l'avenir.

En outre, parallèlement à l'élaboration des outils ci-dessus, le projet examine des méthodes de manière que les habitants eux-mêmes puissent faire les activités de sensibilisation, et on envisage d'élaborer des outils de sensibilisation participative, comme l'outil de PHAST utilisée par les animateurs villageois ou les enseignants.

2-1-3 Principe 3

1) Mise en place du système de suivi par la DRAH et les Communes

Dans le cadre de la Réforme, on attend de la DRAH et des DPAH, en particulier les ZAT/UAT, qu'ils jouent le rôle du suivi et des appuis techniques relatifs à la gestion et à la maintenance des PMH auprès des communes et AUE. Cependant, le nombre des agents des ZAT/UAT n'est pas suffisant et, originellement ils ont pour mission la vulgarisation des techniques agricoles. A cet effet, au niveau des ZAT/UAT, les connaissances et les expériences relatifs à la gestion et à la maintenance des PMH et à l'amélioration en matière d'hygiène et d'assainissement restent très limités.

A cet effet, lors de la mise en œuvre du projet, le projet confie au bureau d'études local ayant des connaissances et expériences sur la mise en œuvre de la Réforme pour la constitution des AUE, les formations de renforcement des capacités, la signature de la convention pour la gestion et la maintenance entre les acteurs. Cependant, dans le suivi et les appuis techniques pour la gestion et la maintenance des PMH ou les activités de l'amélioration en matière d'hygiène et d'assainissement, les rôles à jouer par la DRAH, les DPAH et les ZAT/UAT sont très importants. Par conséquent, on effectue les formations de base destinées aux agents des ZAT/UAT pour le mécanisme de gestion et de maintenance des PMH. En plus, lors de la mise en place des AUE, de la formation et du suivi des AUE,

les agents de ZAT/UAT doivent y assister pour saisir la situation actuelle sur l'AEPA de chaque village et apprendre les savoir-faire des processus de la gestion et de la maintenance des PMH à travers OJT.

Aussi, pendant l'exécution du projet, on fait le suivi, apporte des appuis techniques et établit une structure pour l'intervention rapide en cas de défaillances des PMH et la tournée régulière de l'entretien et du suivi par les maintenanciers.

Par ailleurs, prenant en compte du système de suivi efficace, on envisage d'organiser des réunions de rapport périodiques avec les AUE de villages avoisinants à l'occasion des marchés périodiques aux villages principales au niveau des communes et d'aménager le réseau de communication entre les acteurs en exploitant le réseau de téléphone mobile comme un nouveau réseau en développement.

2) Etablissement de modèles de gestion et de maintenance des PMH

La particularité de chaque commune et de chaque village devra être prise en compte pour la mise en œuvre du projet. A cet effet, lorsque le projet établit le système de gestion et de maintenance conformément à la Réforme, on ne prend pas d'approches uniformes et on tient compte suffisamment de diversité et de différences des capacités des communes et villages.

Par exemple, dans le Plateau-Central où l'ethnie Mossi est en majorité, il est constaté souvent qu'un village comprend plusieurs hameaux de petite taille (quartiers, villages satellites) qui sont dispersés sur quelques kilomètres. Etant donné que le CPE est installé au niveau d'un hameau, comme unité, il est prévu qu'il est difficile de gérer globalement les PMH par l'AUE au niveau d'un village. D'autre part, tandis que l'habitat des Mossi est de type de dispersion, leur union sous le chef de village traditionnel est plus forte que les autres ethnies et la cohésion des villageois lors d'une réunion est très appréciée. Donc le projet mène une étude de base (état des lieux) pour confirmer la situation sur le fonctionnement des organisations villageoises existantes et les spécificités sociales de localité. Lorsqu'il est jugé que la gestion uniforme par unité villageoise est difficile ou que la structure de gestion centrée sur le CPE fonctionne efficacement, le projet examine des méthodes en précisant les rôles des CPE, par exemple. Le CPE se charge de la gestion quotidienne, tandis que l'AUE, en tant qu'organisation des CPE associés, jouent le rôle de l'interlocuteur vis-à-vis de la commune (versement de la redevance, conclusion et exécution de convention pour la gestion et la maintenance) ou du suivi des activités de chaque CPE.

En outre, il est nécessaire de tenir compte qu'une commune semi-urbaine et une commune rural diffèrent en structure organisationnelle, ressources humaines et capacités d'exécution, lors de l'établissement de la structure de gestion et de maintenance des PMH. A cet effet, pour l'exécution des activités, le projet classe les communes et les villages par leurs conditions socio-économiques et de localité (typification), ainsi que le projet examine et pratique une méthode qui correspond à chaque type, et fait une modélisation.

2-2 Contenus des activités du projet

Les activités menées par résultat et par année du projet sont les suivantes.

Résultat 0 : Les indicateurs de PDM sont définis.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités	(0-1)Collecte des informations sur la Réforme, l'APE, l'hygiène et l'assainissement au niveau national et régional (0-2)Collecte des informations sur la Réforme, l'APE, l'hygiène et l'assainissement au niveau national et régional (0-3)Détermination des indicateurs du Cadre Logique (PDM)			

Résultat 1 : Le système de gestion et de maintenance des IH est établi dans les communes cibles conformément à la Réforme.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités	(1-1) Elaboration du plan de formation et les manuels de formations destinées aux agents des ZAT/UAT (1-1) Formations des agents des ZAT/UAT (1-2) Sélection des communes pilotes et cibles (1-3) Elaboration du programme de formation, des manuels et des outils de gestion des PMH sur la Réforme (1-4) Organisation des ateliers pour la promotion de la Réforme au niveau régional, provincial et communal (1-5) Formations et voyages d'étude sur la Réforme dans les communes pilotes	(1-3) Révision du programme de formation, des manuels et des outils de gestion des PMH sur la Réforme (1-5) Formations sur la Réforme dans les communes pilotes (1-5) Formations et voyages d'étude sur la Réforme dans les communes cibles (1-6) Mise en place du système de gestion des PMH, promotion pour la conclusion de convention et de contrat de gestion et de maintenance des PMH au niveau des communes pilotes	(1-3) Finalisation du programme de formation, des manuels et des outils de gestion des PMH sur la Réforme (1-3) Elaboration de directives du renforcement des capacités pour la gestion des PMH (1-5) Formations sur la Réforme dans les communes cibles (1-6) Mise en place du système de gestion des PMH, promotion pour la conclusion de convention et de contrat de gestion et de maintenance des PMH au niveau des communes pilotes et cibles (1-7) Mise en place du système de gestion des PMH, promotion pour la conclusion de convention et de contrat de gestion et de maintenance des PMH au niveau des 11 communes supplémentaires	(1-3) du renforcement des capacités pour la gestion des PMH (1-6) Mise en place de dispositifs de gestion et de maintenance des PMH, promotion pour la conclusion de convention et contrat de gestion et de maintenance des PMH au niveau des communes pilotes et cibles (1-7) Formations sur la Réforme dans les 11 communes supplémentaires

Résultat 2 : Les capacités des organisations villageoises dans la gestion et la maintenance des IH sont renforcées.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités	<p>(2-1) Organisation des ateliers pour la promotion de la Réforme au niveau de villages des communes pilotes</p> <p>(2-2) Appui à la mise en place des AUE dans les villages des communes pilotes</p> <p>(2-3) Appui à la reconnaissance des AUE et à la mise en œuvre des activités dans les villages des communes pilotes</p>	<p>(2-1) Organisation des ateliers pour la promotion de la Réforme au niveau de villages des communes cibles</p> <p>(2-2) Appui à la mise en place des AUE dans les villages des communes cibles</p> <p>(2-3) Appui à la reconnaissance des AUE et à la mise en œuvre des activités dans les villages des communes pilotes et cibles</p> <p>(2-4) Formations des AUE sur la gestion des PMH au niveau des communes pilotes</p> <p>(2-5) Appui au recouvrement du frais d'eau par le CPE au niveau des villages et le paiement des redevances par l'AUE à la commune, Suivi-monitoring des activités de l'AUE dans les villages de communes pilotes</p>	<p>(2-2) Appui à la mise en place des AUE dans les villages des communes cibles</p> <p>(2-3) Appui à la reconnaissance des AUE et à la mise en œuvre des activités dans les villages des communes pilotes et cibles</p> <p>(2-4) Formations des AUE sur la gestion des PMH au niveau des communes pilotes et communes cibles</p> <p>(2-5) Appui au recouvrement du frais d'eau par le CPE au niveau des villages et le paiement des redevances par l'AUE à la commune, Suivi-monitoring des activités de l'AUE dans les villages de communes pilotes et cibles</p> <p>(2-6) Appui à la mise en place des AUE dans les villages des 11 communes supplémentaires</p> <p>(2-7) Formations des AUE sur la gestion des PMH et Appui à la mise en œuvre des activités des AUE au niveau des 11 communes supplémentaires</p>	<p>(2-5) Appui au recouvrement du frais d'eau par le CPE au niveau des villages et le paiement des redevances par l'AUE à la commune, Suivi-monitoring des activités de l'AUE dans les villages de communes pilotes et cibles</p> <p>(2-7) Formations des AUE sur la gestion des PMH et Appui à la mise en œuvre des activités des AUE au niveau des 11 communes supplémentaires</p>

Résultat 3 : En ce qui concerne la gestion et la maintenance des IH, le système d'approvisionnement en pièces détachées et celui de réparation sont améliorés.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités	<p>(3-1) Etude sur les réseaux de distribution des pièces détachées de pompes</p> <p>(3-2) Examen des mesures d'amélioration pour la distribution des pièces détachées</p> <p>(3-4) Etude sur les artisans préparatoires de pompes</p>	<p>(3-3) Diffusion des informations sur la distribution des pièces détachées aux acteurs concernés</p> <p>(3-5) Sélection des Maintenançiers</p> <p>(3-6) Formations pour les Maintenançiers</p> <p>(3-7) Elaboration des manuels de gestion et de maintenance des PMH et les directives sur le renforcement des capacités</p>	<p>(3-3) Diffusion des informations sur la distribution des pièces détachées aux acteurs concernés</p> <p>(3-6) Formations pour les Maintenançiers</p> <p>(3-7) Révision des manuels de gestion et de maintenance des PMH et les directives sur le renforcement des capacités</p>	<p>(3-3) Diffusion des informations sur la distribution des pièces détachées aux acteurs concernés</p> <p>(3-6) Formations pour les Maintenançiers</p> <p>(3-7) Finalisation des manuels de gestion et de maintenance des PMH et les directives sur le renforcement des capacités</p>

Résultat 4 : Dans les 3 communes cibles du Plateau Central, le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations sont améliorées.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités	<p>(4-1) Elaboration du programme, des manuels et des outils pédagogiques pour la sensibilisation et l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement</p> <p>(4-2) Formations en hygiène et assainissement pour les facilitateurs administratifs</p> <p>(4-3) Formations en hygiène aux enseignants et aux animateurs villageois dans les villages des communes pilotes</p> <p>(4-4) Appui à la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en hygiène et assainissement dans les villages des communes pilotes</p> <p>(4-5) Appui à la création d'organisation des habitants pour la gestion des infrastructures sanitaires</p> <p>(4-6) Elaboration de manuels de gestion et de maintenance des infrastructures sanitaires, de fiches du suivi en hygiène</p>	<p>(4-1) Révision du programme, des manuels et des outils pédagogiques pour la sensibilisation et l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement</p> <p>(4-2) Formations en hygiène et assainissement pour les facilitateurs administratifs</p> <p>(4-3) Formations en hygiène aux enseignants et aux animateurs villageois dans les villages des communes pilotes</p> <p>(4-4) Appui à la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en hygiène et assainissement dans les villages des communes pilotes</p> <p>(4-5) Appui à la création d'organisation des habitants pour la gestion des infrastructures sanitaires</p> <p>(4-6) Révision de manuels de gestion et de maintenance des infrastructures sanitaires, de fiches du suivi en hygiène</p>	<p>(4-1) Révision du programme, des manuels et des outils pédagogiques pour la sensibilisation et l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement</p> <p>(4-2) Formations en hygiène et assainissement pour les facilitateurs administratifs</p> <p>(4-4) Appui à la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en hygiène et assainissement dans les villages des communes pilotes</p> <p>(4-5) Appui à la création d'organisation des habitants pour la gestion des infrastructures sanitaires</p> <p>(4-6) Révision de manuels de gestion et de maintenance des infrastructures sanitaires, de fiches du suivi en hygiène</p>	<p>(4-1) Finalisation du programme, des manuels et des outils pédagogiques pour la sensibilisation et l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement</p> <p>(4-4) Appui à la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en hygiène et assainissement dans les villages des communes pilotes</p> <p>(4-5) Finalisation de manuels de gestion et de maintenance des infrastructures sanitaires, de fiches du suivi en hygiène</p>

Résultat 5 : Chaque Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DPAH) arrive à : effectuer le suivi-évaluation de l'état d'approvisionnement en eau, d'hygiène, et d'assainissement : accorder des appui-conseils aux communes.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités	<p>(5-1) Examen des éléments de suivi sur la gestion des PMH et l'amélioration en matière d'hygiène et d'assainissement, Elaboration de fiche de suivi</p>	<p>(5-2) Appui et suivi à la mise en œuvre des activités d'AUE par les DPAH (Agents ZAT/UAT)</p> <p>(5-3) Appui technique aux communes par les DPAH, Mise en place du dispositif du suivi</p> <p>(5-4) Organisation des ateliers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Réforme au niveau communal</p>	<p>(5-1) Appui et suivi à la mise en œuvre des activités d'AUE par les DPAH (Agents ZAT/UAT)</p> <p>(5-2) Appui et suivi à la mise en œuvre des activités d'AUE par les DPAHRH (Agents ZAT/UAT)</p> <p>(5-3) Appui technique aux communes par les DPAH, Mise en place du dispositif du suivi</p> <p>(5-4) Organisation des ateliers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Réforme au niveau communal</p>	<p>(5-1) Finalisation des directives pour le suivi-évaluation des activités de gestion de l'AEP et d'amélioration en matière d'hygiène et d'assainissement</p> <p>(5-2) Appui et suivi à la mise en œuvre des activités d'AUE par les DPAHRH (Agents ZAT/UAT)</p> <p>(5-3) Mise en place du système d'appui et de suivi aux communes par DPAH</p>

2-3 Dispositif de la mise en œuvre du projet

2-3-1 Partie Japonaise

Le projet a été mis en œuvre par l'envoi de douze (12) experts japonais en total, conformément aux principes et méthodes de la mise en œuvre des activités du projet.

2-3-2 Partie Burkinabé

Tableau 2-1 Liste des homologues de la partie burkinabé

Tutelles du projet	<ul style="list-style-type: none">● Technique : Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH)● Financier : Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
Superviseurs techniques	<ul style="list-style-type: none">● Directeur Général des Ressources en Eau (DGRE)<ul style="list-style-type: none">➢ Directeur de l'Approvisionnement en Eau Potable (DAEP/DGRE)➢ Chef du Service de la Planification et de l'Appui Technique en approvisionnement en eau potable (SPAT/DAEP)● Directeur Général de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE)<ul style="list-style-type: none">➢ Direction de Développement des Technologies et Ouvrages d'Assainissement (DDTOA/DGAEUE)
Directeur du projet, Manageur administratif	<ul style="list-style-type: none">● Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central (DRAH/PCL)<ul style="list-style-type: none">➢ Coordonnateur du projet
Personnels homologues techniques du projet	<ul style="list-style-type: none">● Chef du Service des Ressources en Eau (SRE)/DRAH/PCL● Directeurs Provinciaux de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central (DPAH)● Chefs du Service des Ressources en Eau (SRE)/DPAH● Chefs des Zones d'Appui Technique (ZAT)● Chefs des Unités d'Animation Technique (UAT)
Autres acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">● Autres services techniques<ul style="list-style-type: none">➢ Ministère de la Santé (MS)➢ Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation (MENA)➢ Ministère de l'Aménagement Territoriale et de la Décentralisation (MATD)● Collectivités<ul style="list-style-type: none">➢ Région➢ Communes

1) Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)

La DGRE a joué les rôles suivants :

- Donner les conseils techniques et les informations relative à la gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP ;
- Contribuer à l'élaborer les manuels de gestion et de maintenance des PMH ;
- Coordonner les apports des différents services au niveau central ;
- Superviser la mise en œuvre du projet en tant qu'un membre du comité de pilotage.

2) Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE)

La DGAEUE a joué les rôles suivants :

- Donner les conseils techniques et les informations dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement ;
- Contribuer à l'élaborer les outils de PHA. Elle a ainsi élaboré les outils nationaux de PHA sur la base de ceux de la version PROGEA et elle est en train de généraliser les actions de PHA à

l'échelle nationale ;

- Superviser la mise en œuvre du projet en tant qu'un membre du comité de pilotage.

3) Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central (DRAH/PCL)

La DRAH/PCL est l'organe de la mise en œuvre du PROGEA/PCL et la Directrice Régionale est la Coordinatrice Nationale du projet. L'équipe de la DRAH/PCL a assuré sa mission pour l'atteinte des objectifs du PROGEA/PCL.

Aussi l'unité de coordination du projet a été mise en place au niveau de la DRAH/PCL et elle assuré la coordination sur la mise en œuvre du projet au niveau régional.

4) Autres services techniques concernés

(1) Direction Régionale de l'Education de Base et de l'Alphabétisation du Plateau Central (DREBA/PCL)

La DREBA/PCL a joué les rôles capitaux dans la mise en œuvre des actions de la PHA, particulièrement l'élaboration des outils de PHA, la formation des acteurs impliqués et la mise en œuvre des activités de PHA au niveau des écoles.

(2) Direction Régionale de la Santé du Plateau Central (DRS/PCL)

DRS/PCL également a joué les rôles capitaux dans la mise en œuvre des actions de la PHA, particulièrement l'élaboration des outils de PHA, la formation des acteurs impliqués et la mise en œuvre des activités de PHA au niveau des villages.

2-3-3 Comité de pilotage du projet

Sur la base d'un Arrêté no2009-046/MAHRH/SG/DGRE du 31 décembre 2009 portant création du comité de pilotage du PROGEA/PCL, le comité de pilotage est mis en place. Ce comité tien organise par an deux (2) sessions et examine la mise en œuvre des activités du projet, le plan du travail et du budget annuel et les mesures nécessaires à prendre afin de résoudre des difficultés dans la mise en œuvre du projet.

Tableau 2-2 Membres et contenus du Comité de Pilotage du PROGEA/PCL

Président du comité	Secrétaire Général du MAH	
Membres du Comité	<ul style="list-style-type: none">● Représentant de la DG-COOP, Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (Vice-Président)● Représentant de la DEP, MAH● Représentant de la DAF, MAH● Représentants de la DGRE et de la DAEP● Représentants de la DGAEUE	<ul style="list-style-type: none">● Représentant du MATS● Représentant du MENA, DREBA/PCL● Représentant du MS● Représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), Maire/Zorgho
Observateurs	<ul style="list-style-type: none">● JICA Burkina Faso● Ambassade du Japon au Burkina Faso	

PROGEA/PCL	<ul style="list-style-type: none"> ● Directrice Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central (DRAH/PCL), Coordinatrice Nationale du PROGEA/PCL ● SREH-DRAH/PCL, Cellule de Coordination Nationale du PROGEA/PCL ● Equipe des Experts Japonais
1 ^{ère} Comité 25 Janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> ● Présentation des activités à mettre en œuvre par PROGEA/PCL ; ● Examen et Approbation sur le Rapport sur l'état d'avancement n°1 ; ● Examen et Approbation sur le Plan de Travail Annuel (PTA) en 2010.
2 ^{ème} Comité 08 Septembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte rendu des activités menées dans le 1^{er} semestre 2010 et approbation du Rapport d'avancement N°2 ; ● Discussion sur les activités dans le 2^{ème} semestre 2010 ; ● Révision des indicateurs du Cadre Logique du projet (PDM).
3 ^{ème} Comité 26 Janvier 2011	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte rendu des activités menées dans le 2^{ème} semestre 2010 et approbation du Rapport d'avancement N°3 ; ● Examen et Approbation sur le Plan du Travail et du Budget Annuel (PTBA) en 2011 ; ● Divers (Stages au Japon etc.)
4 ^{ème} Comité 28 Septembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte rendu des activités menées dans le 1^{er} semestre 2011 ; ● Examen et Approbation sur le Rapport Intermédiaire ; ● Compte rendu sur les résultats de la revue à mi-parcours du projet et approbation sur le rapport de la revue à mi-parcours.
5 ^{ème} Comité 2 Février 2012	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte rendu des activités menées dans le 2^{ème} semestre 2011 et approbation du Rapport d'avancement N°4 ; ● Analyse des bilans physique et financier sur la mise en œuvre du projet au cours de l'année 2011 ; ● Examen et Approbation sur le Plan du Travail et du Budget Annuel (PTBA) en 2012.
6 ^{ème} Comité 13 Février 2013	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte rendu sur les bilans physique et financier sur la mise en œuvre du projet au cours de l'année 2012 et approbation du rapport annuel 2012 ; ● Compte rendu sur les résultats de l'évaluation finale du projet et approbation sur le rapport de l'évaluation finale ; ● Echange sur les perspectives après le PROGEA/PCL

2-4 Mise en place des intrants

2-4-1 Envois des experts japonais

Au total, dix (10) experts japonais ont été envoyés pendant la mise en œuvre du projet (77.43 Homme/Mois, y compris 4.0 Homme/Mois de charge du bureau d'étude japonais).

Tableau 2-3 Equipe des experts japonais

Travaux au Burkina Faso

Nom et Prénom	Charge	Homme/Mois				Total
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	
ONO Takeshi	Chef de l'équipe/Renforcement de capacités d'organisation/AEP en milieu rural	7.50	7.53	8.80	6.00	29.83
OHNO Akiko	Education en hygiène 1	3.10	5.60	-	-	8.70
SUGIMOTO Kikue	Education en hygiène 2	2.80	-	-	-	2.80
FUKABAYASHI Mari	Education en hygiène 1	-	-	2.30	3.50	5.80
NISHIYAMA Noriyuki	Education en hygiène 2	-	-	2.80	-	2.80
TAKAMIZAWA Kiyoko	Gestion et maintenance des IH d'AEP 1	2.00	2.00	4.00	2.30	10.30
SUEHIRO Naoko	Gestion et maintenance des IH d'AEP 2	1.00	1.00	-	-	2.00
KODUKA Nagisa	Gestion et maintenance des IH d'AEP 2	-	-	-	3.20	3.20
SUGAI Jun	Renforcement de capacités d'organisation 3	-	-	4.00	-	4.00
TOMIZUKA Takanori	Administration/ Renforcement de capacités d'organisation 2		2.00*1	1.00	3.00	8.00
ESASHI Kazuhiro	Administration/ Renforcement de	2.00	-	-	-	2.00

	capacités d'organisation 2					
ISII Ayano	Administration/ coordination des formations	-	-	-	2.00*2	2.00
Total		16.40	18.13	22.90	20.00	77.43

*1,*2 : à la charge du bureau d'étude japonais.

Travaux au Japon

Nom et prénom	Charge	Homme/Mois				Total
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	
ONO Takeshi	Chef de l'équipe/Renforcement de capacités d'organisation/AEP en milieu rural	0.30	0.97	-	-	1.27
TAKAMIZAWA Kiyoko	Gestion et maintenance des IH d'AEP 1	-	1.00	1.00	-	2.00
Total		0.30	1.97	1.00	-	3.27

2-4-2 Formation au Japon

Tableau 2-4 Formation au Japon

Période	Domaine	Contenus de la formation	Nom et Prénom	Poste
25 Jan.- 14 Fév.2010	AEPA	<ul style="list-style-type: none"> ● Le système japonais de l'AEPA ● Les technologies et les systèmes de gestion des ouvrages de l'AEP ● Les méthodes de promotion en hygiène 	OUEDRAOGO Joséphine	Directrice de Développement des Technologies et Ouvrages d'Assainissement/DGAEUE
			LOMPO Joanna Marie Delphine	Chef du Service des Ressources en Eau (SRE)/DRAH/PCL
29 Jan.- 06 Fév.2010	AEPA (Autorités)	<ul style="list-style-type: none"> ● Le système japonais de l'AEPA ● Le système agricole japonais 	COMPAORE Adama	Secrétaire Général, MAH
			OUEDRAOGO M.Robert	Directeur Général de la Production Végétale, MAH
09-22 Jan.2011	AEPA	<ul style="list-style-type: none"> ● Le système japonais de l'AEPA ● Les technologies et les systèmes de gestion des ouvrages de l'AEP 	BINGBOURE Jean Mathieu	Directeur de l'Approvisionnement en Eau Potable, DGRE
			TAPSOBA Gisele	Directrice Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central
			MAIGA Moussa	Directeur des Etudes et de la Planification, MAH
			PALENFO Fousseni	Directeur de la Lutte contre les Pollutions Eaux et Liquides Dangereux (DL/PELD), DGAEUE
			NAKOULMA Boukaré	Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Kourwéogo

2-4-3 Fourniture d'équipements

Tableau 2-5 Fourniture d'équipements

Equipements	Nombre	Affectation
Motocycles (YAMAHA YBR125)	9	Chefs ZAT des 3 communes pilotes et des 9 communes cibles
Motocycles (YAMAHA YBR125)	2	DPAH/OTG, DPAH/GNZ
PC desktop et onduleur	8	DGRE, DRAH/PCL, DPAH, Bureau du PROGEA
Ordinateur portable	1	DRAH/PCL
Imprimantes Laser (Couleur)	3	DGRE, DRAH/PCL, Bureau du PROGEA

Imprimantes Laser (Blanc-noir)	5	DRAH/PCL, DPAH, Bureau du PROGEA
Photocopieuse	1	DRAH/PCL
Vidéoprojecteur	1	DRAH/PCL

Le bilan de l'exécution financière pendant la mise en œuvre des vîtes au cours du projet est comme suit :

Tableau 2-6 Bilan de l'exécution financière par sources de financement (FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
JICA	36 401 982	291 840 813	245 383 596	517 079 801	143 732 965	1 234 439 157
Contrepatrie nationale	0	26 318 609	18 264 000	24 646 000	52 729 000	121 957 609
TOTAL	36 401 982	318 159 422	263 647 596	541 725 801	196 461 965	1 356 396 766

Tableau 2-7 Bilan de l'exécution financière par composantes (FCFA)

	2009		2010		2011		2012		2013		TOTAL	
	JICA	Contrepatrie nationale	JICA	Contrepatrie nationale	JICA	Contrepatrie nationale	JICA	Contrepatrie nationale	JICA	Contrepatrie nationale	JICA	Contrepatrie nationale
Mise en place du système de gestion des PMH au niveau communal		0	50 281 320	0	56 207 481	0	115 261 905	0	42 113 060	0	282 171 011	0
Renforcement des capacités des organisations villageoises dans la gestion et la maintenance des PMH	0	0	66 649 600	0	105 279 200	0	256 898 766	0	55 993 220	0	484 820 786	0
Amélioration du système d'approvisionnement en pièces détachées et celui de réparation	0	0	5 192 900	0	8 927 830	0	18 218 730	0	3 676 290	0	36 015 750	0
Amélioration du comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations dans les 3 communes cibles du Plateau Central	840 000	0	29 896 190	0	30 268 970	0	57 897 330	0	7 458 740	0	126 361 230	0
Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés pour le suivi-évaluation sur l'AEPA et l'appui aux communes	0	0	80 101 430	0	6 740 000	0	8 289 000	0	0	0	95 130 430	0
Gestion du projet	17 254 737	0	59 719 373	26 318 609	37 960 115	18 264 000	60 514 070	24 646 000	34 491 655	52 729 000	209 939 950	121 957 609
TOTAL	36 401 982	0	291 840 813	26 318 609	245 383 596	18 264 000	517 079 801	24 646 000	143 73 965	52 729 000	1 234 439 157	121 957 609

Tableau 2-8 Blan de l'exécution financière par catégories (FCFA)

	2009		2010		2011		2012		2013		TOTAL	
	JICA	Contrepartie nationale	JICA	Contrepartie nationale	JICA	Contrepartie nationale	JICA	Contrepartie nationale	JICA	Contrepartie nationale	JICA	Contrepartie nationale
Personnel	3 114 527	0	23 720 478	10 800 000	16 927 574	9 120 000	28 175 564	11 780 000	12 882 599	34 112 000	84 820 742	65 812 000
Fonctionnement	1 726 210	0	13 253 800	3 787 800	19 009 420	9 144 000	82 372 686	12 866 000	11 500 886	18 617 000	127 863 002	44 414 800
Equipements	12 250 000	0	19 825 784	11 730 809	2 023 121	0	3 710 500	0	0	0	37 809 405	11 730 809
Investissement/Services	19 311 245	0	235 040 751	0	207 423 481	0	402 821 051	0	119 349 480	0	983 946 008	0
TOTAL	36 401 982	0	291 840 813	26 318 609	245 383 596	18 264 000	517 079 801	24 646 000	143 732 965	52 729 000	1 234 439 157	121 957 609

2-4-5 Prestation des services

Etant donné que le volume des activités pour l'application de la Réforme est important au niveau de toutes les vingt (20) communes de la région du Plateau Central, le PROGEA/PCL a confié la mise en œuvre des certaines activités telles que les ateliers d'information, la mise en place des AUE, les formations des acteurs et le suivi des activités, à un bureau d'étude qui a les compétences et les expériences en matière de l'application de la Réforme.

Tableau 2-9 Activités de prestation des services

Année	Période du contrat	Activités	Montant contractuel (FCFA, hors TVA)	Résultats
1 ^{ère} année	23 Nov. 2009-31 Mai 2010	Etude de l'état actuelle de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (AEPA) dans la zone cible du projet (Etude de Base)	14 462 650	Achevée
		Organisation de l'atelier régional et des ateliers communaux d'information sur l'application de la Réforme	6 647 500	01 atelier régional et 03 ateliers communaux
		Formations aux agents et techniciens chargés le suivi des activités de gestion des PMH	6 540 000	01 session
		Appui à la mise en application de la Réforme dans trois (3) Communes pilotes du projet	25 420 000	Achevée
		Etude sur les réseaux de distribution des pièces détachées de pompes et les artisans préparatoires dans la région du Plateau Central	3 911 500	Achevée
		Appui à la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement	4 042 500	Achevée
		Total 1^{ère} année	61 024 150	
2 ^{ème} année	09 Sep. 2010-31 Mai 2011	Organisation des Ateliers d'Information Communaux sur l'application de la Réforme dans les six (6) communes cibles	6 501 000	06 ateliers communaux
		Formations des Agents et Techniciens chargés du suivi et de l'appui aux activités de gestion des Infrastructures Hydrauliques de l'AEP	6 740 000	01 session
		Formation des communes et des AUE (03 Communes Pilotes et 06 Communes Cibles)	43 699 600	42 session
		Appui à l'application de la Réforme dans Trois (3) Communes pilotes et Six (6) Communes Cibles du projet (mise en place des AUE, appui aux activités des communes et des AUE)	114 749 500	Achevée
		Total 2^{ème} année	171 690 100	
3 ^{ème} année	07 Oct. 2011-31 Mai 2012	Appui à l'application de la Réforme dans trois (3) Communes Pilotes et six (6) Communes Cibles du projet	85 500 000	Achevée
		Formation des acteurs communaux dans les Communes Cibles	5 268 620	02 sessions
		Formation des AUE dans les Communes Pilotes	7 622 600	09 sessions
		Formation des AUE dans les Communes Cibles	34 256 000	40 sessions
		Total 3^{ème} année	132 647 220	
	13 Fév.-31 Mai 2012 (Contrat avenant)	Ateliers Communaux d'Information sur l'application de la Réforme dans les onze (11) communes supplémentaires	9 617 500	12 ateliers communaux
		Appui à l'application de la Réforme dans onze (11) Communes supplémentaires du projet	108 300 000	Achevée
		Renforcement des capacités de la DRAH/PCL et des DPAH pour l'appui à la mise en œuvre de la Réforme	5 651 760	02 sessions
		Total 3^{ème} année du contrat avenant	123 569 260	
		Total 3^{ème} année	256 216 480	
4 ^{ème} année	11 Sep. 2012-30 Mars 2013	Appui à l'application de la Réforme dans la Région du Plateau Central	103 115 000	Achevée
		Session de formation sur l'application de la Réforme au profit de DRAH/DPAH/ZAT	6 419 680	02 sessions
		Sessions de Formation des Communes et des AUE dans les 11 Communes Supplémentaires	86 573 120	66 sessions
		Total 4^{ème} année	196 107 800	
TOTAL PRESTATION			685 038 530	

Chapitre 3 Mise en place du système de gestion des infrastructures hydrauliques de l'aep dans les communes

3-1 Etude de base

3-1-1 Contenus de l'Etude de Base

Afin de comprendre la situation sur l'eau potable et l'assainissement dans la région du Plateau Central, une étude de base a été effectuée du 19 décembre 2009 au 17 janvier 2010.

Dans un premier lieu, l'étude a consacré à comprendre l'état des lieux sur la situation et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques d'AEP sur la base de données de l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (INOH) et des Plans Communaux de Développement sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA)⁹. Et puis, les enquêtes sur l'AEPA ont été menées auprès des communes, des chefs de villages et quartiers et des Comité de Gestion (CPE).

Les enquêtes ont été menées un échantillon de 104 villages et 365 CPE sélectionnés dans toutes les vingt (20) communes de la région du Plateau Central. Les contenus principaux de l'étude de base sont les suivants :

Tableau 3-1 Contenus principaux de l'étude de base

Communes	Situation Démographique	Nombre des villages et des quartiers, Nombre des habitants et des ménages
	Dispositif administratif de la commune	Personnels effectifs, Budget annuel (Recettes et Dépenses), Matériels et équipements disposés au niveau de la commune, Actions menées par la commune
	Infrastructures dans la commune	Ecoles et CEG, CSPS, Marchés, Centre d'Alphabétisation, Electrification, Accessibilité etc.
	Etat sur les infrastructures hydrauliques d'AEP	Nombre des infrastructures hydrauliques d'AEP par type (PMH, AEPS, PEA), Etat du fonctionnement, Artisans réparateurs dans la commune, Connaissance sur la Réforme de gestion
	PTF et ONG	PTF et ONG qui interviennent dans le domaine de l'AEPA
Chefs de villages et quartiers	Situation Générale	Nombre des habitants, Quartiers et Ménages, Distance entre les différents quartiers
	Infrastructures dans le village	Ecoles et CEG, CSPS, Marchés, Moulins etc.
	Organisations villageois	Comité de Développement Villageois (CVD), Comité de la Santé, Comité de gestion Scolaire (COGES)
CPE	Etat sur les infrastructures hydrauliques d'AEP	Sources de l'eau par usage, Distance, Type de PMH, Etat du fonctionnement, Parties et causes en cas de panne, Historique de la réparation, Montant dépensé pour la réparation, Artisans Réparateurs
	Gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP	Fonctionnement du CPE, Situation de la recouvrement sur le frais d'eau, Gestion financière, Artisans Réparateurs, Fréquence de panne et de réparation, Connaissance sur la Réforme de gestion, Hygiène autour de points d'eau (nettoyage etc.), Mesures en cas de panne, Durée de réparation, Difficultés et problèmes dans la gestions
	Situation sur l'hygiène et l'assainissement	Maladies principaux, Existence des latrines (Public et familiale), Comportement en hygiène (Traitement et Conservation de l'eau, Lavage des mains etc.)

⁹ Les PCD-AEPA de toutes les communes de la région du Plateau Central ont été élaboré en décembre 2009 par l'appui de l'UNICEF.

3-1-2 Synthèse des Résultats de l'Etude de Base

Les résultats de l'étude de base est résumés dans le Tableau ci-dessous :

Tableau 3-2 Résultats de l'étude de base

1. Situation actuelle sur l'AEP dans la région du Plateau Central	
Type d'ouvrage dominant	Pompe à Motricité Humaine (PMH)
Type de PMH	Il y a une homogénéisation progressive du parc avec l'installation quasi exclusive des PMH de la marque INDIA sur les 5 dernières années
Situation de PMH	Le parc de PMH est relativement âgé avec environ 40% des PMH âgées de plus de 15 ans ¹⁾
Taux de panne de PMH	Le taux de panne régional est du même ordre que celui qui prévaut au niveau national (18.8%), mais avec des différences entre les provinces et les communes (Oubritenga : 21%, Ganzourgou : 16.8%, Commune de Laye : 27.5%, Commune de Toéghin : 11.1%)
Taux de couverture des besoins d'AEP	Les taux de couverture des besoins sur la base d'une PMH pour 300 habitants sont globalement satisfaisants dans les communes du Plateau Central. Cependant il y a seulement des disparités entre les communes, les villages et les quartiers.
Conditions d'accès à l'eau	Les conditions d'accès à l'eau sont globalement satisfaisantes selon la norme d'une PMH pour 300 habitants. Mais si l'on prend en compte la distance à parcourir, les 365 PMH gérées par les CPE enquêtés, on se rend compte que 23% de ces PMH sont situées à plus de 1 000 m des lieux de résidence des ménages.
2. Situation actuelle sur la gestion des PMH par les CPE	
Nombre des membres de CPE	Le nombre moyen des membres du bureau de CPE est six (6) : 1/3 des CPE qui répondent à ce modèle. 43% des CPE ont un nombre de membres réduit (5 et moins)
Participation des femmes	Les femmes représentent 1/3 du membre total du bureau des CPE et seulement 9% des CPE enquêtés respectent la parité.
Organisation des AG	La grande majorité des CPE déclarent tenir des Assemblées Générales et des réunions de bureau mais ce fonctionnement reste informel. Ils réunissent les populations quand ils ont des informations à leur communiquer (levées de cotisations, problèmes sur la PMH etc..).
Le paiement du service de l'eau	Majoritairement des cotisations régulières. Des cotisations à la panne sont uniquement pour 7%. Le paiement au volume qui est une pratique très minoritaire.
Montant de la cotisation	Les cotisations régulières sont majoritairement payables par sexe dans le Plateau Central. Les montants moyens des cotisations par sexe sont inférieurs à 1 000 FCFA/an que ce soit une cotisation payable par les deux sexes ou par un seul sexe. Les montants moyens des cotisations par ménage sont de l'ordre de 1 500 FCFA/an
Mode de sécurisation du fonds collecté	87% des CPE déclarent avoir une épargne qui est majoritairement conservé dans une caisse (63%), sur un compte (10%) ou dans une caisse et sur un compte dans 28% des cas.
Montant disponible	Le montant moyen disponible est d'environ 50 000 FCFA avec une grande inégalité de montant d'épargne puisque l'épargne médiane est de 23 000 FCFA.
Réparation de PMH	Un peu moins de 80% des CPE ont déclarés avoir fait procéder à des réparations sur leur PMH durant l'année 2009.
Nombre de réparations	1 ou 2 pour 57% mais cela peut aller jusqu'à 7 pannes durant l'année 2009.
Réparateur de pompe	La majorité des CPE ne font intervenir qu'un seul Artisan Réparateur
Montant de réparations	Le coût moyen des réparations est d'environ 43 000 FCFA mais avec une forte dispersion à la moyenne.
Achat des pièces détachées	L'achat des pièces détachées est dans plus de 50% des cas assuré par les Artisans Réparateurs mais les CPE assurent également dans des proportions significatives l'achat des pièces (37% des cas) et surtout dans le Ganzourgou
Sources d'approvisionnement des pièces détachées	L'achat des pièces a lieu dans plus de la moitié des cas dans le secteur informel d'Ouagadougou.
3. Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement	
Utilisation de l'eau	L'eau des forages est principalement destinée à la consommation humaine et domestique mais les autres usages de l'eau et principalement l'abreuvement des animaux.

Assainissement autour de PMH	l'état des PMH et de leurs abords fait peser une menace sur la qualité de la ressource d'1/3 des PMH (présence de bourbiers, d'excréments d'animaux et de saleté)
Transport de l'eau	Le transport de l'eau est essentiellement assuré par des bidons de 20 litres
Stockage de l'eau	le stockage de l'eau de boisson à domicile dans des canaris qui permettent de la garder au frais
Possession de latrines	Un tiers des CPE déclarent qu'il n'y a aucune latrine dans leur quartier. Le niveau de latrinisation dans les quartiers enquêtés dans le Ganzourgou est bien plus élevé que dans le Kourwéogo (en moyenne 20 fois plus élevé)
4. Situation actuelle des communes du Plateau Central	
Personnels de la commune	Toutes les communes ont engagé du personnel communal parfois prudemment (une seule personne) — Le personnel permanent est essentiellement affecté à l'administration communale (l'état civil), au secrétariat et à la comptabilité — Le personnel temporaire est essentiellement composé de personnel d'appui (gardien, factotum).
Budget de la commune	Les budgets communaux montrent une grande progression des recettes prévisionnelles entre 2007 et 2010 mais des résultats très inégaux concernant les recettes réalisées avec parfois des niveaux qui sont comparables à ceux de 2007. Un certain nombre de communes sont toutefois parvenues à des niveaux de recettes bien supérieurs à ceux de 2007.
Dépenses du budget	Les niveaux de dépenses sont également en progression mais les communes ont globalement des difficultés à engager leurs dépenses qui dans les cas les plus critiques ne représentent pas 50% des recettes
Le fonctionnement des organes communaux	Les conseils communaux ordinaires sont tenus régulièrement Les commissions du conseil communal ont été mises en place mais leur fonctionnement est très inégal. Les maires attribuent ces insuffisances au niveau de scolarisation et au manque de formation de leurs membres
Problèmes dans le domaine d'AEP	l'absence ou l'insuffisance de personnel communal est identifiée comme une contrainte importante
Problèmes dans le domaine de l'assainissement	ils priorisent l'absence de gestion des ouvrages d'assainissement dans les services publics.
Information sur l'application de la Réforme	L'information sur le système de gestion proposé par la Réforme a été donnée à toutes les communes et par de nombreux acteurs. Cependant les communes qui n'ont pas encore d'expérience dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage et dans la mise en place d'un service public en matière d'eau et d'assainissement et elles n'en mesurent pas encore la portée en matière de compétences à développer et d'intégration dans la gestion administrative et compTableau.

- 1) Les données de l'INOH donnent l'âge du forage et non l'âge de la PMH et un certain nombre des PMH ont été réhabilitées
2) Les taux de couverture des besoins sur la base d'une PMH pour 300 habitants.

Sur la base des données collectées et des résultats de l'étude de base, les trois (3) communes pilotes ont été sélectionnées. Les critères de sélection sont les suivants :

Tableau 3-3 Les critères de sélection des communes pilotes

Situation géographique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes rurales et commune semi-urbaine ▪ Une commune ayant relativement bonne accessibilité
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Densité de la population en relation avec la superficie de la commune
Ouvrages d'AEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parmi les communes semi-urbaines, la commune ayant un processus d'introduction du système de l'AEPS en cours pour envisager le système de gestion d'AEPS
Fonctionnement de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communes qui mènent activement leurs activités (organisation régulière des commissions thématiques de conseil municipal etc.) sont les prioritaires.
Dynamisme de CPE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communes ayant les CPE dynamiques dans la gestion des PMH
Hygiène et Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communes disposent de latrines au niveau des villages ▪ Les communes dont les habitants sont conscients à l'importance d'hygiène
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communes ayant les sites réalisés par le Projet 300 forages

Sur la base des critères cités ci-dessus, les trois (3) communes pilotes citées ci-dessous ont été sélectionnées.

Province de l'Oubritenga	:	Commune de Dapélogo
Province du Ganzourgou	:	Commune de Zorgho
Province du Kourwéogo	:	Commune de Toéghin

3-2 Atelier Régional d'Information sur l'application de la réforme

L'Atelier Régional d'informations sur l'application de la Réforme a été organisé, ayant pour objectif d'informer les services administratifs, les projets concernés et les ONG dans la région du Plateau-Central sur le nouveau système de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques d'AEP, et de présenter le Plan d'opération pour le lancement des activités du projet PROGEA/PCL. L'Atelier Régional a eu lieu le 10 février 2010, présidé par le gouverneur et modéré par le secrétaire général de la région du Plateau-Central.

Tableau 3-4 Atelier Régional de la Réforme

Structures et participants		Nombre	Programme
Région du PCL	Gouverneur et Secrétaire Général	2	8h30-9h30 Accueil des participants
Province	Hauts Commissaires des provinces	3	9h30-9h40 Discours d'ouverture par Monsieur le Gouverneur de la Région du Plateau Central
Commune	Maires, Adjoint de maire, Secrétaires Généraux	20	9h40-9h50 Informations générales
Département	Préfets	20	9h50-10h30 Exposé sur le système de gestion des infrastructures hydrauliques proposé par la Réforme
Services Déconcentrés de l'état	DRAH/PCL, DPAH	12	10h30-11h15 Débat sur la Réforme du système de gestion
	DREBA/PCL, DPEBA	4	11h15-11h45 Pause
	DRS, District Sanitaire	4	11h45-12h30 Suite du Débat sur la Réforme du système de gestion
	DREDD, DRA, DRPF, DREP	5	12h30-13h00 Exposé sur la présentation du PROGEA/PCL
Projets et Programmes	PNGT II, Projet Petits Barrages (PPB/BAD)	2	13h00-13h45 Questions et Débats sur le PROGEA/PCL
ONG et Associations	ACF, APS, CREPA BF, CISV, SOS-Sahel	5	13h45-14h00 Clôture de l'atelier
JICA	JICA Burkina Faso	1	
Presse	AIB/SIDWAYA	1	
Prestataire	ANTEA Burkina Faso	2	
PROGEA/PCL	Equipe des experts japonais	3	
TOTAL		84	

Les personnes concernées dont les maires des 20 communes, principaux acteurs, ont intégralement répondu à l'invitation. Cela qui témoigne de leur très fort intérêt. Les participants ont émis beaucoup de questions concrètes et d'opinions concernant la mise en œuvre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP. Ce fut l'occasion pour le projet d'expliquer de long en large ce nouveau système.

3-3 Ateliers Communaux d'Information sur l'Application de la Réforme

Les Ateliers Communaux d'information ont été organisés, ayant pour objectif d'informer les acteurs concernés des communes pilotes sur la Réforme et sur son processus d'application, et de leur permettre de connaître leurs rôles et responsabilités dans sa mise en œuvre.

Tableau 3-5 Ateliers Communaux d'Information sur l'Application de la Réforme

	Province	Commune	Date de l'atelier	Participants
3 Communes Pilotes	KWG	Toéghin	16 Mars 2010	84
	GNZ	Dapélogo	17 Mars 2010	149
	OTG	Zorgho	18 Mars 2010	110
6 Communes Cibles	OTG	Absouya	13 Décembre 2010	63
		Loumbila	13 Décembre 2010	94
		Nagréongo	14 Décembre 2010	61
		Ourgou-Manéga	14 Décembre 2010	86
		Ziniaré	15 Décembre 2010	130
		Zitenga	15 Décembre 2010	121
11 Communes Supplémentaires	KWG	Boussé	7 Février 2012	85
		Laye	13 Février 2012	47
		Niou	13 Février 2012	97
		Sourgoubila	7 Février 2012	71
	GNZ	Boudry (Groupe 1)	8 Février 2012	118
		Boudry (Groupe 2)	9 Février 2012	87
		Kogho	8 Février 2012	57
		Méguet	8 Février 2012	82
		Mogtêdo	9 Février 2012	85
		Salogo	9 Février 2012	68
		Zam	10 Février 2012	118
Zoungou	13 Février 2012	71		
Participants de l'atelier	Maire, Secrétaire Général et CompTableau de la commune, Conseils Municipaux et Présidents de CVD Préfet de Département, Receveur de la commune DRAH/PCL, DPAH, Chefs ZAT Représentant de la CEB et du CSPS Autorité coutumière du chef-lieu de la commune, Représentants des confessions chrétienne et musulmane, Associations, PTF et ONG Artisans Réparateurs Équipe du PROGEA/PCL (Experts Japonais, ANTEA Burkina, Animateurs)			

Les Ateliers Communaux se sont déroulés en langue locale Mooré, car la plupart des participants (conseillers municipaux et CVD) comprend mieux cette langue. La Réforme du système de gestion des PMH a été présentée. Et ce dernier a répondu principalement aux questions posées par les participants et a donné l'explication détaillée sur les rôles et les responsabilités de chaque acteur ainsi que le circuit financier dans la gestion des PMH.

3-4 Sessions de formation des acteurs communaux sur l'application de la Réforme

Trois (3) sessions de formation sur l'application de la Réforme destinées aux acteurs communaux (maires, conseillers municipaux, préfets etc.) ont été organisées. Le PROGEA /PCL a visé la mise en place du système de la gestion des PMH conformément à la Réforme et le renforcement des capacités de chaque commune à travers une série de sessions de formation et la mise en œuvre des activités pour la gestion des PMH (Signature de la convention de la délégation de gestion des PMH avec les AUE,, Signature du contrat de suivi et d'entretien des PMH avec les maintenanciers, l'inscription budgétaire et son exécution avec la redevance versée par les AUE etc.).

Tableau 3-6 Sessions de formation des acteurs communaux sur l'application de la Réforme

		Date	Nbr.de session	Nbr. de participants	Contenus de la formation
1 ^{ère} session	CP	28 Avril-13 Mai 2013	5	211	Système actuel et problèmes sur la gestion des PMH
	CC	15-16 Mars 2011	1	67	Réforme du système de gestion des PMH
	CS	20-29 Mars 2011	3	140	Fixation du Prix minimum de l'Eau par commune Contractualisation avec l'AUE et Maintenançiers pour la gestion des PMH au niveau communal
2 ^{ème} session	CP	6-7 Décembre 2010	1	40	Objectifs et Principes de la Réforme
	CC	25 Octobre-Novembre 2011	2	80	Inscription budgétaire au niveau communal pour la gestion des PMH
	CS	9-19 Octobre 2012	3	152	Convention de la délégation de gestion entre la commune et les AUE Agréments de maintenanciers Sélection et recrutement des maintenanciers Contrat du suivi et d'entretien entre la commune et les maintenanciers
3 ^{ème} session	CP	10-11 Mars 2011	1	42	Rappel du système de gestion des PMH conformément à la Réforme
	CC	25 Octobre-Novembre 2011	2	80	Convention de la délégation de gestion entre la commune et les AUE Contrat du suivi et d'entretien entre la commune et les maintenanciers
	CS	18-26 Mars 2013	3	159	Mise en œuvre et suivi conformément au contrat et à la convention Élaboration du plan d'actions de la mise en œuvre
Participants		Maire, Bureau du Conseil municipal, SG de la commune, CompTableau, Point Focal/Service communal de l'eau et de l'assainissement SG de la province, Préfets Contrôleurs Financiers, Impôts, Percepteurs Chefs ZAT DRAHRH/PCL(SREH), DPAH (DP, SREH) PROGEA/PCL, JOCV			

* La 2ème session de formation des communes cibles a été intégrée dans la 3ème session, en raison de l'évacuation des japonais due par la crise en 2011.

*CP : Communes Pilotes, CC : Communes Cibles, CS : Communes Supplémentaires

3-5 Mise en œuvre des activités de gestion des PMH dans les communes

Après les formations des acteurs communaux, les activités de l'application de la Réforme au niveau des communes ont été suivies. Les activités principales sont les suivantes :

- La fixation du prix de l'eau communal et du montant de la redevance ;
- La signature de la convention de la délégation de gestion des PMH avec les AUE;
- L'inscription dans la ligne budgétaire de la commune pour la réalisation de suivi et d'entretien des PMH assure par les maintenanciers ;
- Promotion de paiement de la redevance verse par les AUE ;
- Signature du contrat de suivi et d'entretien des PMH avec les maintenanciers ;
- La mise en œuvre de la tournée de suivi et d'entretien des PMH par les maintenanciers ;
- Suivi des activités par les AUE et les maintenanciers dans la gestion des PMH.

Tableau 3-7 Situation de la mise en œuvre de la Réforme dans les communes
(Janvier 2013)


	Province	Commune	Activités							
			Fixation du prix de l'eau communal et du montant de la redevance	Signature de la convention de la délégation de gestion des PMH	Inscription dans la ligne budgétaire de la commune	Versement de la redevance (FCFA)			Signature du contrat de suivi et d'entretien des PMH	Mise en œuvre de la tournée de suivi et d'entretien des PMH
						2011	2012	2013		
C P	OTG	Dapélogo	Oui	29/29	Oui	1 450 000	240 000	-	2/2	Déc. 2011 Juin 2012
	KWG	Toéghin	Oui	18/18	Oui	620 000	10 000	-	2/2	Déc. 2011
	GNZ	Zorgho	Oui	33/33	Oui	630 000	610 000	-	3/3	Oct. 2011 Oct. 2012
C C	OTG	Absouya	Oui	19/19	Oui	-	1 020 000	-	4/4	Sep. 2012
		Loumbila	Oui	30/31	Oui	470 000	-	-	1/1	Juillet 2012
		Nagréongo	Oui	19/20	Oui	-	690 000	-	2/2	Juin 2012 Nov. 2012
		Ourgou-Manéga	Oui	28/28	Oui	-	560 000	-	-	-
		Zitenga	Oui	45/45	Oui	-	1 100 000	-	3/3	Sep. 2012
		Ziniaré	Oui	50/50	Oui	-	1 640 000	-	3/3	Nov. 2012
C S	KWG	Boussé	Oui	18/18	Oui	-	-	535 000	-	-
		Laye	Oui	10/10	Oui	-	-	310 000	-	-
		Niou	Oui	21/21	Oui	-	-	600 000	-	-
		Sourgoubila	Oui	19/19	Oui	-	-	270 000	-	-
	GNZ	Boudry	Oui	75/75	Oui	-	-	-	-	-
		Kogho	Oui	16/16	Oui	-	-	500 000	-	-
		Méguet	Oui	26/26	Oui	-	-	805 000	-	-
		Mogtédou	Oui	29/29	Oui	-	-	1 650 000	-	-
		Salogo	Oui	15/15	Oui	-	-	920 000	-	-
		Zam	Oui	34/35	Oui	-	-	1 610 000	-	-
Zoungou	Oui	27/27	Non	-	-	1 100 000	-	-		

3-6 Elaboration d'un manuel de gestion des PMH

Un manuel de gestion des PMH a été élaboré. Ce manuel est basé sur le document cadre de la Réforme élaboré et validé par le gouvernement du Burkina Faso en capitalisant les expériences et les connaissances pratiques acquises pendant la mise en œuvre du projet.

Le manuel a été révisé et finalisé par un atelier tenu du 02 au 05 avril 2013 comme la version PROGEA.

Tableau 3-8 Manuel de la gestion des PMH

	Chapitre	Contenus
1	Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable	Objectifs et principes de la Réforme, Système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable
2	Mise en place des Associations des Usagers de l'Eau (AUE)	Processus de la mise en place des AUE, Reconnaissance des AUE
3	Mise en œuvre des actions de l'application de la Réforme au niveau communal	Fixation du prix de l'eau, Signature de la convention de la délégation de gestion des PMH, Inscription d'une ligne budgétaire communale, Sélection et recrutement des maintenanciers, Contrat de suivi et d'entretien des PMH avec les maintenanciers
4	Mise en œuvre des actions de l'application de la Réforme au niveau de villages	Fixation de la modalité de paiement, Sélection des gestionnaires et Protocole de collaboration, Gestion financière de l'AUE, Compte rendu régulier de l'AUE
5	Renforcement des capacités acteurs impliqués dans la mise à l'application de la Réforme	Formations des communes, des AUE, des maintenanciers et des services techniques en charge de l'eau
6	Mise en place du système d'entretien et de maintenance des PMH	Agréments des maintenanciers, Contrat de suivi et d'entretien des PMH avec la commune, Tournée de suivi et d'entretien des PMH
7	Système du suivi	Compte rendu des activités sur la gestion des PMH par les AUE et les maintenanciers à la commune, Appui et accompagnement des services techniques en charge de l'eau à la commune (assistance à la maîtrise d'ouvrage)
	Annexes	Manuel de l'animateur pour la création des AUE Documents types de la mise en place des AUE Manuels de formateurs et Modules de formation pour les sessions de formation des communes, AUE et maintenanciers Manuel de suivi pour l'appui à la mise en œuvre des activités de la gestion des PMH par AUE Fiche de suivi des activités des AUE Agrément type des maintenanciers Coûts indicatifs de l'application de la Réforme
 <p>Manuel de gestion des PMH</p>		

3-7 Conclusion

Le système de gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP est quasiment mis en place dans chaque commune, par suite des activités suivantes; organisation des formations des élus des

communes, la signature des conventions entre les communes et les AUE, la signature de contrats de tournée de suivi entre les communes et les maintenanciers, la budgétisation des communes relative à la gestion des PMH et l'ensemble des démarches liées à l'application de la Réforme.

En revanche, chaque commune ayant toujours ses défis comme indiqués ci-dessous, recherche encore des mesures à prendre pour la durabilité du bon fonctionnement du système de gestion et d'entretien des PMH.

- Le dispositif de la commune reste fragile aux points de vue personnel et finance, il manque de personnes capables d'assurer d'une manière adéquate leurs services dans le domaine de l'AEPA. Les préposés aux services d'eau potable et d'assainissement ne sont affectés qu'à une partie des communes (Boussé et Zorgho). Le gouvernement du Burkina Faso envisage de promouvoir les activités de l'AEPA en employant et en disposant des techniciens du domaine dans chaque commune, mais il semble impossible que cette démarche soit rapidement réalisée. D'autre part, le point focal est mis en place dans chaque commune pour mission de mettre à jour des informations de l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (INOH). Dans nombreuses communes de la région du Plateau-Central, le point focal intervient spontanément dans les activités de l'application de la Réforme tout en jouant un rôle primordial. C'est ainsi qu'en considérant le point focal comme personnel chargé des pratiques au niveau de la commune pour l'application de la Réforme, il est nécessaire à revoir son mandat et ses rôles et améliorer son milieu des activités. Il faut aussi renforcer le système d'organisation de la commune en mettant les ressources humaines en valeur notamment la mise en place d'un comité de suivi-monitoring en domaine de l'AEPA compris l'application de la Réforme au sein de chaque commune pour examiner des mesures appropriés.
- Les activités des AUE pour la gestion des PMH devront être appuyées et suivies par la commune. Toutefois vu au faible dispositif actuel de la commune, le projet a appuyé à la mise en place d'un système d'appui et du suivi pour l'application effective de la Réforme par la Direction Régionale en charge de l'eau (DRAH/DPAH/ZAT/UAT) en associant avec la commune. Etant donné qu'il est difficile à améliorer immédiatement le dispositif communal, l'appui et le suivi par la Direction Régionale en charge de l'eau sont indispensables après le PROGEA/PCL. A cet effet les moyens nécessaires pour l'assurer le suivi et l'accompagnement devront être disposés par la partie burkinabé.
- Selon le système de gestion et d'entretien des PMH conforme à la Réforme, les AUE sont tenus de remettre un rapport d'activités de gestion financière et les maintenanciers sont aussi tenus de soumettre un rapport de tournée de suivi des PMH auprès de la commune. Toutefois, ces rapports ne sont pas exploités suffisamment aux services de la commune. Les rapports des AUE et des maintenanciers permettent pourtant à la commune de comprendre la situation de gestion des PMH et de prendre des mesures convenables, et ce sont des documents importants et utiles à la planification de réalisation ou de réhabilitation des infrastructures. Il est nécessaire

à instruire encore les communes avec l'appui de la Direction Régionale en charge de l'eau pour le bon usage des rapports des AUE et des maintenanciers.

- Manque de nomenclature budgétaire qui précise du domaine de l'AEPA au sein de la commune. Les redevances versées par les AUE sont affectées uniquement à la tournée de suivi des PMH à exécuter par les maintenanciers contractants, mais elles risquent d'être consacrées à un autre usage en raison de la nomenclature budgétaire qui ne justifie pas les dépenses. Dans certaines communes, par le fait que les redevances des AUE ont été en effet consacrées à un autre projet (construction des écoles), la tournée de suivi des PMH ne peut plus être réalisée, si bien que les AUE refusent de payer les redevances. La DGRE qui connaît très bien ce problème sur la nomenclature budgétaire, en associant avec le MEF, à améliorer du système.
- Il y a aussi des communes où les AUE ont pourtant payé leurs redevances, la tournée de suivi des PMH n'est pas réalisée à temps à cause du retard de signature du contrat entre la commune et des maintenanciers ou celui de la procédure par suite. En tenant quand que ceci est énormément influencé par la procédure budgétaire qui est complexe et longue, il faut ainsi la simplifier et trouver des mesures d'amélioration à prendre en y impliquant la DGRE et le MEF. Et la Direction Régionale en charge de l'eau devra également poursuivre à assurer le suivi et accorder son assistance aux communes pour qu'elles réalisent la tournée de suivi des PMH suivant leur propre programme.

Chapitre 4 Renforcement de Capacités des Organisations Villageoises sur la Gestion des PMH

4-1 Mise en place des AUE

4-1-1 Outils de sensibilisation pour la mise en place des AUE

1) Elaboration d'un manuel des animateurs pour la mise en place des AUE

Un manuel d'application de la Réforme du système de gestion des PMH a été élaboré pour les animateurs chargés de la mise en place des AUE en milieu rural. A partir du manuel du Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain (PAR), ce manuel a été élaboré en tenant compte des principes suivants :

- La participation de tous les usagers de l'eau dans la gestion des PMH ;
- L'établissement d'un processus démocratique de la mise en place des AUE (Election des membres du bureau exécutif de l'AUE par le vote à bulletin secret) ;
- La capitalisation des expériences de trois (03) communes pilotes dans la 1^{ère} année pour étant progressivement à toutes les autres communes de la région.

2) Elaboration d'outils de sensibilisation (Boîte à image) et des documents types pour la mise en place des AUE

Un outil pour les activités d'information et de sensibilisation sur l'application de la réforme (Boîte à image) a été élaboré sur la version PAR pour les animateurs.

Aussi, les documents types pour la mise en place des AUE, tels que le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'AUE, le Statut et le Règlement Intérieur de l'AUE ont été révisés. Ces documents types sont élaborés aussi bien en français qu'en mooré pour faciliter la compréhension par les AUE.



Outil de sensibilisation à l'AUE destiné aux animateurs

4-1-2 Formation des animateurs chargés de l'appui à la mise en place de l'AUE

Les animateurs chargés de la mise en place des AUE et du suivi des activités de gestion des PMH des communes pilotes ont été sélectionnés parmi les animateurs de l'ANTEA Burkina Faso auquel le PROGEA/PCL (et SOS Sahel) a confié la prestation. Les critères de choix des animateurs reposait sur les expériences de l'animation dans le cadre du PAR, les expériences de l'enquête sur le terrain.

Une formation de cinq (5) jours à l'endroit des animateurs s'est effectuée pour chaque année du projet. Lors de la formation, un cours théorique a été dispensé sur la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP (les principes et objectifs de la réforme, le système de la gestion, les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué, les activités de l'animation par étape), suivi par le cours pratique à travers la simulation de l'animation en Mooré par chaque étape.

Tableau 4-1 Activités des animateurs chargés à la mise en place et à la formation des AUE

	Nbr. Animateurs formés	Période	Activités
1 ^{ère} année	6	Mars-Mai 2010	Mise en place des AUE dans les 3 communes pilotes
2 ^{ème} année	15	Sep. 2010-Mai 2011	Mise en place des AUE dans les 3 communes pilotes et 6 communes cibles Suivi et formation des AUE dans les 3 communes pilotes et 6 communes cibles
3 ^{ème} année	9	Sep. 2011-Mai 2012	Suivi et formation des AUE dans les 3 communes pilotes et 6 communes cibles
	30	Fév.-Mai 2012	Mise en place des AUE dans les 11 communes supplémentaires
4 ^{ème} année	9	Sep. 2012-Mars 2013	Suivi et formation des AUE dans les 11 communes supplémentaires

4-1-3 Mise en place des AUE

Les activités de la mise en place des AUE se sont déroulées progressivement dans les 3 communes pilotes, 6 communes cibles et 11 communes supplémentaires respectivement.

- 3 Communes pilotes : Mars-Novembre 2010 (1^{ère} et 2^{ème} année)
- 6 Communes cibles de la province de l'Oubritenga : Janvier-Avril 2011 (2^{ème} année)
- 11 Communes supplémentaires : Février-Mai 2012 (3^{ème} année)

Les étapes de l'animation pour la mise en place des AUE en milieu rural sont les suivants :

Tableau 4-2 Etapes de la mise en place des AUE

Etape 1 : Première Réunion (Réunion d'Information et d'Organisation : RIO)	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Informer sur le nouveau système de gestion des PMH et sur le rôle de la commune, des AUE et des artisans réparateurs ; ● Informer les participants sur la composition d'une AUE ; ● Informer sur l'importance des actions de promotion en matière d'hygiène et d'assainissement ; ● Organiser la désignation des représentants par quartier qui seront les membres fondateurs de l'AUE. (après la 1^{ère} Réunion, Chaque quartier s'organise pour désigner leurs représentant) ; ● Programmer de la prochaine réunion.
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Autorités coutumières et religieuses, les représentants des associations et des groupements, les élus du village et le président du CVD ● Les Directeurs d'écoles et les responsables des formations sanitaires présents dans le village ● Les représentants des différents quartiers, toute la population concernée
Etape 2 : Deuxième Réunion (Réunion de Vérification et de Formation : RVF)	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que des représentants de chaque quartier ont été identifiés pour devenir les membres fondateurs de l'AUE ;

	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Former les membres fondateurs à assumer leur fonction au sein de l'AUE et une éventuelle fonction au sein du bureau exécutif ;</i> ● <i>Amender les Statuts et Règlement Intérieur ;</i> ● <i>Programmer la prochaine réunion.</i>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Représentants des quartiers (Membres fondateurs de l'AUE) ● Responsable (s) désigné (s) pour la coordination du choix des représentants des quartiers (Les élus du village et le président du CVD)
Etape 3 : Troisième Réunion (Assemblée Générale Constitutive de l'AUE : AGC)	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Signature du registre de l'AUE par ses membres fondateurs ;</i> ● <i>Adoption des textes réglementaires de l'AUE (statuts et règlement intérieur) ;</i> ● <i>Élection du bureau exécutif de l'AUE ;</i> ● <i>Etablissement et Signature du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'AUE</i> ● <i>Explication de la composition du dossier de demande de reconnaissance de l'AUE et du processus de reconnaissance.</i>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Les membres fondateurs de l'AUE ● Les élus du village et le président du CVD ● Un représentant de l'administration et du service technique chargé de l'eau <p>NB : les autres habitants participent en qualité d'observateurs</p>
Etape 4 : Reconnaissance de l'AUE	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Soumission du dossier de demande de reconnaissance de l'AUE (AUE - Commune - Préfecture - Haut Commissariat) et Suivi du processus de reconnaissance ;</i> ● <i>Examen de demande de reconnaissance de l'AUE et Délibération de réception</i>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Bureau Exécutif de l'AUE ● Commune, Préfecture, Haut-Commissariat

Pour les activités de la mise en place des AUE au niveau de villages, l'approche adoptée est comme suite :

- Les villages concernés par l'animation sont repartis en groupe de 4 à 7 villages ;
- Un animateur est déployé par mois dans chaque groupe pour effectuer tout le processus depuis la première réunion d'information et d'organisation jusqu'à la constitution des AUE ;

Pour une participation effective de tous les usagers aux activités menées par l'AUE, les membres du bureau exécutif (composé par le président, le secrétaire, le trésorier, les responsables en hygiène et le responsable d'information) doivent être des personnes de confiance pour les usagers de l'eau. A cet effet, pour la sélection des membres du bureau exécutif, le projet a fortement recommandé une élection démocratique par le vote en bulletin secret (sur la base des expériences acquises par les autres projets de la JICA au Burkina Faso, tels que le Projet d'Appui aux COGES, le Projet de gestion des forêts classées de la province de la Comoé).

Avec la diversité des contextes socioculturels des villages, le système de prise de décision divers. Le projet a introduit plusieurs options dans la sélection voir le vote à bulletin secret.

D'ici à la fin du projet, 563 AUE ont été mises en place dans 565 villages/secteur de toutes les 20 communes de la région du Plateau Central.

Tableau 4-3 Situation de la mise en place des AUE dans la région du Plateau Central

	Province	Commune	Nbr. Village/secteur	Nbr. AUE mise en place	Nbr.AUE reconnue	Composition des membres des AUE (%)		Composition des BE/AUE (%)	
						H	F	H	F
Communes Pilotes	KWG	Toéghin	18	18	18	51.0	49.0	63.0	37.0
	OTG	Dapélogo	29	29	29	60.9	39.1	66.7	33.3
	GNZ	Zorgho	33	33	33	58.1	41.9	69.3	30.7
Communes Cibles	OTG	Absouya	19	19	19	58.9	41.1	69.0	31.0
		Nagréongo	20	20	20	54.6	45.4	65.2	34.8
		Ourgou-Manéga	28	28	28	58.4	41.6	63.3	36.7
		Loumbila	31	31	31	51.9	48.1	63.1	36.9
		Zitenga	45	45	45	56.7	43.3	66.3	33.7
		Ziniaré	50	50	50	47.6	52.9	57.2	42.8
Communes Supplémentaires	KWG	Boussé	18	18	18	50.1	49.9	48.8	51.2
		Laye	10	10	10	49.3	50.7	46.4	53.6
		Niou	21	21	21	50.1	49.9	55.6	44.4
		Sourgoubila	19	19	19	49.9	50.1	66.0	34.0
	GNZ	Boudry	76	75	73	51.4	48.6	67.0	33.0
		Kogho	16	16	16	55.2	44.8	62.5	37.5
		Méguet	26	26	26	49.2	50.8	56.9	43.1
		Mogtédo	29	29	29	50.1	49.9	59.3	40.7
		Salogo	15	15	15	57.6	42.4	61.1	38.9
		Zam	35	34	34	50.3	49.7	60.9	39.1
		Zoungou	27	27	27	47.6	52.4	63.4	36.6
TOTAL			565	563	561	52.7	47.3	62.7	37.3

4-1-4 Appui à l'obtention de la reconnaissance des AUE

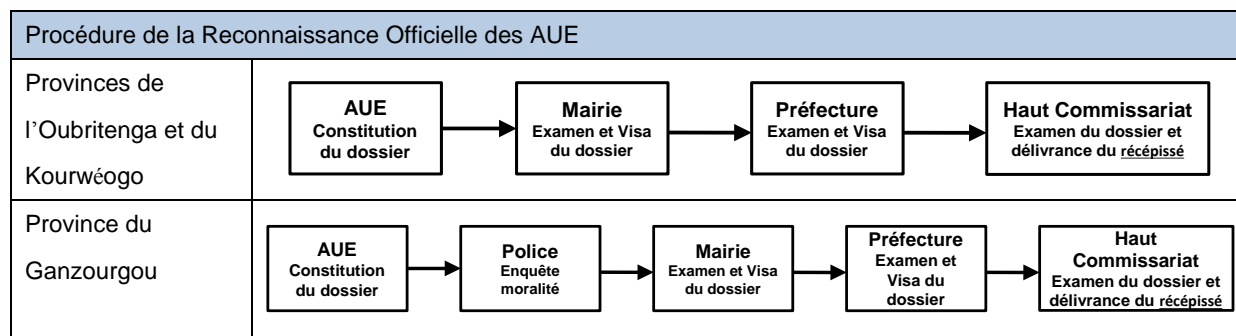
Il est indispensable que l'AUE obtienne la reconnaissance officielle par l'autorité compétente afin de démarrer ses activités conformément à la convention de délégation de gestion signée avec la commune. A cet effet, le projet a appuyé les AUE pour obtenir leurs récépissés, ainsi 561 récépissés d'AUE ont été délibérés parmi toutes les 563 AUE mises en place.

Le récépissé de l'AUE est délibéré sur la base des documents (la lettre de demande, le PV, le Statut et le Règlement Intérieur) soumis aux autorités compétentes par l'AUE, conformément à la loi n°10-92/ADP du 15 Décembre 1992. Cependant, la procédure de la reconnaissance diffère par province (Tableau 4-4).

Dans les provinces de l'Oubritenga et du Kourwéogo, les dossiers de reconnaissance passé par les structures suivantes : AUE → Commune (Mairie) → Préfecture → Haut-Commissariat. Pour la province du Ganzourgou, la procédure est plus complexe, le Haut-Commissariat exige avant toute reconnaissance des AUE, la mise en œuvre d'une « enquête de moralité ». Il a donc été nécessaire de faire venir les représentants des AUE (Présidents, Secrétaires et Trésoriers) à la police pour qu'ils remplissent une fiche de renseignements.

Aussi, le coût d'achat des timbres fiscaux pour la demande de reconnaissance de l'AUE est de 2,000 FCFA dans les provinces de l'Oubritenga et du Ganzourgou tandis qu'au Kourwéogo, le frais de demande de la reconnaissance de l'AUE est fixé à 500 FCFA car le Haut-Commissaire de la province du Kourwéogo accorde la réduction de charge de l'AUE.

Tableau 4-4 Procédure de la reconnaissance des AUE



Province	Documents requérir	Frais nécessaire pour la reconnaissance de l'AUE	
Oubritenga	<ul style="list-style-type: none"> ● Lettre de demande ● PV de l'AGC de l'AUE ● Statut de l'AUE ● Règlement Intérieur de l'AUE (01 original et 02 copies) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Frais de demande (timbre) : 2,000 FCFA ● Légalisation des documents de l'AUE (3 documents x 2 copies x 200 FCFA de timbre) 	3,200 FCFA
Kourwéogo		<ul style="list-style-type: none"> ● Frais de demande (timbre) : 500 FCFA ● Légalisation des documents de l'AUE (3 documents x 2 copies x 200 FCFA de timbre) 	1,700 FCFA
Ganzourgou		<ul style="list-style-type: none"> ● Frais de demande (timbre) : 2,000 FCFA ● Légalisation des documents de l'AUE (3 documents x 1 original et 2 copies x 200 FCFA de timbre) 	3,800 FCFA

4-2 Renforcement des capacités des AUE

4-2-1 Session de Formation au profit des membres du bureau exécutif de l'AUE

La formation des AUE est organisée en trois (03) sessions. Pour chaque session, les AUE sont regroupés par groupe d'environ 10 AUE donc d'environ 40 personnes (4 personnes par AUE : président, trésorier, secrétaire, etc.) pendant trois (3) jours.

A la fin de chaque formation, les AUE élaborent un plan d'action à mettre en œuvre. Après ces trois (3) sessions de formations, l'AUE est bien outillé pour la mise en œuvre des activités de gestion des PMH et est suivi pour le projet dans ces actions.

Tableau 4-5 Sessions de formation des AUE sur la Réforme

		Période	Nbr.de session	Nbr.de participants	Contenus de la formation
1 ^{ère} session	CP	29 Nov.-08 Déc.2010	8	306	Réforme du Système de gestion des PMH Convention de délégation de gestion entre les communes et les AUE Gestionnaires de PMH et le Protocole de Collaboration Prix de l'eau au niveau des villages ou des secteurs Elaboration du Plan d'Action de l'AUE
	CC	27 Avril-18 Mai 2011	18	757	
	CS	14 Mai-13 Juin 2012	25	1 187	
2 ^{ème} session	CP	28 Mars-09 Avril 2011	8	310	Revue des activités menées par l'AUE pour la gestion des PMH Responsabilité des acteurs concernés dans la Convention, le Contrat et la gestion financière Gestion financière de l'AUE Compte rendu des activités de gestion des PMH à la commune et à l'AG de l'AUE Elaboration du Plan d'Action de l'AUE
	CC	14 Nov.-21 Déc.2011	20	756	
	CS	05 Nov.-15 Déc. 2012	30	1 271	
3 ^{ème} session	CP	16-26 Jan.2012	8	359	Bilan des activités des AUE pour la gestion des PMH Fonctionnement et organisation de l'AUE Environnement des AUE Elaboration du Plan d'Action de l'AUE
	CC	16-28 Avril 2012	16	900	
	CS	11 Fév.-13 Mars 2013	25	1 346	
Participants de la session de formation des AUE		Membres du BE de l'AUE (Président, Secrétaire, Trésorier et Responsable à l'information) Chef ZAT/Chef UAT DRAH/PCL (SREH), DPAH (DP et SRE) ANTEA (Animateurs, Superviseur)			

CP : Communes Pilotes, CC : Communes Cibles, CS : Communes Supplémentaires

4-2-2 Ateliers de formation auprès des responsables en hygiène des AUE

Dans le cadre de l'application de la Réforme, le projet a organisé plusieurs sessions de formation liées au renforcement des capacités de toutes les AUE. Cependant, étant donné que les publics cibles de sessions de formation des AUE n'étaient que le président, le secrétaire, le trésorier et le responsable d'information parmi les membres du bureau de chaque AUE, les responsables en hygiène étaient exclus de l'objet de toutes les sessions réalisées. Ils s'en résulte que la plupart des responsables en hygiène des AUE ne connaissent pas leur rôle, et que l'hygiène autour de la PMH se trouve souvent négligé. Par ailleurs, beaucoup de demandes ont été émises de la part des responsables en hygiène des AUE pour une formation.

Compte tenu de cette situation, un atelier a été organisé dans les activités de la 4^{ème} année du projet à l'attention des responsables en hygiène de toutes les AUE en vue de leur faire mieux comprendre leur rôle et leur responsabilité, à l'exception des AUE de 3 communes pilotes où la PHA a été effectuée.

Tableau 4-6 Ateliers de formation auprès des responsables en hygiène des AUE

Province	Commune	Date	Nombre	Participants
Oubritenga	Absouya	11 Oct.2012	42	Responsables en hygiène de l'AUE Modérateur : Chefs ZAT/Chefs UAT Observateurs : SRE/DRAH-PCL, SRE/DPAH DPEBA CCEB/CEB, Conseil Pédagogique/CEB District Sanitaire (DS), CSPS Points focaux/Service communal de l'AEPA Animateurs villageois de PHA dans les communes pilotes JOCV
	Nagréongo	18 Oct.2012	50	
	Ourgou-Manéga	16 Oct.2012	62	
	Loumbila	16 Oct.2012	64	
	Zitenga (Groupe 1)	12 Oct.2012	61	
	Zitenga (Groupe 2)	15 Oct.2012	50	
	Ziniaré (Groupe 1)	17 Oct.2012	50	
	Ziniaré (Groupe 2)	18 Oct.2012	47	
Kourwéogo	Laye	22 Jan.2013	31	
	Niou	23 Jan.2013	56	
	Sourgoubila	28 Jan.2013	48	
	Boussé	29 Jan.2013	47	
Ganzourgou	Zam	15 Février 2013	72	
	Mogtédo	13 Mars 2013	58	
	Boudry (Groupe 1)	14 Mars 2013	76	
	Boudry (Groupe 2)	15 Mars 2013	76	
	Méguet	18 Mars 2013	52	
	Zoungou	19 Mars 2013	54	
	Kogho	20 Mars 2013	32	
	Salogo	21 Mars 2013	30	
Contenus de l'atelier		Rôles et activités des responsables en hygiène Partage des expériences par les animateurs de PHA dans les communes pilotes (Nettoyage autours de PMH, Utilisation de PMH, Conservation de l'eau, Lavage des mains, Hygiène dans le village etc.) Cadre d'appui pour les actions de PHA		

4-3 Appui aux activités de la gestion des PMH par les AUE

Le bilan global des activités de la gestion des PMH par les AUE est résumé dans le Tableau ci-dessous :

Tableau 4-7 Résumé des activités de la gestion des PMH par les AUE (Décembre 2012-Janvier 2013)

	Province	Commune	Nbr. AUE	Nbr. PMH	Taux de fonction des PMH ¹⁰	Activités				
						Fixation du prix de l'eau et de la modalité de paiement au niveau de village	Sélection des gestionnaires des PMH et Signature de Protocole de collaboration	Ouverture du compte de l'AUE	Recouvrement de la cotisation (FCFA, moyen par AUE)	Nbr. de rapports des AUE ayant soumis à la commune
CP	OTG	Dapélogo	29	180	89.4%	21/29	23/29	28/29	448 061	25 (2011),2 (2012)
	KWG	Toéghin	18	88	93.2%	18/18	18/18	18/18	357 402	7 (2011)
	GNZ	Zorgho	33	124	97.6%	29/33	28/33	29/33	363 271	5 (2011)
CC	OTG	Absouya	19	134	87.3%	18/19	18/19	15/19	446 184	-
		Loumbila	31	118	72.9%	28/31	25/31	29/31	155 310	7 (2012)
		Nagréongo	20	100	95.0%	19/20	18/20	19/20	390 327	10 (2012)
		Ourgou-Manéga	28	108	98.1%	28/28	26/28	26/28	173 362	1 (2012)
		Zitenga	45	166	94.6%	44/45	43/45	38/45	193 551	9 (2012)
		Ziniaré	50	269	78.4%	43/50	42/50	39/50	272 359	1 (2012)
CS	KWG	Boussé	18	143	86.9%	14/18	13/18	9/18	28 374	-
		Laye	10	72	86.3%	10/10	10/10	8/10	200 025	-
		Niou	21	120	88.8%	18/21	14/21	11/21	32 007	-
		Sourgoubila	19	162	88.1%	17/19	17/19	7/19	63 589	-
	GNZ	Boudry	75	254	88.4%	57/75	23/75	2/75	88 464	-
		Kogho	16	70	89.6%	14/16	13/16	3/16	97 388	-
		Méguet	26	193	90.2%	24/26	20/26	11/26	118 469	-
		Mogtédo	29	141	89.5%	27/29	14/29	6/29	109 156	-
		Salogo	15	99	97.3%	14/15	7/15	5/15	87 362	-
		Zam	34	160	88.8%	30/34	30/34	11/34	103 595	-
		Zoungou	27	122	87.9%	27/27	27/27	5/27	225 633	-

N.B. : CP : Commune Pilote, CC : Commune Cible, CS : Commune Supplémentaire
OTG : Oubritenga, KWG : Kourwéogo, GNZ ; Ganzourgou

¹⁰ Le taux de fonction des PMH en octobre 2012.

4-4 Conclusion

En ce qui concerne le niveau de compréhension sur les activités des AUE et aux pratiques de gestion des PMH, bien qu'il y ait une différence entre les AUE, elles s'exercent leurs activités de gestion des PMH avec l'appui de la commune et la ZAT/UAT, tout en ayant des différents problèmes. La situation des activités est aussi très différente entre elles ; dans certaines AUE étant bénéficiaires de financement de plus d'un million de FCFA, leurs activités de gestion des PMH se sont déroulées bien, tandis qu'il existe encore des communes où il n'y a aucun avancement sur leurs activités.

Parmi les différents problèmes auxquels les AUE confrontent dans leurs activités de gestion des infrastructures de l'AEP, les points essentiels sont suivants.

- Non-paiement de la cotisation. Les communes doivent encadrer les AUE et sensibiliser les populations en profitant des différentes occasions pour améliorer leur compréhension sur le système de gestion et d'entretien des infrastructures, et aussi prendre des mesures nécessaires d'une manière continue notamment la mise en place d'une sanction selon les besoins.
- Refus de certains quartiers à s'adhérer à l'application de la Réforme dans le village (Ce problème est souvent dû au conflit entre quartiers qui existait avant l'intervention de PROGEA/PCL. Il y avait un président de l'AUE qui s'est trouvé menacé. Dans ce cas, il est très difficile pour le projet et les chefs ZAT d'y intervenir, et donc ils incitent la commune et le conseiller à arbitrer un différend.)
- Dans certains villages, même la personne qui doit normalement assister aux activités AUE et arbitrer un différend (conseillers municipaux, président du CVD, chef de village) ne paie pas de prix de l'eau, et refuse de participer à la Réforme. Il faut que la commune y intervienne pour donner la direction.
- Lacunes du cahier de trésorier (cahiers de trésorier n'est ni acheté ni utilisé, erreurs de mention sur le livre, des reçus non conservés, défaut dans l'enregistrement de recouvrement des prix de l'eau par gestionnaire de PMH, etc.). Suite à la formation des AUE ainsi qu'à l'appui aux activités AUE par les chefs ZAT/UAT, la situation des AUE s'est nettement améliorée, mais certaines ne procèdent toujours pas de façon adéquate à la gestion financière. Il est nécessaire encore à instruire les AUE sur la gestion financière et à assister continuellement à leurs activités.
- Absence de membres du bureau AUE. Dans quelques AUE, les membres principaux comme président et trésorier sont absents en raison de déménagement ou de travail à Ouagadougou, et d'extraction d'or active dans ces dernières années. Leur absence gêne le travail des villages au niveau de gestion, versement et retrait de l'argent du compte d'AUE et de dépannage. Il faut organiser ainsi une assemblée générale (AG) des AUE pour réactualiser les membres de leur bureau exécutif.
- Coopération insuffisante entre des gestionnaires de PMH et le bureau exécutif d'AUE. S'il arrive parfois que certains bureaux exécutifs d'AUE recouvrent directement des cotisations auprès des usagers, il est nécessaire préciser les tâches et le rôle des gestionnaires de PMH.

- Manque de l'assemblée générale régulière et de compte rendu financier. L'insuffisance de communication vis-à-vis des usagers, provoque parfois le refus de paiement de l'eau par certains usagers qui expriment leur méfiance envers les AUE. Il faut ainsi que l'assemblée générale des AUE se tienne périodiquement (2 fois par an).
- Omission de remise de rapports des activités à soumettre obligatoirement à la commune (2 fois par an). Pour ce faire, chaque commune notifie aux AUE le délai de remise lors de formation pour assurer la remise de rapports.
- Problèmes entre les maintenanciers et les AUE en cas de paiement suite à la réparation des PMH. Pour la réparation des PMH, les maintenanciers ne délivrent pas d'un reçu de paiement. Le barème de prix des pièces détachées et de réparation fixé au niveau de province n'est pas respecté parce que ce barème des prix n'est pas encore informé aux AUE.
- Perte de documents importants (procès-verbal des discussions lors de la création d'AUE, liste des membres de l'AUE, récépissé d'AUE, convention de délégation avec la commune, etc.). Pour remédier ce problème, le projet a vérifié l'état de conservation de documents lors de formation et de suivi, et fait remettre en main propre une copie de chaque document qui avait perdu.

Pour faire face aux problèmes indiqués ci-dessus, il est indispensable que la DRAH/DPAH (SRE, ZAT/UAT) continue à appuyer aux activités des AUE. Il est fortement souhaité que les communes et la DRAH/DPAH saisissent et prennent des mesures nécessaires sur les défis surtout vis-à-vis des AUE, pour améliorer la gestion des infrastructures de l'AEP (gestion financière, renforcement de coordination avec le bureau exécutif d'AUE, convocation et arbitrage entre les intéressés en cas de conflit entre les quartiers, ou avec un usager qui refuse à payer le prix de l'eau, tenue de l'AG des AUE dans chaque village, mise en place d'une pénalité, etc.)

Chapitre 5 Amélioration du système d'approvisionnement en pièces détachées et du système de réparation et de maintenance des PMH

Les activités pour l'amélioration du système d'approvisionnement en pièces détachées et de maintenance et de réparation des PMH (résultat 3) sont résumées dans le Tableau 5-1.

Tableau 5-1 Activités relatives à la fourniture des pièces de détachés et à l'amélioration du système de réparation

Activités	Année du projet			
	1	2	3	4
Etude sur le système de maintenance et d'entretien des infrastructures hydrauliques dans la zone concernée et mis en ordre des informations obtenues				
Etude sur l'état de distribution des pièces détachées par type de pompe, le travail de magasins des pièces et leurs stocks	o			
Enquête par interview sur l'état d'activités et outils des maintenanciers des pompes	o			
Mise en ordre des données sur les résultats des enquêtes ci-dessus et analyse des problèmes et mesures d'amélioration	o			
Mise en place d'un système de fourniture des pièces détachées et partage d'information avec les personnes concernés				
Mise à jour des données et partage d'information sur le réseau de fourniture des pièces détachées par type de pompe		o	o	o
Fourniture des pièces détachées aux associations des maintenanciers et mise en place d'un point de vente des pièces de rechange			o	o
Appui au renforcement des capacités des artisans Réparateur/maintenanciers				
Mise à jour des données et partage d'information sur les maintenanciers		o	o	o
Tenue d'un atelier sur la Réforme « agrément des maintenanciers »		o	o	
Appui à la délivrance de l'agrément des AR, choix de maintenanciers et délivrance d'un agrément		o	o	
Tenue de réunion des AR	o	o	o	o
Organisation d'une formation sur l'application de la Réforme				
1 ^{ère} session « Description sommaire de la Réforme, contrat pour la tournée de suivi entre la commune et un maintenancier »		o		o
2 ^{ème} session « Description du travail de gestion des infrastructures de l'AEP, tournée de suivi, système de fourniture des pièces »			o	o
3 ^{ème} session « Partage d'expériences de tournée de suivi, réparation par type de pompe, maintenance quotidienne »			o	
Organisation d'une formation technique des AR et apprentis pour la « Réparation par type de pompe »				o
Appui à la tournée de suivi et à d'autres activités de réparation des PMH par maintenanciers		o	o	o
Assistance aux activités des associations des maintenanciers				
Structuration des associations et promotion de leurs activités	o	o		
Fourniture des grands outils et direction sur la gestion du stock et de finance auprès des associations		o		
Fourniture des pièces de rechange nécessaires à la rotation initiale aux associations et mise en place d'un point de vente des pièces			o	o
Appui à la mise en place d'une fédération des associations des maintenanciers de la région du Plateau-Central				o
Elaboration de manuel de réparation des PMH, et de guide pour le renforcement des capacités de maintenanciers				
Elaboration de manuel d'entretien et de réparation par type de PMH et de guide de renforcement des capacités de réparation (proposition)		o		
Ajout et modification du manuel et de guide ci-dessous (proposition)			o	o
Finalisation et approbation du manuel et des directives indiqués ci-dessous				o

5-1 Etude sur la maintenance et la réparation des infrastructures hydrauliques d'AEP

5-1-1 Étude sur les pièces détachées et des Artisans Réparateurs (AR)

Pour analyser les problèmes du système actuel d'approvisionnement en pièces détachées et proposer une mesure d'amélioration en la matière, le PROGEA/PCL a examiné les données de l'INOH ainsi que la base de données des Artisans Réparateurs (AR). Puis, le projet a mené l'étude sur la répartition des ouvrages hydrauliques existants et l'état de leur exploitation dans la zone cible, ainsi que les concessionnaires de pièces détachées.

Tableau 5-2 Situation actuelle des PMH dans la région du PCL (2010)

	Résultats de l'étude
Types de PMH dominants	ABI, DIAFA, INDIA, KARDIA, VERGNET, VOLANTA
PMH ayant le taux de panne élevé	ABI (40%) 【Analyse】 La pompe ABI qui était majoritaire dans les années 1980, n'étant plus fabriquée et celles sont en service ayant plus de 15 ans de service, la réparation est devenue très difficile.
PMH ayant le taux de panne mois élève	DIAFA (10%) 【Analyse】 Les pompes DIAFA sont relativement nouvelles qui ont été installées dans le cadre des projets des années récentes et que le service d'après-vente est assuré par le fabricant dans le cadre de quelques projets.

Tableau 5-3 Situation actuelle sur les dépositaires de pièces détachées (2010)

Province	Nbr. Dépositaire	Lieu	Situation
GNZ	4	Boudry, Méguet, Mogtédou et Zorgho	Ces dépositaires ont été ouverts en 2002 dans le cadre du projet PIHVES continuent leurs activités jusqu'à 2010.
KWG	1	Niou	<ul style="list-style-type: none"> Le dépositaire de pièces n'a pas de contrat de commercialisation avec les fabricants/agences. les pièces sont approvisionnées directement à Ouagadougou.
OTG	1	Ziniaré	<ul style="list-style-type: none"> Le dépositaire de pièces n'a pas de contrat de commercialisation avec les fabricants/agences. les pièces sont approvisionnées directement à Ouagadougou il a été créé en 1987 a cessé ses activités en 2008 suite au problème de non-paiement.

*) Programme Intégré d'Hydraulique Villageoise et d'Education pour la Santé

Tableau 5-4 Situation actuelle sur les AR (2010)

1. Le profil des AR	<p>Les AR enquêtés sont relativement âgés ; La majorité d'entre eux n'ont pas la maîtrise des savoir-faire fondamentaux : lire, écrire et compter ; La plupart ont appris leur métier par le biais de sessions de formation organisées par les fournisseurs de PMH ou les intervenants dans le domaine de l'AEP (88%) et notamment pour intervenir sur les PMH à tringles des marques ABI et IINDIA ; Chaque commune de la région a au moins un (1) AR, mais leur répartition géographique est inégale (1-8 AR par commune) ; La réparation des pompes est pour la totalité des AR une activité secondaire ; ce sont avant tout des agriculteurs ou des artisans ruraux (réparateurs de deux roues, soudeurs, forgerons etc.) ; 40% des AR affirment appartenir à une association professionnelle. Ces associations ont été créées à la faveur de l'intervention d'un projet qui avait pour</p>
---------------------	--

	objectif la promotion de l'artisanat rural. La plupart des associations ne soient plus réellement actives.
2. Les moyens de travail	70% des AR ont des apprentis et 52% d'entre eux travaillent en association ; Les caisses à outils sont dans la grande majorité des cas (72%) partagées entre les associés ou entre l'AR et ses apprentis ; L'outillage est incomplet et la plus de moitié des AR déclarent vouloir épargner pour le compléter ; Les AR se déplacent en deux roues : mobylette ou moto (58%) et vélo (35%).
3. Le niveau d'activité	En moyenne, un (1) AR intervient sur 3 communes, 25 villages et quelques 60 PMH ; L'aire d'intervention des AR englobe les provinces voisines et surtout pour les AR du Kourwéogo qui sont 21 artisans sur un parc de seulement quelques 650 PMH ; La plupart des interventions ont lieu sur les PMH de la marque IINDIA qui constitue plus de 50% du parc dans la région.
4. Les pratiques en matière de réparation	Très peu d'entretien préventif et des réparations qui nécessitent le changement d'une ou de plusieurs pièces ; Des dépannages ou bricolages par des soudures sur les pièces cassées ou détériorées ou le remplacement par des pièces de récupération ou de mauvaise qualité qui ne permettent un entretien durable des PMH ; L'achat des pièces se fait la plupart du temps par les CPE et par les AR accompagnés par les CPE ; L'achat des pièces se fait majoritairement dans le secteur informel de Ouagadougou ; L'achat chez les dépositaires ne représente que 5% des actes d'achat de pièces détachées.

* Une enquête par interview des AR inscrits à la base de données de la DGRE a été réalisée dans le cadre du projet. Il s'agit de 16 AR de Ganzourgou, de 21 de Kourwéogo et de 28 d'Oubritenga, au total 65 AR.

5-2 Amélioration du système d'approvisionnement en pièces détachées

5-2-1 Organisation et partage des informations sur les pièces détachées

La situation actuelle et les problèmes du système d'approvisionnement en pièces détachées ont été identifiés et étudiés au cours de la première année. Le projet a finalisé le processus d'approvisionnement en pièces détachées pour répondre rapidement aux demandes des utilisateurs de pompes et a organisé les données relatives au circuit de distribution des pièces détachées par type de pompes, réseaux de magasins, stock, liste de prix, etc. Les informations relatives au circuit de distribution de pièces finalisé à travers des travaux susmentionné ont été partagées avec la DRAH/PCL qui est l'agence homologue du projet.

Le projet vise le partage des prix de pièces détachées entre les parties concernées. Cependant, si les prix sont annoncés au public, il est appréhendé que les prix des pièces de qualité inférieure à bas prix soient négociés à des prix officiels, ou que le vendeur négocie avec l'ancien prix si les informations relatives aux prix ne sont pas mises à jour. En plus de l'étude sur les prix de pièces des fabricants et des agences, le projet a actualisé les prix de pièces dans ces fabricants et agences en mars 2011. Une liste de prix mise à jour a été distribuée pour le partager par des communes et des Mainteneurs comme liste de prix par fabricant, et utilisée comme document de référence pour servir à la procédure de l'appel d'offres dans l'estimation du prix d'offre et l'évaluation de l'offres. Dans la 3ème année, les barèmes de prix commun des pièces détachées ont été élaborés par les associations des mainteneurs sur la base des barèmes de chaque marque de PMH. Dans la 4ème année, ces barèmes ont été révisés prenant en compte de la hausse des prix des pièces au niveau du marché. Lors

du partage des informations aux communes sur les barèmes de prix révisés, l'équipe du projet a expliqué que ces barèmes sont évolutifs selon l'évolution des prix de pièces au niveau du marché.

5-2-2 Etude sur le système d'approvisionnement des pièces détachées

Les problèmes liés au système d'approvisionnement des pièces détachées dans la région du Plateau Central sont résumés ci-dessous.

Tableau 5-5 Problèmes liés au système d'approvisionnement des pièces détachées

< Au niveau des Fournisseurs >	< Au niveau des Usagers (Population et AR) >
<ul style="list-style-type: none"> ● La zone est attenante à Ouagadougou. Cette ville capitale du pays abrite plusieurs fabricants et agences distributeurs, il y a un consentement tacite par lequel l'installation du dépositaire n'est pas nécessaire ; ● Il n'y pas de grands projets dans cette région qui nécessitent le réseau de distribution de pièces détachées ; ● Le profit généré par la vente de pièces n'est pas assuré, de ce fait, les magasins locaux ne veulent pas conclure un contrat comme dépositaire ; ● Le contrat de vente n'est pas avantageux sur le dépositaire. Il manque de confiance entre le fabricant / agence de distribution et le dépositaire (pompe DIAFA) ; ● La vente des pièces au marché informel (marché noir) est tolérée. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Il manque de connaissances sur la compatibilité des pièces ; ● La population rurale et des AR achètent directement des pièces à Ouagadougou ; ● L'approvisionnement en pièces détaché est d'autant plus difficile que la localité est éloignée de Ouagadougou, et la population ressent la nécessité d'installer un dépositaire ; ● La moitié d'AR se procure des pièces détachées au marché informel ; ● Certains AR se procurent des pièces de qualité inférieure à bas prix, et ils réclament plus cher le coût de réparation.

La question du système de fourniture des pièces de rechange, concerne notamment les pièces illégales en vente sur le marché informel. Les villageois et quelques AR tendent à acheter les pièces illégales parce qu'elles sont à moitié prix officiel. Conformément à la Réforme qui interdit l'utilisation des pièces illégales et qui exige des maintenanciers la garantie de qualité des pièces (au moins 6 mois de garantie), le projet tend à faire comprendre aux maintenanciers, l'impact négatif suite à l'achat des pièces illégales en vente sur le marché noir et à les induire à acheter des pièces conformes.

Par ailleurs, les fabricants et leurs agences considèrent que la création d'un point de vente n'est pas nécessaire dans la région du Plateau-Central attenante à la capitale du pays, tandis que beaucoup de AR éloignés ayant de la difficulté à trouver des pièces considère que la mise en place des points de vente est nécessaire dans son province. Suite aux discussions sur l'efficacité du circuit de distribution des pièces détachées, il a été jugé convenable que l'association provinciale des maintenanciers procède à la vente des pièces. Dès la 3ème année du Projet, les pièces de détachées ordinaires ont été accordées à l'association en tant que pompe à finance, et l'association gère à l'essai les pièces avec le produit des ventes comme fonds de roulement et, la formation relative à la gestion du stock et à la comptabilité a été aussi organisée simultanément.

5-2-3 Mise en place d'un système de fourniture des pièces détachées

Comme précité, le projet a accordé la rotation initiale des pièces détachées qui doit être fréquemment changeables, auprès de l'association de chaque province, et mis en place d'un système de fourniture des pièces détachées afin d'assurer la vente des pièces à prix unifiée aux maintenanciers et la pérennité de leur vente en complétant le stock.

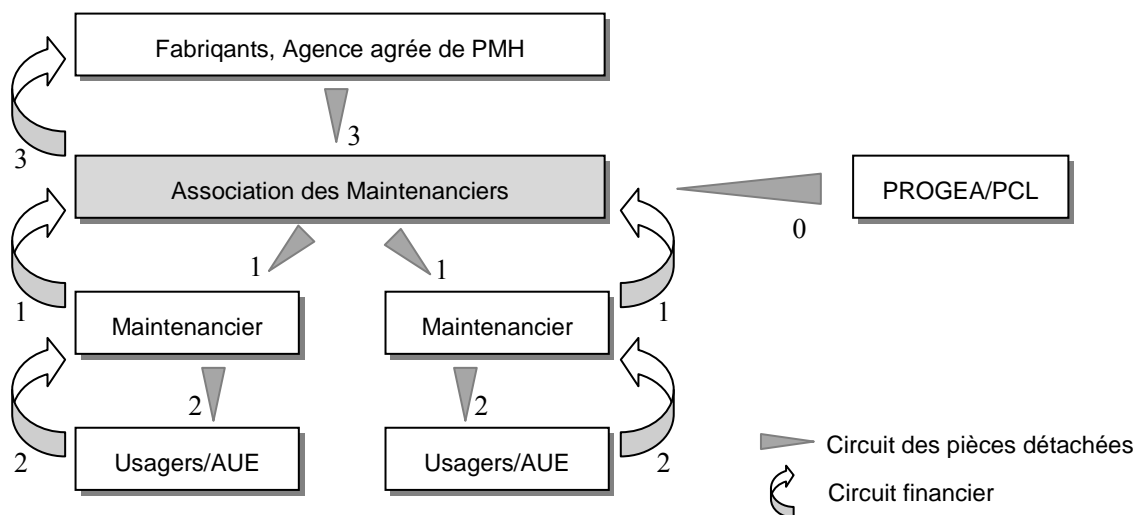


Figure 5-1 Système de fourniture des pièces détachées

Les avantages sont indiqués ci-dessous, si l'association des maintenanciers serait comme base de vente des pièces détachées :

- Approvisionnement en pièces conformes avec la mise en valeur des connaissances et expériences techniques des maintenanciers ;
- Atténuation des risques de vente des pièces imitées ou de prix irraisonnable qui se trouvent dans des magasins privés ;
- Utilisation du bénéfice des ventes pour les fonds d'activités de l'association ;
- Renforcement des capacités de gestion administrative de l'association des maintenanciers à travers la gestion des pièces détachées ;
- Contribution au développement durable de l'association des maintenanciers.

Avant de fournir les pièces détachées, sur la base des informations reçues pendant la 1ère et la 2ème années, le projet a discuté et examiné avec les représentants de l'association, au sujet de la quantité des pièces de rotation initiale et le lieu de stockage, la méthode de vente. Sous la présence des maintenanciers et agents des DPAH, un contrôle de la qualité a été effectué pour vérifier la quantité et la qualité des pièces détachées à fournir. En tenant compte que la gestion de finance et de stock adéquate est indispensable pour établir un système de vente des pièces, nous avons accordé un soutien à la formation des représentants de chaque association pour renforcer leurs capacités (Les détails de la formation sont mentionnés ci-après).

5-3 Renforcement des capacités des maintenanciers

5-3-1 Mise en place de base des données sur AR

Une base de données des AR de la région du Plateau Central ont été élaborée sur la base de résultats de l'enquête, l'épreuve technique et l'entrevue menées au cours de la première année. Egalement, les critères de sélection des maintenanciers ont été examinés

Environ 100 Curriculum Vitae (CV) des AR ont été formulés sur la base d'une base des données élaboré. Ce curriculum vitae comprend, en plus des informations de base telles que l'adresse et le nom du réparateur, le niveau d'instruction, le moyen de déplacement, le nom de communes où l'artisan intervient, la formation, l'expérience de maintenance, les niveaux de compétence, etc. Ce CV est également utilisé lors de la demande de l'agrément.

5-3-2 Ateliers d'information des AR sur l'application de la Réforme

Les ateliers provinciaux d'information des AR sur l'application de la Réforme ont été organisés en 2010 et 2011. L'atelier avait pour but de faire comprendre le concept de la réforme et d'expliquer le système d'agréments des maintenanciers.

Ces ateliers ont regroupés par environ 20 AR, et les agents de la Direction Provinciale (DPAH) ont présenté la Réforme du système de gestion des PMH.

Tableau 5-6 Ateliers d'information des AR sur l'application de la Réforme

	Province	Date	Lieu	Nbr.de participants
1 ^{er} atelier	GNZ	04 Oct.2010	Salle de réunion de la mairie de Zorgho	20
	KWG	06 Oct.2010	Salle de réunion de la DPAH/KWG (Boussé)	21
	OTG	08 Oct.2010	Salle de réunion de l'ANAO (Ziniaré)	19
2 ^{eme} atelier	GNZ	04 Nov.2011	Salle de réunion des artisans du GNZ (Zorgho)	12
	KWG	03 Nov.2011	Salle de réunion de la DPAH/KWG (Boussé)	10
	OTG	02 Nov.2011	Salle de réunion de la DPAH/OTG (Ziniaré)	15
Contenus de l'atelier		<ul style="list-style-type: none">● Présentation sur la Réforme● Présentation des rôles de chaque acteur dans le système de gestion des PMH● Agréments de maintenanciers● Objectif et aperçu de l'agrément● Procédure de la demande et la délivrance de l'agrément● Dépôt de documents de demande de l'agrément		

L'atelier portait sur le concept de la Réforme, le rôle et la responsabilité de chaque acteur, la procédure de l'obtention des agréments. Au cours de l'atelier, nombreuses questions ont été posées, telles que la désignation d'apprentis / assistants en raison de la vieillesse, l'analphabétisme de certains maintenanciers, la distinction entre la tournée de suivi et la réparation de PMH, les mesures contre les problèmes dont l'origine se trouve au-delà de la panne de pompe, comme des conditions hydrogéologiques ou la mauvaise installation du forage et de la pompe.

5-3-3 Sélection des maintenanciers et Délibération des agréments

Après les ateliers d'information, chaque AR a procédé aux démarches pour la demande de l'agrément. Les AR ne sont pas habitués à ce genre de démarches. De plus, certains d'entre eux sont non scolarisés. A cet effet, l'équipe du projet les a appuyé à remplir le curriculum vitae et distribué la lettre de demande, et vérifié les dossiers préparés.

Les dossiers de demande d'agrément soumis ont été examinés par DRAH/PCL. Les agréments ont été délivrés aux maintenanciers, qui sont jugés compétents pour exercer le métier de maintenanciers. Le clause d'agrément définissant la date valable et les conditions de déchéance a été examinée et inscrit sur le revers du certificat d'agrément.

Les demandes d'agrément ont été examinées en 2011 et 2012. Les maintenanciers ont été classés en Niveau 1 et Niveau 2, Niveau 1 provisoire, si les techniques n'atteignent pas aux critères du Niveau 1.

Tableau 5-7 Agréments des maintenanciers dans la région du Plateau Central

	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga
Maintenancier niveau 1	20	15	20
Maintenancier niveau 1 provisoire	4	4	5
Maintenancier niveau 2	0	1	2

Si les maintenanciers ne disposent pas d'outils nécessaire de réparation ou ils n'ont pas suivi la formation de domaines concernés, ils sont agréés provisoirement. Ils font l'objet de fourniture d'équipements pendant une année.

5-3-4 Réunions des maintenanciers

Les réunions périodiques avec les maintenanciers en vue de partager les informations sur l'application de la réforme et de discuter sur les problèmes liés à l'entretien et la maintenance des PMH ont été organisées.

Tableau 5-8 Programme des Réunions des maintenanciers

	Date	Nbr.de participants	Contenues de réunion
1 ^{ere} réunion	10-14 Mai 2010	87	<ul style="list-style-type: none"> ● Présentation de la Réforme ; ● Système de maintenance et Rôle des maintenancier dans l'application de la Réforme ; ● Recensement des AR ; ● Examen technique des AR.
2 ^{eme} réunion	17-21 Fév. 2011	65	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultat des agréments des maintenanciers ; ● Remise d'agrément ; ● Explication des clauses d'agrément ; ● Echange sur les activités des associations des maintenanciers (renforcement des capacités, formation pour les apprentis, partage des outils, approvisionnement des pièces détachées).
3 ^{eme} réunion	05-07 Avril 2011	54	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification des équipements manqués de chaque Maintenancier, Etude sur l'outillage de maintenance fourni par le projet ainsi que la méthode ou le système de gestion des outils ; ● Concertation sur la gestion de pièces détachées ;

			<ul style="list-style-type: none"> ● Vérification sur l'état de création et l'inscription de l'association des Artisans Réparateurs, Etude sur la possibilité de gestion d'outillage et de pièces par l'association ; ● Préparation pour l'offre de suivi et d'entretien des PMH
4 ^{ème} réunion	23-25 Août 2011	51	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification de gros outillages à fournir à l'association des Artisan Réparateurs, Concertation au sujet de la méthode ou système de gestion des outils ; ● Concertation sur le mode de vente et de gestion de pièces détachées par l'association; ● Échange d'avis sur la formation des capacités des Artisan Réparateurs; ● Partage d'expériences sur la conclusion du Contrat dans les communes pilotes.
5 ^{ème} réunion	07-09 Fév. 2012	65	<ul style="list-style-type: none"> ● Remise d'agrément et Explication des clauses d'agrément ; ● Vérification sur l'état de l'utilisation et de la gestion des gros outillages mis à disposition des associations ; ● Echange sur le système d'approvisionnement en pièces détachées par les associations.
6 ^{ème} réunion	11-13 Fév. 2013	64	<ul style="list-style-type: none"> ● Echange sur la modalité de vente et de location des pièces détachées et des gros outillages au niveau des associations ; ● Discussion sur les contenus de la formation technique ; ● Analyse sur l'état de l'association ● Information sur la démarche de demande de nouveaux agréments.

5-3-5 Formations des maintenanciers

1) Formations des maintenanciers sur l'application de la Réforme

Les sessions de formation ont été organisées pour les maintenanciers agréés, les agents de la DPAH et les représentants des communes.

Les objectifs de formation sont les suivants :

- 1^{ère} formation : faire comprendre aux maintenanciers et communes sur le contrat de suivi et d'entretien des PMH, la procédure de recrutement des maintenanciers, la fixation du barème du prix pour l'intervention des PMH.
- 2^{ème} formation : faire comprendre aux maintenanciers sur les contenus du contrat de suivi et d'entretien des PMH, la méthode de la mise en œuvre de la tournée de suivi et d'entretien, le compte rendu à la commune, la procédure de paiement.
- 3^{ème} formation : renforcer les connaissances et capacités techniques des maintenanciers dans les activités de réparation et d'entretien des PMH et la méthode de la mise en œuvre de la tournée de suivi et d'entretien.

**Tableau 5-9 Formation des maintenanciers sur l'application de la Réforme
(3 communes pilotes et 6 communes cibles)**

Province	Date	Participants	Contenus de la formation
1 ^{ère} session OTG, KWG (Toéghin), GNZ (Zorgho)	01-04 Mars 2011 (4 jours)	42	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrat entre la commune et les Maintenanciers ● Attributions de Maintenanciers ● Tournée du suivi ● Dossiers de demande de cotation ● Dossiers de l'Offre et procédure de la demande de cotation ● Fixation des frais de réparation / calcul du prix d'offre
2 ^{ème} session OTG, KWG (Toéghin), GNZ (Zorgho)	08-11 Nov.2011 (4 jours)	32	<ul style="list-style-type: none"> ● Révision de la 1^{ère} formation ● Approche de la tournée de suivi <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diagnostic de la qualité des eaux du forage ➢ Diagnostic du fonctionnement des pompes et de la panne mécanique ➢ Diagnostic du fonctionnement et de l'état du forage ➢ Diagnostic de l'état de l'ensemble d'équipements de pompes ➢ Diagnostic de l'état de l'utilisation des PMH ➢ Fixation du prix de l'eau et le diagnostic de l'état du recouvrement ➢ Diagnostic de la gestion des PMH ● Pratique de la tournée de suivi ● Fixation du prix pour la tournée de suivi, calcul du prix d'offre (Pratique) ● Modalité d'évaluation de la qualité des eaux
3 ^{ème} session	OTG 13-17 Fév.2012 (5 jours)	19	<ul style="list-style-type: none"> ● Généralité des PMH (Classification de 6 types de pompes) ● Principaux types de pompes (ABI/DIAFA/INDIA/KARDIA/VOLANTA/VERGNET) <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nomenclature et fonctionnement de chaque partie ➢ Montage-démontage du cylindre ➢ Démarche de l'installation d'une pompe ➢ Diagnostic du défaut, méthode de réparation ➢ Types de pièces détachées ➢ Nom et mode d'utilisation des outils de réparation ● Pratique de réparation de PMH« Pratique sur le terrain » <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diagnostic du défaut mécanique et localisation des pannes ➢ Démontage de la partie hors du sol ➢ Démontage du cylindre et localisation du défaut ➢ Listage des pièces de rechange
	KWG 20-24 Fév.2012 (5 jours)	16	
	GNZ 27 Fév.-02 Mars 2012 (5 jours)	19	

**Tableau 5-10 Formation des maintenanciers sur l'application de la Réforme
(11 communes supplémentaires)**

Province	Date	Participants	Contenus de la formation
1 ^{ère} session	KWG 01-04 Oct.2012 (4 jours)	30	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrat entre la commune et les Maintenanciers ● Attributions de Maintenanciers ● Tournée du suivi ● Dossiers de demande de cotation ● Dossiers de l'Offre et procédure de la demande de cotation ● Fixation des frais de réparation / calcul du prix d'offre
	GNZ 08-11 Oct.2012 (4 jours)	43	
2 ^{ème} session	KWG 22-25 Oct.2012 (4 jours)	24	<ul style="list-style-type: none"> ● Révision de la 1^{ère} formation ● Tournée du suivi ● Modalité d'évaluation de la qualité des eaux ● Diagnostic du fonctionnement des pompes et de la panne mécanique ● Diagnostic de l'état de l'ensemble d'équipements de pompes ● Diagnostic de l'état de l'utilisation des PMH ● Fixation du prix de l'eau et le diagnostic de l'état du recouvrement
	GNZ 05-08 Nov.2012 (4 jours)	32	

				<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic de la gestion des PMH ● Pratique de la tournée de suivi ● Fixation du prix pour la tournée de suivi, calcul du prix d'offre (Pratique) ● Modalité d'évaluation de la qualité des eaux
--	--	--	--	---

Tableau 5-11 Formation recyclage sur l'application de la Réforme pour les maintenanciers de la province de l'Oubritenga

	Province	Date	Participants	Contenus de la formation
Session recyclage	OTG	15-18 Oct.2012 (4 jours)	33	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrat de suivi et d'entretien des PMH entre la commune et le maintenancier <ul style="list-style-type: none"> ● Dossiers de demande de cotation ● Dossiers de l'Offre et procédure de la demande de cotation ● Fixation du prix pour la tournée de suivi, calcul du prix d'offre (Pratique) ● Modalité de tournée de suivi et d'entretien des PMH <ul style="list-style-type: none"> ● Modalité d'évaluation de la qualité des eaux

2) Formation technique au profit des maintenanciers et apprentis

La session de formation technique sur l'entretien et la réparation des PMH a été organisée en 4ème année du projet au profit des maintenanciers et de ses apprentis. Cette formation technique visait à comprendre les méthodes d'intervention sur certaines marques de PMH que les maintenanciers dans la région du Plateau Central n'ont pas beaucoup d'expériences pratique de la réparation.

Cette session de formation technique a été planifiée et organisée par les associations des maintenanciers et les SRE/DPAH. Les formations ont été assurées par les maintenanciers sélectionnés, comme formateurs ayant l'expérience et la compétence technique.

Tableau 5-1 Formations techniques des maintenanciers et apprentis

	Association du Ganzourgou	Association du Kourwéogo	Association d'Oubritenga
Publics cibles	Maintenanciers/Apprentis	Maintenanciers/Apprentis	Maintenanciers/Apprentis
Nombre de participants	25	24	25
Objectif	Acquérir les connaissances relatives aux nomenclatures de pièces détachées, diagnostics de panne, techniques de l'installation, du démontage et de repêchage de PMH		
Date	11-16 Mars 2013	18-23 Mars 2013	25 Février-02 Mars 2013
Nombre de jours	6 jours		
Types de pompes à traiter dans la formation	INDIA, ABI/DIAFA, KARDIA, VOLANTA	KARDIA, VOLANTA, VERGNET	KARDIA, VOLANTA, VERGNET
Contenu de la formation	Nomenclature des pièces détachées de PMH Diagnostic des pannes de pompes, réparation Installation des pompes Repêchage des pompes		
Formation pratique au site	3 jours		
Formateurs	4 Maintenanciers (2 équipes)	2 Maintenanciers + 1 Assistant	2 Maintenanciers
Matériel de formation	Pièces détachées de diverses pompes Outils		

5-3-6 Suivi et appui de Tournée de suivi et de réparation des PMH par maintenanciers

En ce qui concerne la tournée de suivi et d'entretien des PMH dans trois (3) communes pilotes et six (6) communes cibles, le projet a vérifié la situation sur la réalisation de tournée de suivi et les difficultés liés, tout en faisant des interviews auprès des maintenanciers concernés. Le Tableau suivant indique la situation en février 2013 en matière de la réalisation de la tournée de suivi dans trois (3) communes pilotes et six (6) communes cibles.

Tableau 5-12 Réalisation de la tournée de suivi et d'entretien des PMH

Commune	Nbr. de maintenanciers contractants	Nbr. de tournées réalisées	Nbr. de paiements effectués	Situation de la réalisation de la tournée de suivi et d'entretien	Remarques
Dapélogo	1 pers	2	2	La 2 ^{ème} tournée de suivi a été réalisée en juillet 2012. La prestation a été payée en août.	La relation entre le maire de commune et les maintenanciers s'est détériorée en raison des problèmes politiques. Pas d'autres remarques particulières.
Toéghin	2 pers	1	1	La 2 ^{ème} tournée de suivi n'ayant pas été commandée au maintenancier, elle n'a pas été réalisée.	Suite à l'utilisation de la redevance reçue de l'AUE par la commune, le paiement pour la tournée de suivi est en difficulté.
Zorgho	3 pers	2	1	La 2 ^{ème} tournée de suivi a été réalisée en octobre 2012. Mais la commune n'a pas encore payé les services effectués.	Le fait que la 1 ^{ère} tournée de suivi a été réalisée même dans les villages qui n'avaient pas payé leur redevance, a suscité le mécontentement, et la mauvaise perception des redevances
Absouya	4 pers	1	0	La 1 ^{ère} tournée de suivi a été effectuée en octobre 2012 mais le paiement des services effectués par la commune est en retard.	Le compTableau de la commune résidant à Ziniaré convoque chaque fois les maintenanciers à Ziniaré pour faire signer les documents (Absouya est à près de 100km de Ziniaré)
Loumbila	1 pers	1	0	La 1 ^{ère} tournée de suivi a été effectuée en septembre 2012 mais la commune n'a pas encore payé les services effectués.	La tournée de suivi est mal organisée le maintenancier n'a pas prévenu l'AUE, ou oublié de signer le document.
Nagréong o	2 pers	2	0	Sans avoir payé la 1 ^{ère} tournée de suivi, la 2 ^{ème} tournée a été réalisée en décembre 2012. En attente de paiement par la commune.	Selon les maintenanciers, la commune paiera le service après la 2 ^{ème} tournée.
Ourgou- Manéga	2 pers	0	0	La tournée de suivi n'a jamais réalisée. La demande de tournée est en cours d'établissement au sein de la commune, et la commande n'a pas encore passée.	La tournée n'est pas encore réalisée parce que certaines AUE n'ont pas encore payé leur redevance.
Ziniaré	3 pers	1	0 (*)	Suite à la signature du contrat entre la commune et les maintenanciers en décembre 2012, la 1 ^{ère} tournée a été réalisée mais la commune n'a pas encore payé le service.	La commune a choisi les maintenanciers puis signé le contrat avec eux sans avoir suivi le processus de demande de cotation. (*) Un seul parmi es maintenanciers contractants a été déjà payé par la commune pour son service.
Zitenga	3 pers	1	0	La 1 ^{ère} tournée a été réalisée en septembre 2012 mais la commune n'a pas encore payé le service.	Sans remarque particulière au niveau technique, sauf difficulté en cas d'absence de membre d'AUE lors de la tournée.

La mise en œuvre de la tournée de suivi s'est bien déroulée seulement dans la commune de Dapélogo parmi les 3 communes pilotes, les communes de Toéghin et de Zorgho ont des problèmes potentiels. Quant à la commune de Zorgho, à cause de sa mauvaise perception des redevances des AUE, la commune a du mal à prendre des mesures budgétaires liées à la tournée de suivi. La commune de Toéghin, utilisant les redevances payées par les AUE pour un autre usage, la commune n'arrive pas à trouver des moyens pour la réalisation de la tournée de suivi, tandis que les AUE manifestent leur mécontentement contre la non-exécution de la tournée de suivi. Pour faire face à ce problème, la DGRE indiquant à travers son étude que c'est le problème dû à la budgétisation inadéquate de la commune, et envisage de budgétiser le secteur d'AEPA comme un élément à part.

Parmi 6 communes cibles, la commune d'Ourgou-Manéga n'a jamais réalisé la tournée de suivi. Dans d'autres communes, la 1^{ère} tournée de suivi a été réalisée dans le 2^{ème} semestre 2012, mais aucune des maintenanciers n'aient été payés par les communes. Dans le cas de la commune d'Absouya, les maintenanciers expriment leur mécontentement en disant que le compTableau résidant à Ziniaré, les appelait plusieurs fois pour faire venir d'Absouya à Ziniaré en raison de la signature des documents. Par ailleurs, trois (3) maintenanciers ont signé le contrat de Tournée de suivi avec la commune de Ziniaré mais sélectionnés par la décision de la commune sans la passation du marché public. Vu que les prestations d'un seul maintenancier étant intime avec la commune sont uniquement acquittées, il faudra instruire les personnes concernées de la commune pour suivre la procédure équiTableau.

Comme défis de la part des maintenanciers, on peut citer la conservation appropriée des documents de contrats et ordre de travail, la notification préalable de la tournée de suivi auprès des AUE, la soumission des rapports pertinents. Dans le cadre des formations et des réunions tenus en 4^{ème} année du projet, ces problèmes ont été notés et il appartient à la DRAH/PCL.

5-4 Appui à la création d'une association des maintenanciers et à leurs activités

5-4-1 Création d'une association des maintenanciers

Le projet avait l'intention de promouvoir les activités de l'association des maintenanciers de chaque province après les réunions tenues avec les maintenanciers, et la formation et l'atelier en vue de renforcer la coordination entre les maintenanciers qui se trouvent partout dans la région cible. Cette démarche a amené les associations qui ont été auparavant inactives à se regrouper par province et ce qui a conduit par conséquent leur bon fonctionnement.

En dehors de réunion organisée par le projet, certaines associations n'exerçaient pas d'activités autonomes en raison de manque de financement et de problème de communication en fin de la 2ème année. Mais au fur et à mesure de l'avancement des différentes assistances à l'association par le projet, il y avait de plus en plus des activités autonomes. Dans le second semestre de la 4ème année, toutes les associations sont dynamisées, et organise volontairement des réunions périodiques pour leurs discussions et leur échange d'informations.

5-4-2 Fourniture des grands outils

Selon le résultat de l'étude de la 1^{ère} année, 80% des maintenanciers de la région du Plateau-Central ont rencontré la difficulté de manque d'outils de réparation, et ils ont donc de grande difficulté pour réaliser constamment leurs services de maintenance des infrastructures hydrauliques. A cet effet, les grands outils de réparations ont été accordés par le projet au bénéfice de l'association de la province et non par d'un individu. Cette approche vise à ce que chaque association bénéficiaire puisse assurer leurs ressources financières en louant ces outils et améliorer la prise de conscience des maintenanciers en tant que propriétaire et renforcer leurs capacités de gestion à travers la gestion des outils communs.

Avant de recevoir ces outils de réparation, chaque association a discuté et fixé le lieu de stockage, procédure de location, prix de location, pénalité, etc. La livraison des outils aux associations s'est faite le début de la 3^{ème} année, sous la présence des agents de la DRAH/PCL et de la DPAH, à la suite de vérification de la quantité de chaque outil et de leurs caractéristiques techniques. Il s'est confirmé que chaque association gère ces outils conformément aux principes avaient été fixé préalablement par chaque association avec certains bénéfices reconnus dans le second semestre de la 4^{ème} année. La situation de la gestion des outils de chaque association est décrite ci-dessous.

Tableau 5-13 Etat d'usage et de la gestion des gros outillages par les associations

Province	Ganzourgou	Kourwéogo	Ouhritenga
Lieu du stockage	Entrepôt du domicile du membre cadre	Entrepôt loué par l'association	Entrepôt du domicile du membre cadre
Gestionnaire	2 résidents de la commune de Zorgho	2 (Président de l'association, compTableau)	2 (1 membre cadre de l'association, secrétaire)
Durée de location	3 jours	1 jour	3 jours
Prix de location	<ul style="list-style-type: none"> Le prix est fixé par outil. 2 fois du prix pour non adhérents. 	<ul style="list-style-type: none"> Le prix est fixé par outil. Le prix comprend l'ensemble de l'équipement du trépied ou du palan. 2.5-3 fois du prix pour non adhérents. 	<ul style="list-style-type: none"> Le prix est fixé par outil. Le prix comprend l'ensemble de l'équipement du trépied ou du palan. Le prix pour non adhérents n'est pas fixé.
Pénalité	<ul style="list-style-type: none"> Le retour retardé de l'outil ou la location prolongée peut entraîner le paiement supplémentaire de 6 ou 9 jours. En cas de destruction ou d'endommagement d'un outil, l'Artisan Réparateur doit payer la moitié du prix de l'outil. 	<ul style="list-style-type: none"> Le retour d'outils est accepté jusqu'à midi du lendemain, au-delà, il faut payer le frais pour 1 jour. En cas de perte d'un outil, l'adhérent doit rembourser pour le dédommager, en cas de panne, il répare l'outil et le rend. 	<ul style="list-style-type: none"> Le retour retardé peut entraîner le paiement supplémentaire équivalent à 2 fois du prix de location. En cas de destruction ou d'endommagement d'un outil, l'adhérent doit payer la moitié du prix pour le dédommagement
Autres	Le paiement est effectué lors du retour de l'outil.	Lors de location d'un outil à un non adhérent, il doit être accompagné par un adhérent.	En cas de demande des travaux du repêchage des pompes, le droit de location est à 75 000FCFA

5-4-3 Formation des associations sur la gestion

La formation des associations des maintenanciers a été organisée pour approfondir leurs connaissances sur la gestion du stock et de finance. Il s'agit d'un complément de mise en place d'un

système de fourniture des pièces détachées et de fourniture des grands outils. Cette formation destinée à ; 1 président, 1 adjoint, 1 compTableau et 2 personnes chargées du stock de l'association des maintenancier de chaque province et les agents de la DPAH, s'est tenue à Ziniaré sur 3 jours. L'agent de la DRAH a été désigné comme formateur. La formation est décrite ci-dessous.

Tableau 5-14 Formation des association des maintenanciers

Publics cibles	Participants	Date	Lieu
Représentants de l'association des maintenanciers (5 personnes / association, SRE/DPAH)	18	21-23 Mai 2012	Salle de l'ANAO (Ziniaré)
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion des stocks et des ressources financière (Organisation des stocks, Procédure de gestion des stocks, Inventaire des stocks - outils et pièces détachées) ● Gestion financière (Elaboration des documents de compte, gestion de caisse et de compte, Bilans financiers) ● Programmation de la session de formation (Analyse du besoin, définition des participants, définition de la modalité et de la logistique pour l'organisation de la formation) ● Echange sur le système d'approvisionnement des pièces détachées 		

5-4-4 Création de la Fédération régionale des associations des maintenanciers

La création d'une Fédération régionale des associations des maintenanciers a été appuyée par le PROGEA/PCL. Les objectifs de la création de la fédération régionale sont les suivants :

- Renforcer la solidarité entre les maintenanciers dans la région ;
- Rendre les maintenanciers plus influents dans la région dans le système de gestion et d'entretien des PMH ;
- Renforcer la capacité administrative des associations membres à travers leur collaboration dans la Fédération.

Le projet a appuyé à l'élaboration des statuts et de règlement intérieur de la fédération et à l'organisation de l'assemblée générale constitutive de la fédération.

Une assemblée générale constitutive de la fédération a été organisée le 24 septembre 2013 à Ziniaré et 70 adhérents des associations des maintenanciers, la Directrice Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Plateau Central et les agents de DPAH ont y participé. Lors de l'assemblée générale, les statuts et le règlement intérieur ont été adoptés et les membres du bureau exécutif de la fédération ont été élus. Cette fédération a été reconnue officiellement en janvier 2013 par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS).

5-5 Rédaction du Manuel pour l'intervention des différentes Pompes à Motricité Humaine (PMH) et du Guide Opérationnel pour la formation et le renforcement de capacité des Artisans Réparateurs (ARs)

Le Manuel pour l'intervention des différentes Pompes à Motricité Humaine (PMH) a été rédigé et utilisé lors de la formation technique sur la réparation des PMH. Le manuel indique, à l'aide de nombreuses illustrations spécifiques, les noms de différentes PMH et pièces détachés, la date et les

critères de l'inspection périodique des PMH, le renouvellement des pièces cassables, la méthode de réparation complexe, etc.

De plus, le Guide Opérationnel pour la formation et le renforcement de capacité des Artisans Réparateurs (ARs) ont été rédigées pour le but de l'entretien durable des PMH. Elles comprennent de tous documents rédigés et révisés de la 1ère à la 4ème année du projet, et serviront comme références lors que l'administration chargée de l'eau potable dans d'autres régions exécute des opérations similaires au présent projet.

Ces manuels et guide ont été finalisés comme version PROGEA par suite de la révision faite simultanément avec celle du Manuel pour la gestion des Pompes à Motricité Humaine (PMH).



Manuel pour l'intervention des différentes Pompes à Motricité Humaine (PMH)



Guide Opérationnel pour la formation et le renforcement de capacité des Artisans Réparateurs (ARs)

5-6 Conclusion

Grâce à des activités du projet qui ont été menées pour améliorer les problèmes et défis révéérés par l'étude sur le système de fourniture des pièces détachées et le système de gestion et d'entretien des pompes effectuée le début du Projet, nous avons observé une amélioration sur la fourniture des pièces détachées, le partage d'information, la tournée de suivi et le système de réparation.

- (1) Amélioration de système de fourniture des pièces détachées et partage d'information avec les personnes concernés

Les informations sur le réseau de fourniture des pièces détachées ont été classées par type de pompes et mises à jour, puis partagées avec la commune et les maintenanciers. Pour le barème des prix des pièces, il s'est confirmé entre les personnes concernés qu'il est indispensable de le réviser régulièrement, d'utiliser en commun la dernière version de celui-ci, et aussi que ces prix du barème sont changeables. Afin d'améliorer le système de fourniture, le projet a donné les pièces détachées de rotation initiale aux associations des maintenanciers pour qu'elles fonctionnent comme point de vente des pièces détachées.

(2) Appui au renforcement des capacités des Artisans Réparateurs et des maintenanciers

Les capacités des AR ont été renforcés à travers les activités suivantes : mise à jour des données sur les maintenanciers et appui aux maintenanciers sur leur demande d'agrément, la délivrance d'un agrément , la formation sur l'application de la Réforme et la formation technique des maintenanciers, la signature du contrat de tournée de suivi et d'entretien des PMH entre la commune et des maintenanciers, l'appui aux activités de tournée de suivi et d'entretien. Il s'en résulte une réduction du temps de réparation, qui permet aux maintenanciers de terminer toutes les prestations demandées lors de la tournée de suivi.

(3) Appui aux activités de l'association des maintenanciers des pompes

Ceci consiste à regrouper par province des associations des maintenanciers qui ont été auparavant peu actives, afin de promouvoir leurs activités. Il s'agit de bien structurer les associations à travers les actions suivantes ; le don des grands outils aux associations, le don des pièces détachées pour la rotation initiale, l'organisation de la formation relative à la gestion de stockage et de finance. Dans la 4ème année, la fédération des associations a été créée pour la coopération et la solidarité des associations provinciales et il s'en résulte que la spontanéité des maintenanciers s'est développé par l'échange de connaissances, de techniques et d'informations.

(4) Elaboration du manuel de réparation des pompes et guide opérationnel de renforcement des capacités de maintenanciers

Dans les activités de la deuxième (2^{ème}) à la quatrième (4^{ème}) année de projet avec les homologues du projet, un avant-projet de manuel de réparation des pompes et de guide opérationnel de renforcement des capacités de maintenanciers ont été élaborées, ces documents ont suivi des modifications pour être finalisés comme version PROGEA. Il est attendu que ces manuels serviront comme guide pour l'application de la Réforme dans d'autres régions après la fin du projet.


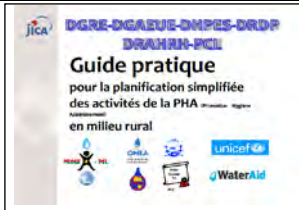

Chapitre 6 Amélioration des comportements en matière de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural

Dans le cadre du PROGEA/PCL, les activités de la PHA se sont déroulées dans trois (3) communes suivantes : Dapélogo de la province d'Oubritenga (29 villages, 37 écoles primaires), Toéghin de la province de Kourwéogo (18villages, 19 écoles primaires) et Zorgho de la province de Ganzourgou (39 villages, 46 écoles primaires).

6-1 Matériel pour les activités de la sensibilisation et de l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement

6-1-1 Matériel élaboré et utilisé pour la sensibilisation et l'éducation en matière de l'hygiène et d'assainissement

Comme indiqué ci-dessous, trois (3) types du matériel pédagogique de PHA ont été élaborés pour la mise en œuvre des activités de la sensibilisation et de l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement dans le cadre du PROGEA/PCL.

Manuel des formateurs pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement	
	<p>« Destiné à » : formateurs administratifs de PHA</p> <p>« Sommaire » : il fournit les grandes lignes de l'ensemble des activités en hygiène et assainissement, les informations de base et l'approche participative. Il contient les éléments nécessaires à la mise en œuvre du programme des activités de la PHA, et sert à la formation des acteurs locaux (animateurs villageois, enseignants, etc.)</p>
Guide pratique pour la planification simplifiée des activités de la promotion d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	
	<p>« Destiné à » : acteurs locaux (animateurs villageois, enseignants, etc.)</p> <p>« Sommaire » : il s'agit du guide qui indique la procédure de l'analyse des problèmes pour la mise en œuvre des activités de la PHA auprès des populations et élèves, et il montre aussi la planification de déroulement des activités et les éléments à contrôler, etc. (Cette guide est disponible en français et aussi en mooré.)</p>
Guide pour le monitoring des activités en hygiène et en entretien des infrastructures	
	<p>« Destiné à » : Formateurs administratifs de PHA</p> <p>« Sommaire » : Ce guide servira au suivi-monitoring et à l'évaluation des activités. Il indique le rôle des acteurs qui s'exercent le suivi-monitoring, la description du suivi, et comprend aussi la fiche qui permettra au lecteur de comprendre la réalité des activités sur le terrain en passant par le site, la structure provincial et celle de régionaux.</p>

N.B : Les formateurs administratifs, sont des personnes des directions régionaux et des directions provinciales de trois ministères ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, et le Ministère de la Santé, et des communes.

En plus du matériel ci-dessus, « la boîte à image SARAR/PHAST » a été élaborée comme outil qui permet aux populations et aux élèves d'approfondir facilement leurs connaissances sur l'hygiène. Ces images expriment à l'aide des schémas, les différentes conditions et comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Elle sert à expliquer les comportements en matière d'hygiène et d'assainissement avec 10 critères¹¹, comme notamment le mode de contamination des maladies infectieuses transmissibles par voie fécale-orale et ses mesures d'interruption, etc. ...



Images de SARAR/PHAST

Ce matériel pédagogique et outils ont été révisés en y intégrant les expériences acquises par les activités pilotes pendant la 1^{ère} année, et aussi celles d'autres acteurs (administration burkinabè, PTF, ONG, etc.). La version définitive a été finalisée pendant la 3^{ème} année.

6-1-2 Exploitation du matériel pédagogique et d'autres outils

Selon l'enquête par interview auprès des utilisateurs, le matériel élaboré pendant la 4^{ème} année du projet, a une grande utilité dans la mise en œuvre de leurs activités, en particulier le Guide pratique pour les activités de la PHA ainsi que la boîte à image. Ce guide est facile pour la compréhension des lecteurs à cause de la bonne visibilité (format A5 qui est une taille pratique) et il présente les différentes étapes à l'aide des nombreux schémas. Elle est parfois utilisée pendant le cours de la santé dans les écoles, à cause de son efficacité.

Les matériels créés par le PROGEA/PCL ont été bien appréciés par la partie burkinabè. Ainsi, ils ont été révisés, sur l'initiative de la DGAEUE, en y intégrant les expériences acquises par ses utilisateurs de la région du Plateau-Central, pour être utilisables comme manuel/guide adaptés à toutes les régions du pays. L'expert japonais et les homologues burkinabés appartenant des directions régionales chargées de la PHA des 3 ministères ont assisté activement à ce travail avec la DGAEUE. En décembre 2012, les manuels et guides en version nationale ont été présentés aux acteurs de l'administration chargés de la PHA dans toutes les régions du pays à travers un atelier.

¹¹ 1) Choix de la source d'eau, 2) Transport de l'eau, 3) Stockage d'eau, 4) Traitement d'eau, 5) Consommation de l'eau, 6) Lavage des mains, 7) Lieu de défécation, 8) Utilisation des latrines, 9) Entretien des latrines, 10) Propreté autour du forage

6-2 Formation des acteurs de PHA

Dans le cadre du PROGEA/PCL, les activités de PHA se sont déroulées par principe, de façon à tâtonner la meilleure méthode convenable aux besoins et capacités des acteurs locaux en vue de la durabilité des activités.

Dans cette perspective, le projet a envisagé également de mettre en valeur et renforcer les capacités des acteurs locaux dans le domaine de PHA. Plus précisément, il s'agit de former les acteurs que s'exercent leurs activités sur le terrain ; « formateur administratif » qui exécute le suivi des activités, « animateur villageois » et « enseignant » qui sont des acteurs locaux.

Le personnel formé est indiqué dans le Tableau suivant.

Tableau 6-1 Acteurs de PHA formés

	Formateur administratif	Enseignant	Animateur villageois	Total
Dapélogo	16	140	176	332
Zorgho	20	210	225	455
Toéghin	12	53	112	177
Total	48	403	513	964

6-2-1 Formation des formateurs administratifs de PHA

Trois (3) directions régionales sont impliquées dans les activités de la PHA, un agent de chaque direction régionale a été désigné comme superviseur. Ceci consiste à ce qu'en jouant comme rôle de formateurs pour la formation du personnel et comme chef du suivi des activités locales, ils assurent la coopération et la coordination entre les 3 directions régionales concernées ainsi que la continuité des activités après la fin du projet.

Avec ces superviseurs comme formateurs, la formation des agents provinciaux et communaux de chaque direction régionale a été organisée en vue de « Approfondir leurs connaissances et renforcer leurs compétences pratiques pour améliorer la gestion des infrastructures de l'AEPA et la PHA ». La description sommaire de la formation est indiquée dans le Tableau suivant.

Tableau 6-2 Sommaire de la formation des formateurs administratifs

Formation	bénéficiaire	Formateurs	Période	Matériel	Description
Formation des formateurs administratifs	Superviseurs (Agents régionaux de chaque ministère) Formateur administratif (Agents communaux ou provinciaux de chaque ministère)	Expert japonais Superviseur	2 jours	Manuel des formateur Guide pratiques Boîte à image	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de la PHA • Didactique des activités • Rôles et responsabilités des acteurs de chaque niveau • Mécanisme du suivi-monitoring d'activités

6-2-2 Formations des acteurs locaux des activités en l'hygiène

Dans le projet, les animateurs villageois et les enseignants des écoles primaires ont été formés comme acteurs de la PHA en milieu rural.

Etant donné que les résultats des activités de la PHA ne sont pas très tangibles, il n'est pas facile pour les acteurs de maintenir la motivation. Les autres partenaires qui ont intervenu dans les activités de la PHA assurent la continuité des activités souvent en rémunérant leurs animateurs, mais leurs activités s'arrêtent quand le pluspart de projet termine, et cela veut dire que la situation revienne comme avant d'intervention. C'est ainsi qu'il y avait toujours le problème sur la durabilité des activités par suite de la fin du projet.

Le projet visait à favoriser les comportements en matière par l'intermédiaire des associations des populations, en considérant les activités des animateurs villageois comme volontaire (à titre bénévole), et en confiant le choix de personnel à chaque village. Lors que 5 personnes (dont 2 femmes) ayant d'une bonne compréhension du sujet et une bonne volonté, ont été sélectionnées dans chaque village cible, nous avons organisées une formation de leurs endroits et en même temps la formation similaire pour tous les enseignants des écoles primaires dans les communes cibles. Le tableau suivant indique le sommaire de la formation.

Tableau 6-3 Sommaire de la formation des animateurs et des enseignants

Formation	Bénéficiaire	Formateurs	Période	Matériel	Description
Formation des animateurs villageois et des enseignants	Animateurs sélectionnés dans tous les villages de 3 communes pilotes	Superviseurs et Formateurs administratifs	5 jours	Guide pratiques PHA Boîte à images	<ul style="list-style-type: none">- Etape de l'approche de PHAST : Etapes d'1 à 7- Examen simplifié de qualité de l'eau- Simulation de l'animation- Planification des activités

6-3 Activités de la sensibilisation et de l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement

6-3-1 Développement des activités à mener par les acteurs locaux

Dès la fin de la formation, les animateurs villageois et enseignants ont commencé les activités de la PHA dans chaque village et chaque école. Ils ont établi d'abord leur programme trimestriel, puis exécuté leurs activités selon ledit programme. Au départ, les animateurs ont fait des simulation sur leurs activités avec l'appui de formateur administratif mais quand ils commencent eux-mêmes à tâtonner, une méthode plus active et plus efficace leurs sont indiquées.

Quelques temps après le démarrage des activités, les animateurs villageois communique la date et l'heure de l'animation aux populations, puis exécuté seulement leurs activités de promotion de type interactif en utilisant la boîte à image au moment où les populations se rassemblent. Mais ils commencent à mettre en œuvre les activités plus actives, comme par exemple, confronter des problèmes individuels par la visite à domicile, et aller voir les lieux fréquentés par les villageois lors

d'évènements (campagne de vaccination, cérémonies pour la journée des femmes, etc.) pour les sensibiliser.

Dans les écoles, l'éducation en matière de l'hygiène et de l'assainissement se poursuit pendant le cours de la morale et la réunion de classe du matin, et aussi les enseignants continuent à faire des efforts pour améliorer la prise de conscience des élèves sur l'hygiène quotidienne, en nettoyant avec leurs élèves, l'école et les latrines et, en y mettant en place un dispositif de lave-mains.

6-3-2 Suivi-évaluation des activités menées par des formateurs administratifs

Sur les activités des acteurs locaux, les formateurs administratifs ont y accordé une assistance selon les besoins et, exécuté un suivi-évaluation trimestriel. Comme il existe quelques formateurs administratifs dans chaque commune, ils ont choisi d'abord leurs villages et écoles cibles, puis exécutés leur travail selon le Manuel pour les activités de la PHA et l'entretien des infrastructures sanitaires, et la fiche de suivi.

Les résultats du suivi au niveau de commune, ont permis de mettre en place d'un système au niveau provincial puis régional. Par ailleurs, la réunion de suivi-évaluation s'est tenue trimestriellement dans chaque commune pilote pour communiquer des problèmes, examiner des mesures, et partager des bonnes pratiques, etc.

Le projet a rassemblé les informations et données concernant les résultats et les impacts sur changement des comportements chez des villageois/élèves et crée une base des données pour faciliter à saisir de l'état de l'amélioration.

Cette base des données sur lesquelles les formateurs administratifs provinciaux saisissent les données, est gérée principalement par les homologues de la DRAH/PCL. Ce système a été introduit pendant le second semestre de la 3ème année du projet, mais il ne se fonctionne pas suffisamment en raison des conditions informatiques peu développées au niveau de province, et de différence de maîtrise de PC entre les agents. Toutefois, les services administratifs et les agents concernés connaissent l'efficacité du système de suivi et des informations accumulées, et attendent que les homologues burkinabés travaillent toujours pour le bon fonctionnement de ce système après la fin du projet.

6-3-3 Moyen pour dynamiser les activités

Dès son commencement, le projet avait un problème sur la motivation des animateurs villageois. Pour les enseignants, ils peuvent s'exercer quotidiennement leur activité parce qu'elle est intégrée dans le programme de l'enseignement. Quant aux villages, lors que les animateurs sont très motivés, ils s'exercent très activement leurs activités, non seulement celles de type interactif en moyennant la boîte à image utilisé pendant la formation, mais ils sensibilisent individuellement les villageois notamment par la visite à domicile. De plus, ils exécutent leurs activités de sensibilisation en appelant les villageois d'y participer aux activités, mais aussi en se rendant eux-mêmes sur le lieu et le moment où les populations se rassemblent. Malgré cette attitude assez positive, il n'y a pas mal d'animateurs

qui perdent leur motivation pour poursuivre leur activité à raison qu'ils n'arrivent pas à trouver le résultat, tout en sachant que le rôle d'animateur villageois est « volontaire ».

Il est très facile de leur solliciter le travail en leur donnant de l'argent ou matériels, mais en tenant compte de la suite de la fin du projet, le projet a essayé de trouver un autre moyen pour maintenir leur motivation. Lorsqu'on a discuté avec les formateurs administratifs, ils ont suggéré que les animateurs cherchent « le prestige qui leur permet de poursuivre les activités d'animateurs avec confiance en soi et fierté ». C'est pour cela que nous avons organisé un concours d'excellence de la PHA où trois premiers villages et trois premières écoles ont été récompensés à l'issue d'une enquête sur l'état sanitaire. A cette occasion, le projet a distribué un badge et une attestation identifiant le personnel formé comme animateurs et enseignants, et les représentants des villages et des écoles récompensés ont présentés leurs activités quotidiennes et leurs leçons acquises. Ce concours a permis aux animateurs et aux enseignants d'évaluer leurs résultats d'activités et d'atteindre par conséquent l'objectif ; le maintien et l'amélioration de leur motivation.

6-4 Résultats Acquis des activités du PHA

6-4-1 Amélioration de la situation en matière d'hygiène et d'assainissement en milieu rural

Comme le cas de trois (3) communes pilotes, les populations dans beaucoup de villages ont changé leurs comportements en matière d'hygiène et d'assainissement par suite de la mise en œuvre des activités de la PHA menées par les animateurs. Les éléments les plus caractéristiques dans l'évolution des comportements se relèvent par exemple, la mise en place d'un Tip-Tap¹², le lavage des mains avec un savon, la filtration de l'eau, et il y a des ménages qui ont construit même leurs latrines. Ceci indique que les populations ont approfondi leurs connaissances sur le facteur et le mode de contamination des maladies infectieuses fécale-orales grâce à ladite sensibilisation.



Tippy Tap



Latrine familiale



Autours d'une PMH

Dans des villages plus actifs, les femmes qui s'exercent principalement le puisage de l'eau et la cuisine, ont créé une association, puis collectent de l'argent même s'il est modique. Certaines entre elles gardent en réserve les fonds nécessaires pour améliorer leur milieu sanitaire.

¹² Un dispositif de lave-mains confectionné par les matériels locaux (bidon, ficelle, blanche d'arbre, caillou).

Dans certains des villages où il reste encore difficile d'acheter un savon et un produit de solution antiseptique pour se laver les mains et désinfecter de l'eau, l'amélioration de l'hygiène n'est pas très avancée. Il est important de trouver des solutions, par exemple, utiliser de la cendre à la place d'un savon, ou exécuter déjà le filtrage en moyennant du tissu.

Malgré des conseils donnés par les formateurs administratifs à chaque intervention, certains populations croient encore qu'il n'est pas faisable tant que le « matériel » leur manque, et ainsi il est nécessaire de leur donner continuellement des conseils avec persévérance.

Pour une meilleure amélioration des comportements en matière de l'hygiène, il faut y amener les démarches plus avancées qu'avant avec conscience, par exemple, prêter plus d'attention aux moments de se laver les mains (après les toilettes, après avoir changé les couches d'un bébé, avant tout repas, etc.).

Le tableau suivant montre l'état des comportements dans les villages, révéler par le suivi-évaluation dans le cadre du projet. (Voir l'Annexe 9 pour les résultats détaillés).

Quelques données restent encore incomplètes comme par exemple, l'absence de certaines réponses en cas de sans toilettes.































Thèmes de Comportement	Mauvais	Moyen	Bien
Choix de la source d'eau			
Transport de l'eau			
Stockage d'eau			
Traitement d'eau			
Consommation de l'eau			
Lavage des mains			
Lieu de défécation			
Utilisation des latrines			
Entretien des latrines			
Propreté autour du forage			

Figure 6-1 Fiche de suivi de PHA en milieu rural

Tableau 6-4 Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Dapélogo

10 thèmes	Taux de villages améliorés	Etat des comportements en fin du Projet (nombre de villages)			
		mauvais	moyen	bon	Remarque
1. Choix de la source d'eau	93%	0	3	26	
2. transport de l'eau	93%	0	3	26	
3. Stockage d'eau,	82%	0	8	21	
4. Traitement d'eau	17%	17	9	2	Manque de données d'1 village
5. Consommations de l'eau	79%	0	18	11	
6. Lavage dees mains	57%	0	18	11	
7. Lieu défécation	63%	5	7	17	
8. Utilisation des latrines	85%	0	1	19	
9. Entretien des latrines des latrines	56%	0	13	12	
10. Propreté aurour du forage	79%	2	9	18	

Tableau 6-5 Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Zorgho

10 thèmes	Taux de villages améliorés	Etat des comportements en matière de l'hygiène en fin du Projet (nombre de villages)			
		mauvais	moyen	bon	Remarque
1. Choix de la source d'eau	97%	1	0	38	
2. transport de l'eau	94%	0	2	37	
3. Stockage d'eau,	89%	0	4	35	
4. Traitement d'eau	40%	18	11	8	Manque de données de 2 villages
5. Consommations de l'eau	48%	0	24	15	
6. Lavage dees mains	63%	0	21	17	Manque de données d'1 village
7. Lieu défécation	67%	5	1	37	
8. Utilisation des latrines	82%	1	1	37	
9. Entretien des latrines des latrines	43%	0	23	16	
10. Propreté aurour du forage	89%	2	1	34	Manque de données de 2 villages

Tableau 6-6 Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Toéghin

10 critères	Taux de villages améliorés	Etat des comportements en matière de l'hygiène en fin du Projet (nombre de villages)			
		mauvais	moyen	bon	Remarque
1. Choix de la source d'eau	100%	0	0	18	
2. transport de l'eau	100%	0	0	18	
3. Stockage d'eau,	94%	0	1	17	
4. Traitement d'eau	5%	11	6	0	
5. Consommations de l'eau	22%	0	17	1	
6. Lavage dees mains	-	2	16	0	Calcul impossible en raison de manque de données du début du projet.
7. Lieu défécation	-	8	0	10	
8. Utilisation des latrines	-	0	0	18	
9. Entretien des latrines des latrines	-	0	16	2	
10. Propreté aurour du forage	-	0	2	13	

6-4-2 Amélioration de la situation en matière d'hygiène et d'assainissement dans les écoles

Dans les écoles, la situation en matière de l'hygiène et de l'assainissement qui entoure les élèves a été beaucoup évoluée, en plus des activités pédagogiques quotidiennes, par suite du nettoyage

régulier des écoles notamment les latrines, et de pratiques se laver les mains. Par exemple, l'éducation en matière de l'hygiène est bien introduit dans toutes les écoles de la commune de Dapélogo, et les formateurs administratifs abordent sérieusement et vivement l'éducation en matière de l'hygiène et se rendent compte bien de leurs améliorations de l'hygiène, à tel niveau qu'ils sont fiers de montrer leur situation améliorée à des visiteurs de l'extérieur.



Dispositifs de lave-mains dans la classe



Nettoyage d'une latrine



Récipient de l'eau pour les élèves

Et aussi, il y a de plus en plus d'écoles où la création et la gestion d'un Comité de Gestion Scolaire (COGES) sont en cours, et leurs engagements se multiplient en fonction de l'avancement du Projet. Dans certaines écoles sans accès à l'eau, sur l'initiative de COGES, les mères des élèves assurent et amènent de l'eau nécessaire, ou achètent un savon et d'autres outils pour faire se laver les mains. Quant aux écoles de Zorgho, leurs activités en hygiène sont dynamisées par suite de la mise en place d'un club de santé publique sur l'initiative du MENA.

En revanche, lors qu'il n'y a pas d'intervention de COGES dans les écoles sans accès à un point d'eau, le changement de comportement est moins développé qu'à celui dans des écoles avec l'accès. Après le projet, les homologues prendront des mesures nécessaires dans ces écoles.

Par ailleurs, certaines écoles ne disposent toujours pas des latrines scolaires. Dans ce cas, la défécation à l'air libre se faisait auparavant partout sans choix des lieux, mais après qu'un seul endroit a été désigné pour faire leurs besoins, tout en incitant les élèves scrupuleusement à l'utiliser, ils s'adaptent à les faire dans « ce lieu de défécation ». Comme ils prennent l'habitude d'un tel geste, ils s'adaptent facilement à l'utilisation des latrines lors qu'elles seraient construites dans l'avenir.

Le problème auquel certaines des écoles font face, c'est que les fosses septiques ont déjà pleines et leurs latrines sont laissées non utilisables à cause de manque de moyen. Les latrines des écoles sont en principe de type d'une VIP avec une fosse, et construites rapidement avec le financement dans ces dernières années. Il se peut qu'on trouve ce genre de problèmes partout dans l'avenir, même si elles ne posent aucun problème peu après la construction. Il s'est confirmé ainsi que la Circonscription de l'Enseignement de Base (CEB) prend l'initiative de prévenir la situation où les latrines se trouvent inutilisables dans chaque école, en cherchant des fonds nécessaires avant que le bassin soit plein et les informations sur les opérateurs de vidange.

Le tableau suivant montre les changements de comportements des écoles observés par le suivi-évaluation du projet. (Voir l'Annexe 10 pour les résultats détaillés).

Pour les écoles, comme le suivi a été effectué sur toutes les classes, la moyenne de classes de chaque critère a été calculée. Ayant de la difficulté d'expliquer leur état des comportements en matière de l'hygiène avec les mentions ; mauvais, moyen et bien comme le cas des villages, la répartition des écoles améliorées n'est indiquée qu'en %.

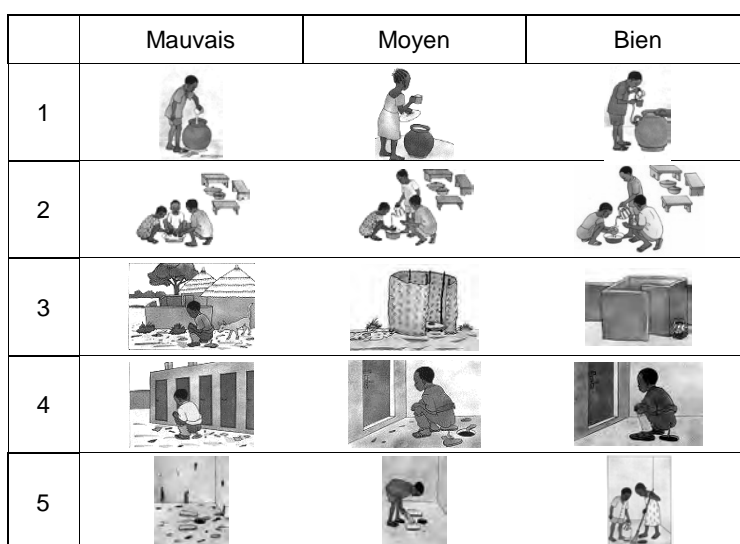


Figure 6-2 Fiche de suivi de PHA en milieu scolaire

Tableau 6-7 Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune de Dapélogo (école)

5 thèmes	Taux d'écoles améliorés (à la totalité de 36 écoles)
1. Consommation de l'eau	64%
2. Lavage des mains	84%
3. Lieu de défécation	15%
4. Utilisation des latrines	14%
5. Entretien des latrines	11%

Tableau 6-8 Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune de Zorgho (école)

5 thèmes	Taux d'écoles améliorés (à la totalité de 36 écoles)
1. Consommation de l'eau	81%
2. Lavage des mains	74%
3. Lieu de défécation	77%
4. Utilisation des latrines	69%
5. Entretien des latrines	83%

Tableau 6-9 Résultats de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune de Toéghin (école)

5 thème	Taux d'écoles améliorés (à la totalité de 36 écoles)
1. Consommation de l'eau	43%
2. Lavage des mains	46%
3. Lieu de défécation	80%
4. Utilisation des latrines	73%
5. Entretien des latrines	64%

6-5 Conclusion

Les acteurs de la PHA se sont réunis dans chacune des 3 communes cibles en mars 2013, pour confirmer les résultats des activités menées sur 4 ans du projet, échanger d'expériences, relever les défis et solutions par village et planifier le plan d'actions après le mois d'avril 2013.

Le rapport des résultats acquis du projet fournit, l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement en fin 2012 par rapport celles du début du projet, avec 10 thèmes pour évaluer l'évolution des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement (10 thèmes pour villages, 5 thèmes pour écoles), ainsi que le résumé de la situation actuelle des comportements dans les villages et écoles. Afin de mieux présenter la situation, les images SARAR/PHAST ont été utilisées en indiquant les chiffres pour la meilleure compréhension des participants.

Les participants étaient intéressés de voir leurs activités au cours de ces 4 dernières années, objectivement présentées. Et en tant qu'acteurs sur terrain, ils étaient bien satisfaits, parce qu'à part quelques défis qui restent encore sur la nomenclature, les résultats étaient assez bons, tout en se rendant compte de l'efficacité des activités dont les résultats ne sont pas toujours visibles. Ceci a été ainsi utile pour les acteurs, de reconfirmer leur motivation pour continuer les activités après la fin du projet.

Les animateurs villageois et enseignants exercent souvent individuellement leurs activités, mais cet atelier a été servi au échange d'opinions et aux travaux communs entre ces deux acteurs, parce qu'on considère que leur coopération est essentielle pour la meilleure amélioration de la situation en matière d'hygiène et d'assainissement dans l'ensemble d'un village. Avant le démarrage, un débat très animé s'est engagé entre ces deux parties, grâce à la prise de considération des homologues jouant comme facilitateur et dans la crainte que les animateurs risquent de perdre leur spontanéité devant les enseignants à cause de leur alphabétisation et compétence.

En fin de l'atelier, les animateurs ont relevé avec les enseignants, les défis rencontrés de chaque village, les contre-mesures, puis ils ont planifié leurs activités spécifiques des mesures à prendre. En plus d'actions globalement menées jusqu'à présent, les éléments spécifiques ces défis ont été intégrés dans ce programme. Il comprend aussi des activités à effectuer par le personnel de chaque école (y compris les élèves) et les villageois sur l'initiative de l'école et du CSPS pour la plupart des villages, notamment le nettoyage des installations et lieux publics (latrines, infrastructures d'alimentation en eau potable, marchés, etc.).

Lors de cet atelier qui a été d'ailleurs, la dernière occasion pour tous les acteurs du projet de se rassembler les participants ont exprimé leur volonté de poursuivre les activités en mettant l'accent sur l'idée que « nous améliorons nous même notre vie », tout en se rendant compte de l'amélioration des conditions de vie après l'intervention du projet. Nous considérons que c'est un excellent résultat du projet.

Comme indiqué dans l'article 6-4-4, le projet arrive à attendre aux résultats à travers les différentes activités, mais il y a toujours des défis à rencontrer. Le suivi des activités trimestriel devra être effectué principalement par les superviseurs des directions régionales après le projet, pour améliorer encore la situation en matière de l'hygiène des villageois.

Chapitre 7 **Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés pour le suivi - évaluation sur l'AEPA et l'appui aux communes**

7-1 **Sessions de formation des services techniques en charge de l'eau (DRAH/DPAH/ZAT/UAT) sur l'application de la Réforme**

Les sessions de formation sur la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP au profit des techniciens de la DRAH/DPAH et des chefs ZAT/UAT ont été organisées. Les objectifs de sessions de formation sont :

- D'avoir une bonne connaissance sur le nouveau système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable ;
- De comprendre les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans le nouveau système de gestion ;
- D'identifier le rôle de l'Etat et des services déconcentrés en charge de l'eau dans le suivi et l'appui à la mise en œuvre de la Réforme.

Les sessions de formation ont été organisées chaque année du projet. A la 1^{ère} année, le thème de la formation a focalisé sur le nouveau système de gestion des PMH conformément à la Réforme, et les publics cibles de cette session étaient les agents du Service des Ressources en Eau (SRE) de la DRAH/PCL et des DPAH ainsi que les chefs ZAT.

Dans les perspectives de la diffusion des activités à l'avenir, la formation de la 2^{ème} année a visé la maîtrise de connaissances d'AEPA par les agents, qui est une mission du MAH. De ce fait, la formation de la 2^{ème} année a ciblé aussi les chefs UAT, en plus du public visé de la formation de l'année précédente. Aussi, dans la formation de la 2^{ème} année, l'approche de la PHA à travers SARAR-PHAST a été adoptée dans le programme de formation.

Dans la 3^{ème} année, la session de formation a été organisée pour les agents du Service de Ressources en Eau (SRE) de la DRAH/PCL et des DPAH ainsi que les chefs ZAT, ayant pour but de former des formateurs de la formation des communes et des AUE. Après la formation, les participants ont assuré les 1^{ères} sessions de formation des communes et des AUE dans les 11 communes supplémentaires.

Dans la 4^{ème} année, une session recyclage sur l'application de la Réforme a été organisée, car les agents ont été affectés nouvellement. La session de formation a débuté par le rappel de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP. Puis, pour que le service technique en charge de l'eau puisse continuer à suivre les activités de l'application de la Réforme par les acteurs, après l'appui du PROGEA/PCL, la clarification des rôles du service technique, les difficultés rencontrées et les mesures à prendre ont été consacrées comme les thèmes principaux au cours de la session.

Tableau 7-1 Sessions de formation des services techniques en charge de l'eau (DRAH/DPAH/ZAT/UAT) sur l'application de la Réforme

1 ^{ère} session					
Date	17-19 Février 2010 (3 jours)				
Lieu	Salle de réunion de la DPAH/OTG				
	Participants	DPAH	SRE	ZAT	UAT
	DRAH/PCL		5		
	DPAH/OTG	1	1	7	
	DPAH/KWG	1	1	5	
	DPAH/GNZ	1	1	8	
	TOTAL	3	8	20	
Contenus de la formation	Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP				
	Rôles des acteurs : AUE				
	Rôles des acteurs : Commune				
	Rôles des acteurs : Maintenançiers				
	Rôles des acteurs : Etat et Direction Régionale en charge de l'eau				
	Présentation du PROGEA/PCL				
Test et évaluation des acquis de la formation					
2 ^{ème} session					
Date	14-18 Février 2011 (5 jours)				
Lieu	Salle de réunion de l'ANAO (Ziniaré)				
	Participants	DPAH	SRE	ZAT	UAT
	DRAH/PCL		1		
	DPAH/OTG	1	2	7	13
	DPAH/KWG	1	1	5	11
	DPAH/GNZ	1	1	8	11
	TOTAL	3	5	20	35
Contenus de la formation	Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP				
	Rôles des acteurs : AUE				
	Rôles des acteurs : Commune				
	Rôles des acteurs : Maintenançiers				
	Rôles des acteurs : Etat et Direction Régionale en charge de l'eau				
	Etape de la mise en place des AUE, Méthode d'animation				
	Méthode de la PHA (Approche SARAR-PHAST)				
Modalité d'appui à l'application de la Réforme					
Test et évaluation des acquis de la formation					
3 ^{ème} session					
Date	12-16 Mars 2012 (5 jours)				
Lieu	Bureau du PROGEA/PCL				
	Participants	DPAH	SRE	ZAT	UAT
	DRAH/PCL		5		
	DPAH/OTG	1	1		
	DPAH/KWG	1	1		
	DPAH/GNZ	1	1		
	TOTAL	3	8		
Contenus de la formation (Formation des formateurs pour les communes)	Système actuel et problèmes sur la gestion des PMH				
	Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP				
	Rôles des acteurs dans le système de gestion				
	Mise en place des AUE				
	Contractualisation entre les acteurs pour la gestion des PMH				
	Fixation du Prix de l'Eau Communal et du montant de la redevance				
	Agréments des maintenanciers				
	Inscription des lignes en recette et en dépense pour le financement de de suivi et d'entretien des PMH				
	Recrutement des maintenanciers au niveau communal				
Techniques d'animation pour les formateurs, Préparation pour la formation des 11 communes supplémentaires					
4 ^{ème} session					
Date	07-11 Mai 2012 (5 jours)				
Lieu	Salle de réunion de l'ANAO (Ziniaré)				
	Participants	DPAH	SRE	ZAT	UAT
	DRAH/PCL		4		
	DPAH/OTG		1	7	
	DPAH/KWG		1	5	

DPAH/GNZ			1	8	
TOTAL			8	20	
Contenus de la formation (Formation des formateurs pour les AUE)	Actualisation des connaissances des AUE sur le nouveau système de gestion				
	Convention de délégation de gestion entre les communes et les AUE				
	Choix des gestionnaires et Protocole de collaboration				
	Fixation de la modalité de paiement au niveau de village				
Techniques d'animation pour les formateurs, Préparation pour la formation des AUE dans les 11 communes supplémentaires					
5 ^{ème} session					
Date	26-28 Septembre, 01-03 Octobre 2012 (en 2 groupes, 3 jours par groupe)				
Lieu	Salle de réunion de l'ANAO (Ziniaré)				
Participants		DPAH etc.	SRE	ZAT	UAT
DRAH/PCL		4	6		
DPAH/OTG		2	1	7	11
DPAH/KWG		2	2	5	10
DPAH/GNZ		2	2	8	10
TOTAL		10	11	20	31
Contenus de la formation (Formation recyclage)	Rappel de la Réforme du système de gestion des PMH				
	Contractualisation entre les acteurs pour la gestion des PMH				
	L'assistance à maîtrise d'ouvrage et le rôle des agents de la DRAH				
	Difficultés rencontrées pour l'application effective de la Réforme dans les communes et les villages				
Analyse et classification des problèmes, les mesures à prendre					

7-2 Suivi de l'application de la Réforme par DRAH/DPAH

Dans le cadre du suivi-monitoring pour l' AUE de sa 4^{ème} année, le projet a visé, comme l'un des efforts pour l'établissement du système de gestion des PMH, à renforcer l'initiative des communes dans les activités de gestion des PMH et à faire échanger des informations plus étroitement entre les communes et la DPAH, tout en limitant le nombre de sortie aux villages et en impliquant nécessairement les communes qui jouent le rôle principal dudit système. La procédure d'exécution du suivi-monitoring pour les AUE introduits depuis le début de la 4^{ème} année du projet est comme suit :

- Tenir une réunion entre les ZAT / UAT et les communes pour partager les informations sur l'état des activités de maintenance et d'entretien des PMH réalisées par les AUE ;
- Identifier des AUE qui ont besoins de l'aide en priorité et élaborer un pl an de suivi-monitoring ;
- Effectuer le suivi-monitoring des activités des AUE suivant le plan ;
- Partager entre les ZAT/UAT et les communes les résultats du suivi-monitoring réalisés et élaborer un plan pour le mois suivant.

7-3 Démarches visant l'établissement et la modélisation du dispositif durable de suivi-monitoring

En vue de la mise en place du système durable de suivi-monitoring des activités sur l'application de la Réforme et la PHA après la clôture du projet, le PROGEA/PCL a visé l'établissement du système de suivi-monitoring basé sur les liens établis entre les acteurs impliqués. La figure et le tableau

suivants indiquent le concept du système de suivi-monitoring, et le type et l'objectif selon le suivi-monitoring utilisé à chaque composant.

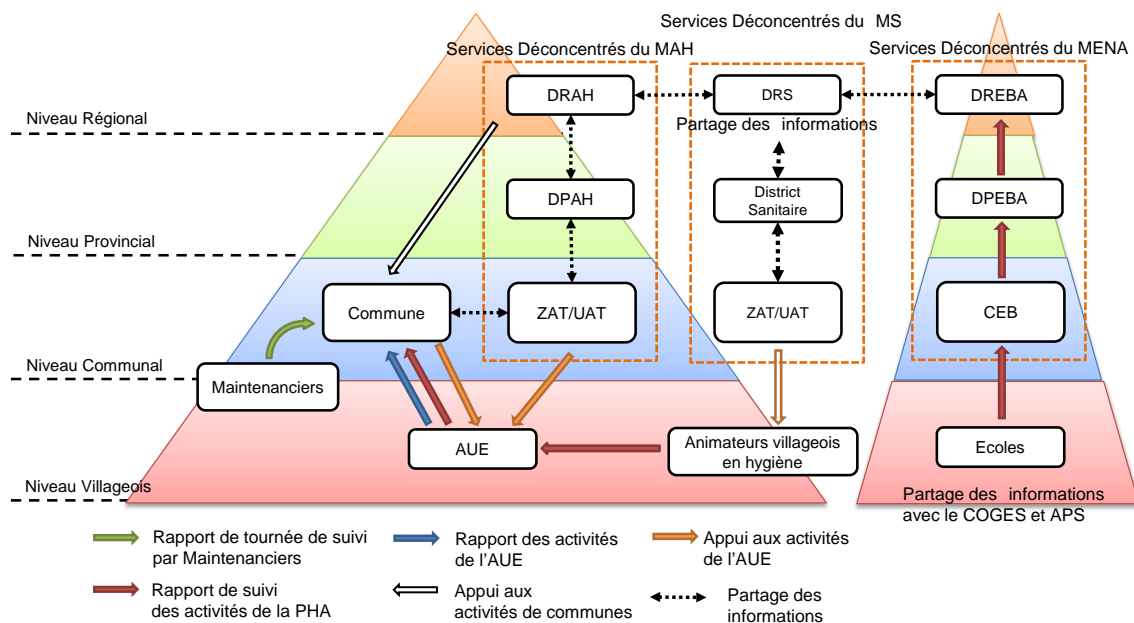


Figure 7-1 Concept du système du suivi-monitoring

Tableau 7-2 Fiches de suivi et des rapports à soumettre

	Type de rapport	Objectif	Acteur de la mise en oeuvre	Dédestination de la remise du rapport	Rubriques
1	Rapport de suivi des activités de l'AUE (terminé à la fin du projet)	Identifier des activités détaillées de l'AUE, Evaluer l'impact du projet, Donner des conseils ou l'appui aux AUE rencontré aux problèmes	Prestataire local ZAT/UAT	Projet DRAH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion financière ■ Organisation de l'Assemblée Générale ■ Recouvrement du frais d'eau ■ Conclusion d'un Protocole de la Collaboration entre l'AUE et le gestionnaire des PMH
2	Rapport d'activités d'AUE	Identifier des activités de l'AUE, Donner des conseils ou l'appui aux AUE qui ont des problèmes	AUE	Commune	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion financière ■ Etat de gestion des PMH (simplifié)
3	Rapport de suivi des activités aux communes	Identifier des activités de la commune, Donner des conseils ou l'appui aux communes qui ont des problèmes	FRAH/DPAH ZAT/UAT	DRAH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conclusion d'un Contrat entre la commune et les Maintenanciers ■ Etat d'exécution du budget pour la gestion des PMH ■ Compte rendu de chaque AUE sur les activités de gestion des PMH ■ Exécution de la tournée du suivi par le Mainteneur

4	Rapport de tournée de suivi par Mainteneurs	Identifier l'état des PMH Prendre les mesures nécessaires et adéquates pour la maintenance et la réparation des PMH	Mainteneurs	Commune	■ Etat de gestion des PMH (détaillé)
5	Rapport de suivi des activités de l'amélioration des conditions d'hygiène	Identifier l'état de la mise en œuvre des activités de PHA, Prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes	Formateurs administratifs en hygiène	DRAH DRS DREBA	■ Etat de sensibilisation à l'hygiène

Les réunions d'échange d'opinions ont eu lieu les 30 et 31 octobre 2012 dans toutes les DPAH dans le but de recueillir les observations et les connaissances obtenues pendant la mise en œuvre des activités, puis de les valoriser dans l'établissement du dispositif durable de suivi-monitoring. Lesdites réunions se sont tenues à l'occasion de la réunion mensuelle de la DPAH de chaque province, tout en tenant compte des charges de travail du personnel de la DPAH qui est le participant de ces réunions. L'aperçu des réunions est comme suit :

Tableau 7-3 Aperçu des réunions avec les ZAT/UAT

Dates	Lieu (salle)	Équipe PROGEA	Participants
Le 30 octobre 2012	Province de Kourwéogo (Salle de réunion DPAH/KWG)	1 expert japonais 1 SRE/DRAH/PCL	1 SRE 14 ZAT/UAT
Le 31 octobre 2012	Province d'Oubritenga (Salle de réunion DPAH/OTG)	1 expert japonais 1 SRE/DRAH/PCL	1 Directeur 1 SRE 24 ZAT/UAT
	Province de Ganzourgou (Salle de réunion DPAH/GNZ)	2 experts japonais	1 Directeur 1 SRE 14 ZAT/UAT

Le résumé des rapports faits au moment des réunions est indiqué ci-dessous :

Le suivi et l'appui pour les AUE impliquant les communes	<ul style="list-style-type: none"> ● L'élaboration d'un plan d'appui aux AUE et le partage de ses résultats sont essayés dans la plupart des communes. Cependant, il est observé quelques cas où les réunions n'ont pas été tenues par manque de temps chez les personnes clés de la partie communale (secrétaire général, points focaux de l'approvisionnement en eau, etc.) ● Le plan d'appui aux AUE est élaboré en collaboration avec la commune, pourtant seules les ZAT/UAT se rendent aux villages sans être accompagnés de personnes clés de la commune, puisque les frais de déplacement ne sont pas alloués à ces dernières.
Problème relatif à la capacité des communes pour la gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en application de la Réforme vient d'être lancée dans la Province de Ganzourgou et la Province de Kourwéogo. Dans cette circonstance, il est souvent observé le fait que les communes n'ont pas compris eux-mêmes leur rôle dans la gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP et/ou qu'elles y sont peu intéressées. ● Il n'est pas précisé dans des documents écrits quelles sont les ressources humaines qui se chargent de l'appui aux activités de gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP assurées par les AUE au niveau communal. ● La plupart des personnes concernées des communes sont mal entendues et croient que les ZAT/UAT doivent se charger du suivi-monitoring pour les activités de gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP par les AUE.

Les communes ont ainsi des contraintes dans ses activités : la responsabilité des communes dans l'appui aux AUE n'est pas précisée dans des documents écrits, les frais de déplacement ne sont pas alloués à ses activités. De plus les ZAT/UAT, placées pour appuyer les activités des communes sur l'aspect technique, ont les difficultés d'encourager les communes, puisque les objets auxquels elles apportent leur soutien ne sont pas clairement déterminés. De ce fait, il s'est révélé que les activités dépendront de l'autonomie des communes ou que les ZAT/UAT seront obligées de réagir elles-mêmes. Toutefois il est possible de saisir la situation des activités des AUE en ayant recours au conseil municipal régulièrement organisé et/ou de discuter et résoudre des problèmes en convoquant les AUE qui sont confrontées à des difficultés sans avoir ni ressources humaines ni budget en abondance. En fait, la Commune de Dapélogo soutient les AUE en convoquant les AUE ayant les problèmes. Pour dynamiser dans l'avenir les activités de gestion des PMH par les communes, il est nécessaire d'encourager les communes à réaliser d'abord les activités qu'elles peuvent assurer dans les circonstances où elles se trouvent, en leur présentant les cas d'activités des communes avancées.

En ce qui concerne ces mesures proposées, une réunion a été organisée le 8 novembre 2012 pour examiner leur pertinence et les actions à prendre. Cette réunion s'est tenue sous présence des noyaux du projet entre autres les agents du Service des Ressources en Eau (SRE) de la DRHA/PCL ainsi que de la DPAH de chaque province, plus les experts japonais. Le contenu des discussions est résumé comme suit :

Tableau 7-4 Mesures à prendre pour l'établissement et la fonctionnalisation du système durable de suivi-monitoring et leur pertinence

Mesures proposées à la réunion d'échange d'opinions en octobre	Observations sur la pertinence
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation de point focal de l'AEP des communes 1 (faire intégrer les services de suivi-monitoring pour les activités des AUE comme la responsabilité du point focal, dans le contrat à signer entre la DRAH et les points focaux) 	C'est une mesure efficace si le contenu du contrat pourrait être modifié, mais il est nécessaire de l'examiner attentivement du fait qu'il y a beaucoup d'éventuels problèmes entre autres l'augmentation du montant contractuel, l'analyse au sein des DRAH/DGRE, à la suite de l'ajout des services.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation de point focal de l'AEP des communes 2 (Distribuer également au point focal les frais de mission pour l'appui aux AUE, ceux qui sont alloués à l'heure actuelle, par le PROGEA, aux ZAT/UAT, etc.) 	Cette mesure ne sera pas une solution fondamentale le tant que l'on a recours au fonds du PROGEA. La pertinence est ainsi moins élevée.
<ul style="list-style-type: none"> ● Convoquer régulièrement les AUE à la mairie pour les orienter à faire le rapport des activités, à échanger des opinions et à prendre les mesures contre les problèmes sous l'initiative des communes. 	Du fait que le tarif de l'eau collecté par les AUE couvre les frais de transport entre la commune et les villages si nécessaire, il est de principe qu'aucune charge n'est imposée à la commune. Un tel cas est déjà réalisé à la Commune de Dapélogo et porte ses fruits. De ce fait, cette mesure pourra être probablement réalisée dans d'autres communes.
<ul style="list-style-type: none"> ● Impliquer sans faute la ZAT lors d'un conseil municipal 	Faisable.
<ul style="list-style-type: none"> ● La redevance des tournées de suivi et d'entretien payée par les AUE à la commune s'élèvent à 10 000FCFA par PMH, alors que les frais de visites sont de 4 000FCFA/fois. Même s'ils effectuent 2 tournées par an, il restera 2 000FCFA. Ces 2 000FCFA seront déposés comme le fonds à utiliser lorsque les personnes concernées de la commune effectuent le suivi des activités des AUE. 	Il est très difficile de prendre cette mesure dans la situation actuelle où l'exactitude et la transparence ne peuvent pas être assurées dans la gestion des cotisations par la commune.

<ul style="list-style-type: none"> ● La DRAH demande par une lettre officielle à chaque commune de faire un rapport sur l'état actuel de la gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP y compris les activités des AUE. Cela obligera à la commune de saisir l'avancement des activités de l'AUE. 	<p>Il est difficile de prendre cette mesure, car il n'existe pas de relation hiérarchique directe entre les communes et la DRAH sur le plan administratif.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Clarifier les rôles de chaque acteur, tout particulièrement celui qui assure le point de communication des services relatifs à la Réforme au niveau communal. 	<p>Faisable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Introduire un système de la collecte, par 2 conseillers de village, des rapports sur la gestion financière à remettre aux communes par les AUE 2 fois par an, dans le but de préparer à l'après-projet. Cela permettra de recueillir sans faute le rapport d'état d'avancement des activités des AUE au moment de conseil municipal qui se tient 2 fois par an. 	<p>Il est possible de réaliser cette mesure, si le rapport est simple et résumé en moins d'une (1) page de format A4 et que ses informations ne nécessitent pas d'examen détaillé.</p>

Il est prouvé que le cadre d'appui à la réalisation pour l'application de la Réforme par la DRAH (modèle PROGEA) est très efficace du fait qu'il peut donner le conseil et le soutien de manière adéquate pour les problèmes auxquels font face les principaux acteurs tels que les communes, les AUE et les maintenanciers lorsqu'ils exercent les activités de gestion des PMH. Les certaines communes ont commencé de prendre leurs initiatives afin de résoudre les problèmes à savoir : convoquer les AUE défaillantes à la mairie, effectuer le déplacement au village à question pour discuter avec les populations, ou échanger sur le sujet concernant la gestion des PMH lors du conseil municipal.

D'autre part, il est de fait que ce modèle PROGEA fonctionnait par l'appui du projet. Il est indispensable que la DRAH assure le budget nécessaire afin que ledit modèle fonctionne de façon durable même après le projet et que l'appui à l'application de la Réforme se poursuive. Aussi, pour l'application effective de la Réforme aux autres régions, il est important de former les ressources humaines au sein de la direction en charge de l'eau (au niveau régional, provincial et communal) afin d'appuyer et de suivre aux acteurs impliqués (commune, AUE et maintenanciers) dans le processus de l'application de la Réforme.

Chapitre 8 **Autres activités relatives**

8-1 **Évaluation interne du Projet**

Une étude d'évaluation interne à la fin de projet a été réalisée pour la période d'octobre à décembre 2012 afin de recueillir les données et les informations à remettre pour l'évaluation en fin du Projet. Pendant cette période, les enquêtes de l'évaluation interne ont été mises en œuvre pour mesurer entre autres les impacts des activités du Projet. L'aperçu et les résultats des enquêtes sont résumés ci-dessous :

(1) Communes

À propos des formations réalisées dans le cadre du présent Projet, presque toutes les communes répondent qu'elles sont satisfaites du contenu des formations et de la qualité des formateurs. Beaucoup d'entre elles disent que la documentation (présentation des programmes de la Réforme, circulation de fonds dans le système de maintenance et d'entretien des infrastructures hydrauliques centrée sur les communes, modèle de contrats pour les visites de maintenance et d'entretien des Pompes à Motricité Humaine (PMH), etc.) nécessaire aux activités de l'application de la Réforme, distribuée lors des formations sont très utiles. 94% des 20 communes ayant participé à l'application de la Réforme avec l'appui du Projet ressent l'effet du système de gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP basé sur la Réforme et expriment que ledit système est plus efficace que l'ancien système à travers lequel les infrastructures hydrauliques avaient été gérées par chaque CPE. En tant qu'impacts de l'application de la Réforme, chaque commune relève, en particulier, le fait que les tournées de suivi et d'entretien effectuées par les maintenanciers contribuent à diminuer la fréquence des pannes des infrastructures hydrauliques et à accélérer la réaction en cas de panne dans les zones couvertes par les visites.

Aussi, quant aux activités de l'application de la Réforme, les communes signalent des difficultés concernant l'inventaire des PMH dont la gestion devra être confiée aux AUE, les dispositions à prendre pour les AUE défaillantes et le recouvrement de la redevance.

L'appropriation des communes est indispensable pour l'application effective de la Réforme. La plupart des communes expriment qu'il est possible de généraliser la Réforme. Pour ce faire, elles font remarquer qu'il est nécessaire de renforcer le système relatif à la sensibilisation sur la Réforme en déterminant le point de communication et/ou la personne en charge qui assurent le soutien aux activités des AUE, en créant un service de l'eau et de l'assainissement, tout en assurant le budget pour les services des domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi que de nouveaux partenaires, en plus des mesures prises jusqu'à présent telles que la sensibilisation des habitants, l'appui à la réalisation de tourné de suivi et d'entretien par les maintenanciers et les dispositions pour les AUE ayant les problèmes.

(2) Maintenançiers

Le projet a sélectionné les maintenanciers, puis organisé 3 séances de formation des maintenanciers. Il y a les maintenanciers qui répondent que le délai de formation est court, mais plus de 90% des réparateurs expriment qu'ils sont très contents du contenu des formations et de la qualité des formateurs. Dans les séances de formation, les méthodes de maintenance et d'entretien pour quelques types de PMH ont été enseignées à travers les leçons en classe (théoriques) et les leçons pratiques. Ces leçons ont permis aux réparateurs d'« apprendre la méthode de maintenance et d'entretien des PMH de types qu'ils n'ont jamais traités », répondent quelques réparateurs. En ce qui concerne la documentation fournie par le Projet selon la nécessité, beaucoup de réparateurs répondent que les documents traduits en langue locale leur sont très utiles.

Toutefois, ils font remarquer qu'il est difficile de comprendre les sujets autres que ceux sur l'aspect technique tel que la façon de calcul des frais de réparation et l'établissement des documents relatifs au contrat de tournée de suivi et d'entretien.

Les maintenanciers qui se chargent partiellement de l'application de la Réforme, en se basant sur ce qu'ils ont appris à travers ces formations, expriment que le temps de réparation des PMH en panne est considérablement réduit, grâce aux capacités de réparation améliorées et pièces de rechange en stock. D'autre part, d'après leurs expériences d'avoir effectué réellement les tournées de suivi et d'entretien, ils évoquent comme problème le fait que l'accès à certains villages ne peut plus être assuré pour l'état dégradé des routes, si la période des tournées tombe à la saison des pluies. Il est ainsi montré la nécessité de prêter une attention à la période pour effectuer les tournées de suivi et d'entretien.

(3) Association des Usagers de l'Eau (AUE)

Le Projet a tenu 3 formations au total pour les AUE sur la promotion de la compréhension de la Réforme ainsi que la pratique de la gestion des infrastructures hydrauliques en eau potable suivant la Réforme. Quelques AUE répondent que le délai de chaque formation est insuffisant, tandis que la plupart d'entre elles sont satisfaites du contenu des formations et de la qualité des formateurs. À propos du système de maintenance et d'entretien centré sur les AUE pour toutes les infrastructures hydrauliques des villages, introduit par l'application de la Réforme, plus de 90% des AUE prouvent qu'il est efficace et 75% d'entre elles remarquent qu'il est meilleur, de différents points de vue, par rapport à l'ancien système centré sur les CPE. Les principales raisons sont les suivantes :

- L'existence des AUE permet d'assurer constamment les fonds de gestion d'un certain montant ;
- La transparence s'est rendue visible dans la maintenance et l'entretien des infrastructures hydrauliques des villages par l'existence des bureaux exécutifs des AUE, le registre compTableau et l'organisation des assemblées générales ;
- Les maintenanciers réagissent rapidement en cas de panne et l'état en panne ne dure plus.

Il est prévisible qu'après la fin du Projet chaque village ait des soutiens directs moins souvent. Malgré une telle prospective, plus de 70% des AUE prennent une attitude positive pour la généralisation de la gestion des infrastructures hydrauliques en eau potable centrée sur les AUE. Toutefois, il est évoqué que le système en question vient d'être introduit et qu'il existe beaucoup de problèmes concernant le prélèvement de frais des usagers de l'eau (habitants), l'arbitrage des conflits entre les villages et les quartiers, etc. À cet effet, il est proposé de dynamiser les AUE, de relancer les formations en utilisant les dessins et les photos et d'assurer le suivi en continu par les DRAH/DPAH de chaque province ainsi que les ZAT/UAT et l'appui par les communes de façon positive, comme les éventuels appuis attendus de la partie administrative.

(4) Formateurs administratifs de PHA

L'enquête de l'évaluation interne relative à la PHA a été effectuée auprès des formateurs administratifs de la DRAH, de la DRS et de la DREBA. Ces formateurs font entendre que le délai des formations organisées par le Projet est court, mais presque 70% d'entre eux répondent qu'ils sont satisfaits du contenu des formations et de la qualité des formateurs. Par contre, ils proposent d'ajouter le sujet relatif à la gestion des informations (base de données), d'organiser de nouveau les formations et le voyage d'études, etc. comme les mesures pour enrichir davantage et généraliser le contenu de formations.

Beaucoup de monde répondent que la mise en œuvre de la PHA ainsi que les activités de suivi de la PHA étant supposés difficiles sont considérablement dynamisées par les soutiens du Projet entre autres les formations. Pour les raisons majeures de la dynamisation, la plupart répondent que les directives et/ou les manuels relatifs à la sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ainsi que la fiche de suivi sont très facile à comprendre et à utiliser.

(5) Agents de la DRAH/PCL, Agents des DPAH, ZAT/UAT

À l'issue de l'enquête, 70% du personnel de la DRAH/PCL, personnel de la DPAH de chaque province et des ZAT/UAT répondent qu'ils sont satisfaits du contenu de formations organisées par le Projet dans le renforcement des capacités nécessaires à l'application de la Réforme. Ils disent que les différents manuels et la fiche de suivi fournis par le Projet sont indispensables de nos jours pour aider les activités des AUE et des communes.

Comme d'autres acteurs, le personnel de la DRAH/PCL, le personnel de la DPAH de chaque province ainsi que les ZAT/UAT expriment que la gestion des infrastructures hydrauliques en eau potable centrés sur les communes, introduite par la Réforme, est plus efficace par rapport à l'ancien système de la gestion des PMH à travers les CPE.

Près de 80% de ceux ayant répondu à l'enquête disent qu'il est possible de généraliser la Réforme en poursuivant l'appui aux communes, AUE et maintenanciers. Par contre, étant impliqués dans toutes les activités relatives à l'application de la Réforme, ils relèvent beaucoup de tâches à accomplir, tels

que les mesures pour les AUE dont la fonction est affaiblie, l'arbitrage des conflits entre les villages et les quartiers, l'appui aux activités des bureaux exécutifs des AUE (notamment, prélèvement de prix de l'eau) et l'appui aux activités des maintenanciers.

Pour ce qui est des mesures à prendre dans l'avenir, beaucoup disent qu'il est indispensable que les communes jouent leur rôle sous leur initiative pour la généralisation de la Réforme. Pour ce faire, ils font remarquer que le personnel de la DRAH/PCL, le personnel de la DPAH de chaque province ainsi que les ZAT/UAT donnent les instructions directes au personnel des communes, mais aussi ils peuvent envisager de se collaborer positivement avec les communes par le partage des informations nécessaires (INOH, PCD-AEPA etc.), le soutien pour la réalisation d'un forage et la réhabilitation, ainsi que la délivrance des agréments aux maintenanciers. De plus, ils évoquent également qu'une fois la personne en charge du programme de la Réforme déterminée au niveau communal, cela facilitera la collaboration avec les communes. Cependant, beaucoup ayant répondu à l'enquête remarquent qu'il est urgent d'assurer le budget pour les activités puisque cela constitue une condition préalable pour maintenir autant de dynamisme que celui ressenti durant l'exécution du Projet.

(6) Partenaire Technique et Financier (PTF)

Les 11 organismes cités ci-dessous ont participé à la présente interview :

- LVIA ;
- FASOLIM ;
- SNV ;
- Eau vive ;
- APS ;
- CEMEAU/ONEA ;
- ACF ;
- DANIDA ;
- PEA/GiZ ;
- SOS-Sahel ;
- Banque Mondiale.

Tout d'abord, à la question sur le contenu des activités, les 9 PTF répondent qu'ils sont impliqués dans la Réforme et/ou l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC). En outre, les 6 PTF d'entre eux disent que la gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP par la Réforme est plus efficace par rapport à celle centrée sur les CPE et qu'elle est applicable sur tout le territoire burkinabé. Par contre, les 2 PTF répondent qu'ils n'impliquent pas les organismes administratifs, car le budget des PTF est de petite taille et ils manquent de ressources financières pour payer les frais de mission.

D'autre côté, tous les PTF répondent qu'ils s'engagent dans les activités de la PHA, telles que la sensibilisation et la formation sur l'hygiène et de l'assainissement, l'animation par les habitants, etc.

Les 10 PTF d'entre eux répondent qu'ils impliquent la DRAH dans leurs activités et les 7 PTF impliquent la DRS et la DREBA.

Ensuite, à l'enquête portée sur le taux de reconnaissance et l'appréciation du PROGEA, tous les PTF répondent qu'ils connaissent le PROGEA. 90% d'entre eux reconnaissent l'efficacité de l'approche du PROGEA. Concrètement, le PROGEA est apprécié pour ses activités de sensibilisation des habitants en matière de gestion des infrastructures hydrauliques de l'AEP et d'hygiène et assainissement, ses formations sur l'application de la Réforme destinées aux élus locaux et personnes instruites ainsi que ses activités de la mise en place des AUE dans une grande étendue, voire pour ses activités de l'application de la Réforme suivant les politiques nationales du gouvernement avec certitude et pour avoir impliqué dans ses activités de différents acteurs relatifs à l'eau ainsi qu'à l'hygiène et l'assainissement. Il y a des projets, à part le PROGEA, qui collaborent avec les organismes administratifs concernés et quelques PTF ont conclu un protocole d'accord avec les organismes administratifs techniques. D'autre côté, quelques PTF dont les activités se centrent sur l'appui aux communes disent qu'il n'est pas nécessaire d'impliquer les organismes administratifs techniques dans leurs activités.

D'autres activités concrètes du PROGEA appréciées par les PTF sont indiquées ci-dessous :

- Renforcement des capacités administratives en considérant la durabilité des activités de l'application de la Réforme ;
- Unification des manuels, directives et outils relatifs à l'eau ainsi qu'à l'hygiène et l'assainissement ;
- Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement non seulement pour les habitants, mais aussi pour les organismes administratifs techniques et les personnes concernées des communes ;
- Utilisation des médias.

Par ailleurs, il s'est avéré par la présente interview que les outils élaborés par le PROGEA sont utilisés par la plupart des PTF.

Les principaux problèmes dans les activités de l'application de la Réforme, reconnus par les PTF interviewés, sont les suivants :

- Appui aux AUE dont la fonction est affaiblie ;
- Soutien pour fixer le prix minimum de l'eau et le montant de la redevance à verser dans chaque commune ;
- Enquête de nombre et des types des PMH dont la gestion sera confiée aux AUE ;
- Prélèvement par les AUE des prix de l'eau auprès des usagers de l'eau ;
- Tournée de suivi et d'entretien par les maintenanciers et récupération des rapports de réparation ;

Ces problèmes évoqués sont les mêmes problèmes que reconnaît le présent Projet.

Les points à améliorer dans les activités de l'application de la Réforme que proposent les PTF interviewés sont énumérés ci-dessous :

- Simplifier les formalités de l'obtention des récépissés d'AUE ;
- Assurer le budget pour les secteurs de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans les

communes ;

- Simplifier et améliorer le processus en matière de contrat de tournées de suivi et d'entretien ;
- Mettre en place un service de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement à chaque commune ou qui couvre plusieurs communes ;
- Renforcer les techniques de la DRAH pour l'appui aux communes ;
- Établir les directives de l'application de la Réforme en supposant qu'elles soient utilisées par les communes ;
- Élaborer l'outil de gestion des PMH, en supposant qu'il soit utilisé par les AUE ;
- Établir un manuel technique relatif à la maintenance des infrastructures hydrauliques en eau potable;
- Multiplier des acteurs impliqués dans l'application de la Réforme et partager des informations ;
- Impliquer davantage des organismes administratifs techniques ;
- Valoriser les résultats des projets/programmes du passé et/ou en cours.

Étant donné que l'approche du PROGEA est reconnue en tant qu'approche standard et que les outils élaborés par le PROGEA sont déjà largement exploités, on s'est rendu compte, de nouveau, du fait que le PROGEA est apprécié par les acteurs des secteurs en question au-delà d'un certain niveau. En outre, il s'est avéré qu'il est reconnu que la réussite du Projet résulte des efforts déployés constamment depuis le début tout en croyant que l'implication des organismes administratifs est la clé pour la réussite de l'application de la Réforme et des activités des PHA.

8-2 Collaboration avec partenaires dans le domaine de l'AEPA dans la région du Plateau Central

Le PROGEA/PCL a collaboré dans sa mise en œuvre, avec les partenaires dans le secteur de l'AEPA au niveau de la région du Plateau Central.

Tableau 8-1 collaboration avec d'autres partenaires dans le secteur de l'AEPA

Partenaire du secteur AEPA	Activités et contenu des discussions
WAA, APS, ACF	<ul style="list-style-type: none"> ● Collaboration pour l'élaboration des matériels pédagogiques de PHA ; ● Le partage des informations sur les actions de PHA menées dans la région du Plateau Central ; ● Mis en commun des animateurs villageois de PHA pour la mise en œuvre des actions de PHA.
FASOLIM (Coopération décentralisée par la région de Limousin/France)	<ul style="list-style-type: none"> ● L'appui et la coordination aux activités de FASOLIM (formation technique sur les PMH pour les artisans réparateurs, formation sur le système de mini-AEPS par l'énergie solaire destinée aux maintenanciers du niveau 2 etc.)
ZORGH-EAU (Coopération décentralisée en France avec l'appui d'Eau Vive)	<ul style="list-style-type: none"> ● Le suivi des activités de l'AUE mise en place par les agents du service hydraulique du maire de ZORGH est mené en collaboration avec DPAH/GNZ. ● La formation complémentaire sur la gestion financière pour AUE est planifiée.
SNV	<ul style="list-style-type: none"> ● La SNV intervient au niveau des communes de Mogtéo, Méguet, Zorgho, Niou et Zitenga dans le secteur de l'AEPA, notamment pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués. Le PROGEA/PCL collabore avec la SNV en appuyant à l'élaboration du plan d'action de chaque commune

	<p>et à la fourniture des informations sur l'application de la Réforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En outre, la SNV envisage l'extension des zones d'intervention aux autres communes du Plateau Central, la collaboration avec le PROGEA/PCL sera poursuivie. ● Les activités en matière d'hygiène sont aussi prévues. À cet effet, l'étude, la réflexion concernant les matériels et méthodes de pratique du PROGEA/PCL sera poursuivie.
SOS-SAHEL	<ul style="list-style-type: none"> ● En ce qui concerne la commune de Boussé (Province de Kourwéogo), les 5 AUE ont été mises en place par SOS-Sahel. Suite à la concertation entre SOS-Sahel, commune de Boussé, DRAH/PCL, DPAH/KWG et PROGEA/PCL, l'application de la Réforme dans la commune y compris la mise en place des autres AUE est poursuivie par PROGEA/PCL.
Association KOASSANGA	<ul style="list-style-type: none"> ● Une association locale intervient au niveau de village de Koassanga et des villages voisins (commune de Ziniaré) pour le développement des communautés. Elle travaille pour la réalisation des latrines dans le secteur d'AEPA. Le PROGEA/PCL collabore avec cette association dans l'application effective de la Réforme, notamment l'appui aux AUE mises en place.

8-3 Couvertures médiatiques sur les activités du projet

En vue de vulgariser les messages et les informations sur l'application de la Réforme et de la PHA aux populations de la région, les activités de la publicité à travers plusieurs médias ont été menées.

8-4 Participation à la revue conjointe du PN-AEPA/PAGIRE

Dans le secteur de l'AEPA au Burkina Faso, la revue conjointe du PN-AEPA et du PAGIRE est organisée chaque année l'ensemble des acteurs concernés (services étatiques, PTF, ONG et secteur privé). L'expert du PROGEA/PCL y ont participé comme membre du Groupe Thématique 3 (GT3 : Maîtrise d'ouvrage communale de l'AEPA). À l'occasion des réunions du GT3, les activités du projet étaient présentées, les difficultés et les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective de la Réforme étaient partagés et examinés. Le PROGEA/PCL, placé en tant que projet pilote qui expérimente réellement une série de processus de l'application de la Réforme, s'efforce jusqu'à présent de partager la documentation telle que les enseignements relatifs aux activités du Projet, les différents matériels didactiques et/ou manuels élaborés par le projet avec et à la demande d'autres PTF qui font avancer l'application de la Réforme partout au Burkina Faso.

8-5 Participation au 6ème Forum mondial de l'eau

L'expert du PROGEA/PCL (chef de l'équipe) et son homologue (Coordinatrice nationale) ont participé au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille en France du 12 au 16 mars 2012.

Au forum mondial de l'eau, le PROGEA/PCL a participé à chaque session et exposé les activités du PROGEA/PCL et l'aperçu de la Réforme de gestion et d'entretien des infrastructures hydrauliques au Burkina Faso dans la matinée du jeudi 15 mars, dans le pavillon du Japon, avec le thème de «initiative de gestion et de maintenance des installations hydrauliques rurales».

Chapitre 9 Etat d'accomplissement de l'objectif du projet et des résultats

9-1 Etat d'accomplissement des résultats sur la base du Cadre logique du Projet (PDM)

L'état d'accomplissement des résultats sur la base du Cadre logique du Projet(PDM) sont décrits dans les lignes qui suivent :

9-1-1 Etat d'accomplissement du résultat 0

Résultat 0 : Les indicateurs du PDM sont définis.

Les indicateurs du PDM étaient déjà fixés lors de la revue à mi-parcours faite en septembre 2011 (Voir le PDM version.1).

9-1-2 Etat d'accomplissement du résultat 1

Résultat 1 : Le système de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques (IH) est établi dans les communes cibles conformément à la Réforme.

La mise en place des AUE, la conclusion de la convention entre les communes et les AUE et la passation du contrat entre les communes et les maintenanciers ont été réalisées dans les 9 communes cibles, ainsi que la mise en place des AUE est terminée dans les 11 communes supplémentaires. Ce qui nous permet de dire qu'un système de gestion et de maintenance des IH d'AEP conforme à la Réforme est mis en place. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant :

Indicateur 1-1 : Plus de 90% des agents des ZAT et UAT des communes cibles suivent la formation. Plus de 80% d'eux réussissent au test de confirmation.	Etat d'accomplissement : Il existe 28 agents vulgarisateurs des ZAT et UAT dans les 9 communes cibles (sauf agents récemment mutés). Tous ont suivi les formations. Parmi eux 22 agents (78 %) ont réussi au test de confirmation. Nous avons mis en œuvre le renforcement de capacités sur le terrain au profit des vulgarisateurs qui n'ont pas réussi au test.
Indicateur 1-2 : Les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) sont constituées dans tous les villages des 3 communes pilotes avant la fin de mai 2010	Etat d'accomplissement : Dans les 3 communes pilotes (80 villages ¹³), 36 AUE ont été mises en place dans 36 villages (45 %) avant la fin de mai 2010. En plus, 44 AUE ont été mises en place dans 44 autres villages avant la fin d'octobre 2010. (100 % au total)
Indicateur 1-3 : La convention de délégation de gestion des PMH est signée entre les 3 communes pilotes et 80% de leurs AUE avant février 2010.	Etat d'accomplissement : Sur les 80 AUE constituées dans les 3 communes pilotes, 50 AUE (63 %) ont passé la convention de délégation de gestion des PMH avec les communes avant février 2011. Les 29 autres AUE l'ont conclu avant décembre 2012.
Indicateur 1-4 : Les AUE des communes de l'Oubritenga excepté la commune pilote est constituée avant juin 2011.	Etat d'accomplissement : Dans les 6 communes (192 villages) de l'Oubritenga autres que la commune pilote, 192 AUE ont été mises en place avant juin 2011 dans les 192 villages (100 %). Suite à la scission de 2 villages et à la création de nouveaux villages, 2 AUE ont été ajoutées, portant le nombre total d'AUE à 194.

¹³ Comme division administrative, il existe comme sous-ensemble des communes «secteur» (au centre des communes) et «village» (dans les zones périphériques). On unifie au terme de village.

Indicateur 1-5 : La convention de délégation de gestion des PMH est signée entre les communes de l'Oubritenga excepté la commune pilote et 80% de leurs AUE avant février 2012.	Etat d'accomplissement : Toutes les 192 AUE ont conclu la convention de délégation de gestion des PMH avec les communes avant février 2012 (100 %). 2 AUE récemment créées l'ont aussi conclue avant décembre 2012.
Indicateur 1-6 : Les AUE sont constituées dans tous les villages des 11 communes supplémentaires avant la fin de mai 2012.	Etat d'accomplissement : Dans les 11 communes supplémentaires (292 villages), 288 AUE ont été mises en place dans 288 villages avant la fin de mai 2012 (99 %). S'y ajoutent 4 AUE prévues, mais elles n'ont pas encore vu le jour au moment de l'évaluation finale.
Indicateur 1-7 : La convention de délégation de gestion des PMH est signée entre les communes supplémentaires et les AUE avant décembre 2012.	Etat d'accomplissement : 10 communes sur les 11 communes supplémentaires ont signé la convention de délégation de gestion des PMH avec leurs AUE avant décembre 2012. Ce qui correspond aux AUE des 215 villages sur les 216 des 10 communes (dans un village qui reste l'AUE a été mise en place en janvier 2013.)
Indicateur 1-8 : Le contrat relatif à la maintenance et aux tournées de suivi des PMH est passé entre les communes cibles et 80% de leurs maintenanciers avant février 2013.	Etat d'accomplissement : Il existe 35 maintenanciers de PMH dans les 9 communes cibles, le contrat relatif à la maintenance et aux tournées de suivi des PMH a été passé avec 24 d'entre eux (69 %) avant la fin de décembre 2012. (Note : Les contrats qui sont passés par une commune sont limités à un nombre requis ¹⁴ , la formulation de l'indicateur consistant en la passation du contrat avec 80 % de maintenanciers n'est pas appropriée.)

9-1-3 Etat d'accomplissement du résultat 2

Résultat 2 : Les capacités des organisations villageoises dans la gestion et la maintenance des IH sont renforcées.

Les capacités des AUE dans la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques ont certainement été renforcées, comme en témoignent l'organisation de réunions, la gestion financière, les dispositions prises pour réparer les pannes de PMH, etc. Mais, il faut dire que le dispositif de recouvrement des tarifs d'eau n'est pas encore complètement mis au point.

L'évaluation interne qui a été réalisé en octobre 2012 montre que 72 AUE ont été mises en place dans les 9 communes cibles. Sur ces AUE, 266 AUE (98 %) ont déjà organisé au moins une assemblée générale (AG) ; 251 AUE (92 %) pratiquent la gestion des fonds par enregistrement sur cahiers ; 241 AUE (89 %) ont ouvert des comptes dans les institutions financières. Tandis que 2 à 3 semaines étaient nécessaires pour la réparation d'une PMH après sa panne, la durée de réparation simple a été raccourcie en moyenne de 5,9 jours par intervention en octobre 2012 (la moyenne des délais figurant dans les réponses données par 193 AUE).

Pour ce qui concerne le recouvrement des tarifs d'eau, chaque AUE a fixé le montant total des tarifs d'eau à recouvrir de la part des usagers par an (la recette minimum). Mais, durant les deux premières années (2011-2012), la proportion des AUE qui ont pu collecter plus de 70 % de la recette minimum a été de 18 % dans les 3 communes pilotes et de 6 % dans les 6 communes cibles autres que

¹⁴ Lors de la passation des contrats relatifs aux tournées de suivi et d'entretien des PMH installées au niveau des AUE, les communes procèdent à un regroupement par lots. Elles passent les contrats avec les maintenanciers par lots. Ces lots correspondent à «un nombre requis». Le regroupement par lots est déterminé par chaque commune d'après sa superficie, le nombre de villages et celui de PMH existant.

communes pilotes¹⁵. Ces chiffres sont très éloignés de 70 % visés. En vue de résoudre ce problème, la sensibilisation vise à promouvoir le recouvrement des tarifs d'eau a été déroulé par les ZAT/UAT jusqu'à la fin du projet.

Quant aux redevances que chaque AUE devra payer à la commune, plus de 70 % des AUE ont payé la redevance aux 6 communes cibles autres que communes pilotes en 2012, mais moins de 30 % des AUE des 3 communes pilotes ont réglé la redevance en 2012. En 2011 elles étaient plus de 70 % dans les communes pilotes et moins de 10 % dans les 6 communes cibles. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant :

Indicateur 2-1 : Plus de 70% des AUE des communes pilotes arrivent à payer la redevance aux communes et plus de 70% des gestionnaires parviennent à effectuer le recouvrement à 70% avant la fin de novembre 2011.	Etat d'accomplissement : La situation du règlement des redevances par les AUE des 3 communes pilotes est montrée dans le Tableau suivant :																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Communes</th> <th rowspan="2">Nbr. d'AUE</th> <th colspan="2">Nbr. d'AUE ayant réglé les redevances</th> </tr> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>18</td> <td>18 (100 %)</td> <td>0 (0 %)</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>33</td> <td>22 (67 %)</td> <td>13 (39 %)</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>29</td> <td>28 (97 %)</td> <td>9 (31 %)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>80</td> <td>68 (85 %)</td> <td>22 (28 %)</td> </tr> </tbody> </table>				Communes	Nbr. d'AUE	Nbr. d'AUE ayant réglé les redevances		2011	2012	Toéghin	18	18 (100 %)	0 (0 %)	Zorgho	33	22 (67 %)	13 (39 %)	Dapélogo	29	28 (97 %)	9 (31 %)	Total	80	68 (85 %)	22 (28 %)											
Communes	Nbr. d'AUE	Nbr. d'AUE ayant réglé les redevances																																			
		2011	2012																																		
Toéghin	18	18 (100 %)	0 (0 %)																																		
Zorgho	33	22 (67 %)	13 (39 %)																																		
Dapélogo	29	28 (97 %)	9 (31 %)																																		
Total	80	68 (85 %)	22 (28 %)																																		
Indicateur 2-2 : Plus de 70% des AUE des communes cibles de l'Oubritenga arrivent à payer la redevance aux communes et plus de 70% des gestionnaires parviennent à effectuer le recouvrement à 70% avant la fin de projet.	Le nombre d'AUE qui a réalisé le recouvrement des tarifs d'eau à plus de 70 % (recouvrement annuel minimal) est montré dans le Tableau suivant :																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Nbr. d'AUE</th> <th>AUE possédant les données valables</th> <th>AUE ayant réalisé le recouvrement à plus de 70 %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>18</td> <td>18</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>33</td> <td>29</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>29</td> <td>21</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>80</td> <td>68</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table>				Communes	Nbr. d'AUE	AUE possédant les données valables	AUE ayant réalisé le recouvrement à plus de 70 %	Toéghin	18	18	1	Zorgho	33	29	8	Dapélogo	29	21	3	Total	80	68	12													
Communes	Nbr. d'AUE	AUE possédant les données valables	AUE ayant réalisé le recouvrement à plus de 70 %																																		
Toéghin	18	18	1																																		
Zorgho	33	29	8																																		
Dapélogo	29	21	3																																		
Total	80	68	12																																		
	Etat d'accomplissement : La situation du règlement des redevances par les AUE des 6 communes cibles de l'Oubritenga autres que la communes pilotes est montrée dans le Tableau suivant :																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Communes</th> <th rowspan="2">Nbr. d'AUE</th> <th colspan="2">Nbr. d'AUE ayant réglé les redevances</th> </tr> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Absouya</td> <td>19</td> <td>0 (0 %)</td> <td>17 (89 %)</td> </tr> <tr> <td>Nagréongo</td> <td>19</td> <td>0 (0 %)</td> <td>18 (95 %)</td> </tr> <tr> <td>Loumbila</td> <td>31</td> <td>8 (26 %)</td> <td>21 (68 %)</td> </tr> <tr> <td>Ourgou-Manéga</td> <td>28</td> <td>0 (0 %)</td> <td>21 (75 %)</td> </tr> <tr> <td>Zitenga</td> <td>45</td> <td>9 (20 %)</td> <td>32 (71 %)</td> </tr> <tr> <td>Ziniaré</td> <td>50</td> <td>0 (0 %)</td> <td>40 (80 %)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>192</td> <td>17 (9 %)</td> <td>149 (78 %)</td> </tr> </tbody> </table>				Communes	Nbr. d'AUE	Nbr. d'AUE ayant réglé les redevances		2011	2012	Absouya	19	0 (0 %)	17 (89 %)	Nagréongo	19	0 (0 %)	18 (95 %)	Loumbila	31	8 (26 %)	21 (68 %)	Ourgou-Manéga	28	0 (0 %)	21 (75 %)	Zitenga	45	9 (20 %)	32 (71 %)	Ziniaré	50	0 (0 %)	40 (80 %)	Total	192	17 (9 %)
Communes	Nbr. d'AUE	Nbr. d'AUE ayant réglé les redevances																																			
		2011	2012																																		
Absouya	19	0 (0 %)	17 (89 %)																																		
Nagréongo	19	0 (0 %)	18 (95 %)																																		
Loumbila	31	8 (26 %)	21 (68 %)																																		
Ourgou-Manéga	28	0 (0 %)	21 (75 %)																																		
Zitenga	45	9 (20 %)	32 (71 %)																																		
Ziniaré	50	0 (0 %)	40 (80 %)																																		
Total	192	17 (9 %)	149 (78 %)																																		
	Le nombre d'AUE qui a réalisé le recouvrement des tarifs d'eau à plus de 70 % (recouvrement annuel minimal) est montré dans le Tableau suivant :																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Nbr. d'AUE</th> <th>AUE possédant les données valables</th> <th>AUE ayant réalisé le recouvrement à plus de 70 %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Absouya</td> <td>19</td> <td>18</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nagréongo</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Loumbila</td> <td>31</td> <td>28</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Ourgou-Manéga</td> <td>28</td> <td>28</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Zitenga</td> <td>45</td> <td>44</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>				Communes	Nbr. d'AUE	AUE possédant les données valables	AUE ayant réalisé le recouvrement à plus de 70 %	Absouya	19	18	0	Nagréongo	19	19	2	Loumbila	31	28	1	Ourgou-Manéga	28	28	1	Zitenga	45	44	1									
Communes	Nbr. d'AUE	AUE possédant les données valables	AUE ayant réalisé le recouvrement à plus de 70 %																																		
Absouya	19	18	0																																		
Nagréongo	19	19	2																																		
Loumbila	31	28	1																																		
Ourgou-Manéga	28	28	1																																		
Zitenga	45	44	1																																		

¹⁵ A titre indicatif, la proportion des AUE qui ont pu recouvrir plus de 50 % de la recette minimum a été de 37 % dans les 3 communes pilotes, de 30 % dans les 6 communes cibles autres que les communes pilotes.

	Ziniaré	50	43	6
	Total	192	180	11
Indicateur 2-3 : Plus de 70% des AUE des communes supplémentaires démarre leurs activités telles que le recouvrement de frais d'eau et la gestion financière avant la fin de projet.	Etat d'accomplissement : Le nombre d'AUE qui a démarré le recouvrement des frais d'eau (ou l'ouverture de comptes) avant octobre 2012 a été de 23 sur les 292 AUE (8 %).			

9-1-4 Etat d'accomplissement du résultat 3

Résultat 3 : En ce qui concerne la gestion et la maintenance des IH, le système d'approvisionnement en pièces détachées et celui de réparation sont améliorés.

Comme le montre l'état d'accomplissement des indicateurs détaillé ci-dessous, toutes les communes possèdent déjà des informations requises pour le changement de pièces de rechange. Les réparations simples sont exécutées par les maintenanciers avec un niveau technique supérieur aux attentes. De l'autre côté, les associations des maintenanciers ont été organisées dans les 3 provinces de la région du Plateau Central, facilitant le partage d'informations sur l'approvisionnement en pièces de rechange parmi les professionnels. Ce qui permet de dire que le système d'approvisionnement en pièces de rechange et celui de réparation des pompes sont en train d'être améliorés. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant :

Indicateur 3-1 : Les maintenanciers arrivent à répondre à plus de 60% des besoins de maintenance et de tournées de suivi demandés par les communes avant octobre 2012.	Etat d'accomplissement : Le nombre de demandes d'interventions (maintenance et tournée de suivi) de la part des communes a été de 24. Les maintenanciers ont pu répondre à toutes ces demandes.
Indicateur 3-2 : Toutes les 20 communes de la région du Plateau Central possèdent les informations nécessaires pour la la procuration de pièces de rechange (magasins, procédure de commande, etc.)	Etat d'accomplissement : Toutes les 20 communes possèdent au moins partiellement des informations liées aux coordonnées des réparateurs, prix des pièces de rechange, magasins de vente avant octobre 2012.
Indicateur 3-3 : Le délai de réparation simple est réduit à moins d'un mois.	Etat d'accomplissement : Le délai de réparation simple a été en moyenne de 5,9 jours par intervention avant octobre 2012 (la moyenne des interventions auprès des 193 AUE qui ont répondu à l'enquête sur les 270 AUE enquêtées.)

9-1-5 Etat d'accomplissement du résultat 4

Résultat 4 : Dans les 3 communes cibles du Plateau Central, le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations sont améliorés.

Dans 72 % de villages plus de 6 sur les 10 comportements en matière d'hygiène et d'assainissement ont été améliorés. Ce qui permet de dire que le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations a été amélioré. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant:

<p>Indicateur 4-1 : Le programme et les manuels de la sensibilisation et de l'éducation en matière de l'amélioration d'hygiène et d'assainissement sont élaborés.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Les matériels didactiques suivants ont été élaborés pour la sensibilisation et l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Manuel pour la formation des formateurs administratifs pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement (PHA) ; ● Guide pratique pour les animateurs villageois à l'hygiène et les enseignants sur la PHA ; ● Boîte à images de SARAR/PHAST ; ● Manuels sur les comportements en hygiène et en assainissement et la gestion des installations sanitaires. <p>Le contenu de ces matériels didactiques est effectivement exploité comme programme de sensibilisation et d'éducation pour la PHA.</p>																														
<p>Indicateur 4-2 : Dans les villages des 3 communes pilotes, plus de 600 agents s'occupant du programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ou celui de l'enseignement (enseignants, agents du centre de santé, agents chargés de l'hygiène et de l'assainissement aux services techniques, animateurs villageois) sont formés.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Les enseignants, agents de santé, agents chargés de l'hygiène des services administratifs et animateurs villageois qui ont participé aux formations de sensibilisation et d'éducation pour la PHA, au niveau des 3 communes pilotes, sont au total 973 personnes, répartis comme suit :</p> <table border="0"> <tr> <td>Formateurs administratifs en PHA</td> <td>57 pers.</td> </tr> <tr> <td>Commune de Toéghin</td> <td>165 pers.</td> </tr> <tr> <td>Commune de Zorgho</td> <td>435 pers.</td> </tr> <tr> <td>Commune de Dapélogo</td> <td>316 pers.</td> </tr> </table> <p>(Les formateurs administratifs en santé désignent les agents du MENA, du MS et du MAH au niveau provincial et communal.)</p> <p>A la question sur l'existence ou non du plan de poursuite des activités d'hygiène après la fin du projet, le nombre de villages où des animateurs villageois ont répondu positivement est comme suit :</p> <table border="0"> <tr> <td>Commune de Toéghin</td> <td>6 villages sur 10 villages</td> </tr> <tr> <td>Commune de Zorgho</td> <td>30 villages sur 31 villages</td> </tr> <tr> <td>Commune de Dapélogo</td> <td>15 villages sur 25 villages</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>51 villages sur 66 villages (77 %)</td> </tr> </table>	Formateurs administratifs en PHA	57 pers.	Commune de Toéghin	165 pers.	Commune de Zorgho	435 pers.	Commune de Dapélogo	316 pers.	Commune de Toéghin	6 villages sur 10 villages	Commune de Zorgho	30 villages sur 31 villages	Commune de Dapélogo	15 villages sur 25 villages	Total	51 villages sur 66 villages (77 %)														
Formateurs administratifs en PHA	57 pers.																														
Commune de Toéghin	165 pers.																														
Commune de Zorgho	435 pers.																														
Commune de Dapélogo	316 pers.																														
Commune de Toéghin	6 villages sur 10 villages																														
Commune de Zorgho	30 villages sur 31 villages																														
Commune de Dapélogo	15 villages sur 25 villages																														
Total	51 villages sur 66 villages (77 %)																														
<p>Indicateur 4-3 : Dans les villages des 3 communes pilotes, les activités de sensibilisation sont mises en œuvre au moins 6 fois par an par les agents s'occupant du programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ou celui de l'enseignement.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Les réalisations des activités de sensibilisation pour l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement au niveau des villages sont récapitulées dans le Tableau suivant (les chiffres indiquent le pourcentage de villages où les activités ont été menées plus de 6 fois par an) :</p> <table border="1" data-bbox="639 1395 1382 1570"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>Pas de données</td> <td>22 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>28 %</td> <td>49 %</td> <td>23 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>Pas de données</td> <td>57 %</td> <td>40 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les réalisations des activités de sensibilisation pour la PHA au niveau des écoles primaires sont récapitulées dans le Tableau suivant (les chiffres indiquent le pourcentage de villages où les activités ont été menées plus de 6 fois par an) :</p> <table border="1" data-bbox="663 1704 1406 1850"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td rowspan="3">Le début des activités en 2011</td> <td>84 %</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>52 %</td> <td>74 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>74 %</td> <td>Pas de données</td> </tr> </tbody> </table>	Communes	2010	2011	2012	Toéghin	Pas de données	22 %	0 %	Zorgho	28 %	49 %	23 %	Dapélogo	Pas de données	57 %	40 %	Communes	2010	2011	2012	Toéghin	Le début des activités en 2011	84 %	16 %	Zorgho	52 %	74 %	Dapélogo	74 %	Pas de données
Communes	2010	2011	2012																												
Toéghin	Pas de données	22 %	0 %																												
Zorgho	28 %	49 %	23 %																												
Dapélogo	Pas de données	57 %	40 %																												
Communes	2010	2011	2012																												
Toéghin	Le début des activités en 2011	84 %	16 %																												
Zorgho		52 %	74 %																												
Dapélogo		74 %	Pas de données																												

Indicateur 4-4 : Le guide pour le monitoring des activités en hygiène et l'entretien des infrastructures sanitaires est élaboré et le système de gestion des infrastructures sanitaires publiques est mis en place.	Etat d'accomplissement : Le guide élaboré est mentionné dans l'indicateur 4-1. Quant au système de gestion (suivi) des infrastructures sanitaires publiques (écoles, centres de santé, marchés, gares routières), le consensus a été trouvé sur la pratique du suivi sur les écoles et centres de santé par la structure en charge et celle sur les marchés et gares routières par les communes.																														
Indicateur 4-5 : Sur la base du guide pour le monitoring des activités en hygiène et l'entretien des infrastructures sanitaires, le suivi-évaluation sur la gestion des infrastructures sanitaires et le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement est mené dans chaque site au moins 2 fois par an.	<p>Etat d'accomplissement : Les réalisations du suivi-évaluation sur la gestion des infrastructures sanitaires et le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement sont récapitulées dans le Tableau suivant (les chiffres indiquent le pourcentage de villages où le monitoring a été mené plus de 2 fois par an) :</p> <table border="1" data-bbox="639 521 1380 638"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>78 %</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>59 %</td> <td>78 %</td> <td>93 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>62 %</td> <td>79 %</td> <td>69 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les réalisations du suivi-évaluation sur la gestion des infrastructures sanitaires et le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement au niveau des écoles primaires sont récapitulées dans le Tableau suivant (les chiffres indiquent le pourcentage d'écoles où le suivi-évaluation a été mené plus de 2 fois par an) :</p> <table border="1" data-bbox="639 801 1380 920"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td rowspan="3">Le début des activités en 2011</td> <td>95 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>94 %</td> <td>76 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>85 %</td> <td>82 %</td> </tr> </tbody> </table>	Communes	2010	2011	2012	Toéghin	78 %	100 %	100 %	Zorgho	59 %	78 %	93 %	Dapélogo	62 %	79 %	69 %	Communes	2010	2011	2012	Toéghin	Le début des activités en 2011	95 %	100 %	Zorgho	94 %	76 %	Dapélogo	85 %	82 %
Communes	2010	2011	2012																												
Toéghin	78 %	100 %	100 %																												
Zorgho	59 %	78 %	93 %																												
Dapélogo	62 %	79 %	69 %																												
Communes	2010	2011	2012																												
Toéghin	Le début des activités en 2011	95 %	100 %																												
Zorgho		94 %	76 %																												
Dapélogo		85 %	82 %																												
Indicateur 4-6 : Les infrastructures sanitaires publiques sont gérées par les populations ¹⁶ .	Etat d'accomplissement : Sur 19 centres de santé situés dans les 3 communes pilotes, les latrines sont nettoyées régulièrement dans tous ces établissements sauf un pour lequel il n'y a pas de données disponibles (95 %). Les latrines sont nettoyées régulièrement dans 89 des 91 écoles pour lesquelles les données sont disponibles parmi les 105 écoles primaires au total (85 %). Il existe par ailleurs 14 latrines placées sous la gestion des communes (5 à Toéghin, 5 à Zorgho, 4 à Dapélogo), dont les 10 de Toéghin et de Zorgho sont nettoyées régulièrement (100 %).																														

9-1-6 Etat d'accomplissement du résultat 5

Résultat 5 : Chaque Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DPAH) arrive à : effectuer le suivi-évaluation de l'état d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement : accorder des appuis-conseils aux communes.

Concernant le résultat 5, plus de 80 % des agents ont effectué en 2012 plus de 2 fois par an les activités de suivi-évaluation prises en charge par la DPAH. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant :

¹⁶ Nous adoptons ici une interprétation selon laquelle les parties prenantes regroupées autour des communes assurent la gestion et la maintenance, à la place des «populations» en tant qu'acteurs de la gestion et de la maintenance, étant donné que les infrastructures sanitaires sont gérées par les communes au niveau des installations publiques (marchés, etc.), par les centres de santé au niveau des centres de santé, par les écoles au niveau des écoles.

<p>Indicateur 5-1 : Le suivi-évaluation sur les éléments suivants sont effectué 2 fois par an par chaque DPAH à partir de 2010 : le taux de fonctionnement des IH, l'état financier des AUE, le taux de recouvrement par les gestionnaires, l'état de maintenance et de gestion des IH par les maintenanciers.</p>	<p>Etat d'accomplissement : La proportion des agents des DPAH/DRAH, ZAT/UAT qui ont réalisé le suivi-évaluation plus de 2 fois par an sur l'état de gestion des IH villageoises est récapitulée dans le Tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="635 271 1396 701"> <thead> <tr> <th>Appartenance des personnels</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DPAH/DRAH (17 pers.)</td> <td>2 pers.</td> <td>9 pers.</td> <td>13 pers.</td> </tr> <tr> <td>Toéghin (2 pers.)</td> <td>2 pers.</td> <td>2 pers.</td> <td>2 pers.</td> </tr> <tr> <td>Zorgho (3 pers.)</td> <td>2 pers.</td> <td>3 pers.</td> <td>3 pers.</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo (4 pers.)</td> <td>1 pers.</td> <td>3 pers.</td> <td>2 pers.</td> </tr> <tr> <td>Absouya (1 pers.)</td> <td></td> <td>1 pers.</td> <td>1 pers.</td> </tr> <tr> <td>Nagréongo (5 pers.)</td> <td></td> <td>4 pers.</td> <td>4 pers.</td> </tr> <tr> <td>Loumbila (6 pers.)</td> <td></td> <td>4 pers.</td> <td>5 pers.</td> </tr> <tr> <td>Ourgou-Manéga (1pers.)</td> <td></td> <td>1 pers.</td> <td>0 pers.</td> </tr> <tr> <td>Zitenga (5 pers.)</td> <td></td> <td>5 pers.</td> <td>3 pers.</td> </tr> <tr> <td>Ziniaré (5 pers.)</td> <td></td> <td>5 pers.</td> <td>5 pers.</td> </tr> <tr> <td>11 communes supplémentaires (32 pers. au total)</td> <td></td> <td></td> <td>28 pers.</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7/26 (27 %)</td> <td>37/49 (76 %)</td> <td>66/81 (81 %)</td> </tr> </tbody> </table> <p>(Le nombre entre parenthèse indique celui d'agents affectés auprès des localités en question.)</p>	Appartenance des personnels	2010	2011	2012	DPAH/DRAH (17 pers.)	2 pers.	9 pers.	13 pers.	Toéghin (2 pers.)	2 pers.	2 pers.	2 pers.	Zorgho (3 pers.)	2 pers.	3 pers.	3 pers.	Dapélogo (4 pers.)	1 pers.	3 pers.	2 pers.	Absouya (1 pers.)		1 pers.	1 pers.	Nagréongo (5 pers.)		4 pers.	4 pers.	Loumbila (6 pers.)		4 pers.	5 pers.	Ourgou-Manéga (1pers.)		1 pers.	0 pers.	Zitenga (5 pers.)		5 pers.	3 pers.	Ziniaré (5 pers.)		5 pers.	5 pers.	11 communes supplémentaires (32 pers. au total)			28 pers.	Total	7/26 (27 %)	37/49 (76 %)	66/81 (81 %)
Appartenance des personnels	2010	2011	2012																																																		
DPAH/DRAH (17 pers.)	2 pers.	9 pers.	13 pers.																																																		
Toéghin (2 pers.)	2 pers.	2 pers.	2 pers.																																																		
Zorgho (3 pers.)	2 pers.	3 pers.	3 pers.																																																		
Dapélogo (4 pers.)	1 pers.	3 pers.	2 pers.																																																		
Absouya (1 pers.)		1 pers.	1 pers.																																																		
Nagréongo (5 pers.)		4 pers.	4 pers.																																																		
Loumbila (6 pers.)		4 pers.	5 pers.																																																		
Ourgou-Manéga (1pers.)		1 pers.	0 pers.																																																		
Zitenga (5 pers.)		5 pers.	3 pers.																																																		
Ziniaré (5 pers.)		5 pers.	5 pers.																																																		
11 communes supplémentaires (32 pers. au total)			28 pers.																																																		
Total	7/26 (27 %)	37/49 (76 %)	66/81 (81 %)																																																		
<p>Indicateur 5-2 : Le suivi-évaluation sur l'état d'hygiène et d'assainissement est effectué 2 fois par an par chaque DPAH à partir de 2010¹⁷.</p>	<p>Etat d'accomplissement : La proportion des formateurs administratifs qui ont réalisé le suivi-évaluation plus de 2 fois par an sur la situation de l'amélioration d'hygiène et d'assainissement est récapitulée dans le Tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="635 869 1377 987"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>38 %</td> <td>77 %</td> <td>83 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>48 %</td> <td>95 %</td> <td>89 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>42 %</td> <td>85 %</td> <td>94 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le nombre de villages¹⁸ où le suivi-évaluation a été réalisé plus de 2 fois par an sur la situation de l'amélioration d'hygiène et d'assainissement est récapitulé dans le Tableausuivant :</p> <table border="1" data-bbox="635 1093 1377 1211"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>83 %</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>57 %</td> <td>74 %</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>42 %</td> <td>58 %</td> <td>58 %</td> </tr> </tbody> </table>	Communes	2010	2011	2012	Toéghin	38 %	77 %	83 %	Zorgho	48 %	95 %	89 %	Dapélogo	42 %	85 %	94 %	Communes	2010	2011	2012	Toéghin	83 %	100 %	100 %	Zorgho	57 %	74 %	90 %	Dapélogo	42 %	58 %	58 %																				
Communes	2010	2011	2012																																																		
Toéghin	38 %	77 %	83 %																																																		
Zorgho	48 %	95 %	89 %																																																		
Dapélogo	42 %	85 %	94 %																																																		
Communes	2010	2011	2012																																																		
Toéghin	83 %	100 %	100 %																																																		
Zorgho	57 %	74 %	90 %																																																		
Dapélogo	42 %	58 %	58 %																																																		
<p>Indicateur 5-3 : A la suite du suivi-évaluation, 70% d'appui-conseils nécessaires sont accordés suivant les moyens de chaque DPAH.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Au cas où quelque problème se trouve par suite du suivi-évaluation, les personnes concernées y compris les DPAH prennent la mesure chaque fois.</p>																																																				

¹⁷ Car le suivi-évaluation dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement n'est pas seulement assuré par la DPAH, mais aussi par les formateurs administratifs des DPEBA et des DS, nous considérons ici le suivi-évaluation faite par toutes ces parties prenantes.

¹⁸ Il arrive que les quartiers, sous-ensembles des secteurs/villages, sont comptés dans le nombre de villages constituant le dénominateur. Ce qui peut être expliqué par la taille trop importante de secteurs en question nécessitant la mise en œuvre du suivi au niveau des quartiers. Les dénominateurs sont respectivement 18 à Toéghin, 42 à Zorgho et 55 à Dapélogo.

Taux d'exécution physique par les résultats durant la mise en œuvre du projet est récapitulée dans le Tableau ci-dessous :

Tableau 9-1 Taux d'exécution physique par les résultats du projet

Résultats attendus du projet	Activités	Etat d'accomplissement	Taux de réalisation			
			1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Résultat 0 : Les indicateurs du cadre logique (PDM) sont définis.	- Réalisation de l'étude de base	- Réalisation de l'étude de base (nov. 2009 à jan 2010)	100%			
	- Sélection des communes pilotes	- Sélection des 3 communes pilotes (jan 2010)	100%			
	- Révision des indicateurs du Cadre Logique (PDM)	- Révision des indicateurs du Cadre Logique (PDM) (nov. à oct. 2010)		100%		
Résultat 1 : Le système de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques est établi dans les communes cibles conformément à la Réforme.	- Organisation de l'Atelier Régional d'information sur la Réforme	- Organisation de l'Atelier Régional d'information sur la Réforme (10 Février 2010)	100%			
	- Organisation des Ateliers Communaux d'Information sur la réforme dans les communes pilotes	- Organisation des Ateliers Communaux d'Information sur la réforme (16 au 18 Mars 2010)	100%			
	- Fixation du prix minimum de l'eau communal et inscription budgétaire pour la mise en application de la Réforme au niveau des communes pilotes	- Fixation du prix minimum de l'eau communal - Inscription budgétaire 2011 pour la mise en application de la Réforme au niveau des communes pilotes		100%		
	- Elaboration du programme, des outils et des supports de formations sur la mise en application de la Réforme	- Elaboration du programme, le manuel et les outils de formation	100%	100%		
	- Formation des élus locaux des communes pilotes sur le système de gestion des PMH et Renforcement des capacités des acteurs communaux	- Réalisation de la 1 ^{ère} session de formation (Mai 2010) - Réalisation de la 2 ^{ème} session de formation (Déc. 2010). - Réalisation de la 3 ^{ème} session de formation (Mars 2011)	100%	100%		
	- Conclusion de la Convention de la délégation de gestion des PMH entre la commune et les AUE dans les communes pilotes	- Conclusion de la Convention de la délégation de gestion des PMH (Fév. à Mars 2011)		100%		
	- Conclusion du Contrat de tournée du suivi préventif des PMH entre la commune et les maintenanciers dans les communes pilotes	- Conclusion du Contrat de tournée du suivi préventif des PMH			100%	
	- Ateliers Communaux d'Information sur la Réforme du système de gestion des PMH dans les 6 communes cibles	- Organisation des ateliers communaux d'information dans les 6 communes de la province d'Oubritenga (13 à 15 déc. 2010)		100%		

Résultats attendus du projet	Activités	Etat d'accomplissement	Taux de réalisation			
			1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
	- Formation des élus locaux des communes cibles sur le système de gestion des PMH et Renforcement des capacités des acteurs communaux	- Réalisation de la 1 ^{ère} session de formation (Mars 2011) - Réalisation de la 2 ^{ème} session de formation (Mai 2011) - Réalisation de la 3 ^{ème} session de formation (Oct. 2011)		100%		
	- Conclusion de la Convention de la délégation de gestion des PMH entre la commune et les AUE dans les communes cibles	- Conclusion de la Convention de la délégation de gestion des PMH (~ nov.2011)			100%	
	- Fixation du prix minimum de l'eau communal et inscription budgétaire pour la mise en application de la Réforme au niveau des communes cibles	- Fixation du prix minimum de l'eau communal - Inscription budgétaire 2012 et 2013 pour la mise en application de la Réforme au niveau des communes cibles			100%	
	- Conclusion du Contrat de tournée du suivi préventif des PMH entre la commune et les maintenanciers dans les communes cibles	- Conclusion du Contrat de tournée du suivi préventif des PMH est toujours en cours dans une commune			50%	83.3%
	- Ateliers Communaux d'Information sur la Réforme du système de gestion des PMH dans les 11 communes supplémentaires	- Organisation des ateliers communaux d'information dans les 11 communes supplémentaires (fév. 2012)			100%	
	- Formation des élus locaux des communes cibles sur le système de gestion des PMH et Renforcement des capacités des acteurs communaux	- Réalisation de la 1 ^{ère} session de formation (Mars 2011) - Réalisation de la 2 ^{ème} session de formation (Mai 2011) - Réalisation de la 3 ^{ème} session de formation (Oct. 2011)			100%	100%
	- Conclusion de la Convention de la délégation de gestion des PMH entre la commune et les AUE dans les 11 communes supplémentaires	- Conclusion de la Convention de la délégation de gestion des PMH (oct. 2012 à mars 2013)				100%
	- Fixation du prix minimum de l'eau communal et inscription budgétaire pour la mise en application de la Réforme au niveau des 11 communes supplémentaires	- Fixation du prix minimum de l'eau communal - Inscription budgétaire 2013 pour la mise en application de la Réforme au niveau des 11 communes supplémentaires				95.4%
Résultat 2 : Les capacités des organisations villageoises dans la	- Mise en place des AUE dans les villages des communes pilotes	- Mises en place des 80 AUE dans les 3 communes pilotes.		100%		
	- Appui à la procédure de la reconnaissance des AUE. Appui au	- Reconnaissance des 79 AUE sur 80 AUE - Appui aux activités de la gestion des PMH par AUE		70.0%	100%	

Résultats attendus du projet	Activités	Etat d'accomplissement	Taux de réalisation			
			1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
gestion et la maintenance des infrastructures hydrauliques sont renforcées.	démarrage de leurs activités par les AUE	- Suivi-évaluation des activités menées par les AUE				
	- Mise en place des AUE dans les villages des communes cibles	- Mise en place des 190 AUE dans les 6 communes cibles		100%		
	- Appui à la procédure de la reconnaissance des AUE dans les communes cibles. Appui au démarrage de leurs activités par les AUE	- Reconnaissance des 190 AUE - Suivi-évaluation des activités menées par les AUE		11.6%	100%	
	- Formation et Renforcement de capacités des AUE sur la gestion des PMH	- Formation des AUE dans les communes pilotes : - 1 ^{ère} session (Nov.-Déc. 2010) - 2 ^{ème} session (Mars - Avril 2011) - 3 ^{ème} session (jan. 2012) - Formation des AUE dans les communes cibles : - 1 ^{ère} session (Avril - Mai 2011) - 2 ^{ème} session (Nov. - Déc. 2011) - 3 ^{ème} session (Avril 2012)		100%	100%	
	- Mise en place des AUE dans les villages des 11 communes supplémentaires	- Mise en place des 288 AUE (68 du Kourwéogo et 220 du Ganzourgou) sur 292 villages ou secteurs (68 du Kourwéogo et 224 du Ganzourgou).			98.6%	99.3%
	- Appui à la procédure de la reconnaissance des AUE dans les 11 communes supplémentaires. Appui au démarrage de leurs activités par les AUE	- Reconnaissance des 290 AUE			0%	100%
	- Formation et Renforcement de capacités des AUE sur la gestion des PMH	- Formation des AUE dans les 11 communes supplémentaires : - 1 ^{ère} session (Mai-Juin. 2012) - 2 ^{ème} session (Nov. – Déc. 2012) - 3 ^{ème} session (Fév.- Mars 2013)			100%	100%
Résultat 3 : Le système d'approvisionnement en pièces détachées et celui de réparation sont améliorés.	- Etude sur les pièces détachées de PMH et les Artisans Réparateurs (AR)	- Etude sur les pièces détachées de PMH et les Artisans Réparateurs (AR) (Déc.2009 – Fév. 2010)	100%			
	- Mise en ordre des informations sur les pièces détachées de PMH et les Artisans Réparateurs (AR)	- Mise en ordre des informations sur les pièces détachées de PMH et les Artisans Réparateurs (AR) - Base de données est élaborée.	100%	100%		
	- Réunions et Ateliers des Artisans Réparateurs sur la Réforme du système de gestion des PMH	- Réunions avec les AR - 1 ^{ère} Réunion : Mai 2010 - 2 ^{ème} Réunion : Février 2011 - 3 ^{ème} Réunion : Avril 2011				100%

Résultats attendus du projet	Activités	Etat d'accomplissement	Taux de réalisation			
			1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers provinciaux des AR sur la Réforme (Oct. 2010). - 4^{ème} Réunion : Août 2011 - Organisation des ateliers provinciaux des AR sur la Réforme (Oct. 2011). - 5^{ème} Réunion : Février 2012 - 6^{ème} Réunion : Février 2013 				
	- Appui à la Reconnaissance officielle des maintenanciers	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de Base de données sur les Artisans Réparateurs - Examen des critères de la sélection de maintenancier - Délibération des 51 agréments des maintenanciers (2011) - Délibération des 25 agréments des maintenanciers (2012) 	100%	100%	100%	
	- Formation des maintenanciers	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} session : Mars 2011 - 2^{ème} session : Nov. 2011 - 3^{ème} session : Fév. – Mars 2012 - Formation aux associations des maintenanciers sur la gestion des outils et des pièces détachées : Mai 2012 		50%	100%	
		<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} session dans les 11 communes supplémentaires: Oct. 2012 - 2^{ème} session dans les 11 communes supplémentaires: Oct.-Nov. 2012 				100%
		<ul style="list-style-type: none"> - Formation recyclage sur la réforme au profit des maintenanciers de l'Oubriténga : Oct. 2012 - Formation technique au profit des maintenanciers des trois provinces : Fév. – Mars 2013 				100%
	- Appui à la mise en place des Associations professionnelles des maintenanciers	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des Associations Provinciales des maintenanciers 		33%	100%	
	- Appui à la mise en place de la Fédération des Associations des maintenanciers	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la Fédération des Associations des maintenanciers 				100%
Résultat 4 : Dans les 3 communes cibles du Plateau Central, le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des	- Elaboration du matériel pédagogique pour la sensibilisation sur l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des matériels pédagogiques de PHA : - Manuel des formateurs pour la mise en œuvre de la PEHA ; - Guide pratique pour la planification simplifiée des activités de la PHA ; - Boite à image de SARAR/PHAST ; - Guide pour le monitoring des activités en hygiène et 	100%	100%	100%	

Résultats attendus du projet	Activités	Etat d'accomplissement	Taux de réalisation			
			1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
populations sont améliorées.		l'entretien des infrastructures sanitaires.				
	- Formation des acteurs pour la mise en œuvre des activités en matière de l'hygiène et de l'assainissement	- Formation des acteurs pour la promotion d'hygiène : - Formateurs administratifs de PHA (64) - animateurs villageois en matière d'hygiène (465) - Enseignants des écoles (421) - Session de formation sur la Base de données de la PHA au profit des 13 formateurs administratifs : Avril 2012	100%	100%	100%	
	- Appui de la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène (PHA)	- Appui de la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène (PHA) en milieu rural dans les communes pilotes - Appui de la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène (PHA) aux écoles dans les communes pilotes		100%	100%	
	- Suivi-monitoring sur le changement de comportement en matière de l'hygiène	- Elaboration, amélioration et finalisation des outils pédagogiques - Elaboration et amélioration des fiches de suivi - Suivi-monitoring sur activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'hygiène (PHA) - Organisation du Concours d'excellence de l'hygiène - Mise en place d'une base de données en matière de la PHA		100%	100%	
Résultat 5 : Chaque Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DPAH) arrive à : effectuer le suivi-évaluation des activités sur l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène, et l'assainissement : accorder des appui-conseils aux communes.	- Formation et Renforcement des capacités de la DRAH/PCL en matière de la Réforme	- Formation des agents de la DRAH et des DPAH sur la Réforme - 1 ^{ère} session : Février 2010 - 2 ^{ème} session : Février 2011 - Formation des formateurs de l'atelier communal dans les 11 communes supplémentaires au profit des agents de la DRAH et des DPAH : Mars 2012 - Formation des formateurs de la formation des AUE dans les 11 communes supplémentaires au profit des agents de la DRAH, DPAH et ZAT : Mai 2011 - Formation recyclage au profit des agents de la DRAH et des DPAH : Sep. – Oct.2012	100%	100%	100%	100%
	- Examen sur les éléments du suivi et monitoring concernant l'état de l'amélioration sur l'AEPA et Elaboration des fiches de suivi	- Révision des fiches de suivi - Examen sur le système de suivi		100%		
	- Suivi-évaluation des activités par les services techniques déconcentrés	- Réalisation du suivi-évaluation des activités des AUE et communes par les services techniques (DPAH)	100%	100%	100%	100%

Résultats attendus du projet	Activités	Etat d'accomplissement	Taux de réalisation			
			1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
	d'Etat (DRAH/DPAH)					
- Stage des homologues du projet au Japon		<ul style="list-style-type: none"> - Stage au Japon pour 2 homologues du projet (Jan-Fév. 2010) - Stage au Japon pour SG/MAH et DGPV (Jan-Fév. 2010) - Stage au Japon pour 5 homologues du projet (Jan 2011) 	100%	100%		

9-2 Etat d'accomplissement de l'objectif du projet

Objectif du projet : L'état de gestion et de maintenance des IH et le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations sont améliorés dans les communes cibles¹⁹.

Le taux de fonctionnement des IH d'AEP dans les 9 communes cibles a été amélioré (excepté la commune de Loumbila²⁰), comme le montre l'état d'accomplissement de l'indicateur 1. Aussi le comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement a été amélioré comme expliqué au résultat 4. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant :

<p>Indicateur 1 : Le taux de fonctionnement des IH dans les 9 communes cibles progresse de 70% à 80%.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Le taux de fonctionnement des IH dans les 9 communes cibles est récapitulé dans le Tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="643 685 1347 972"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>2009</th> <th>Octobre 2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>89 %</td> <td>93 %</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>87 %</td> <td>98 %</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>83 %</td> <td>89 %</td> </tr> <tr> <td>Absouya</td> <td>75 %</td> <td>87 %</td> </tr> <tr> <td>Nagréongo</td> <td>86 %</td> <td>95 %</td> </tr> <tr> <td>Loumbila</td> <td>81 %</td> <td>73 %</td> </tr> <tr> <td>Ourgou-Manéga</td> <td>76 %</td> <td>98 %</td> </tr> <tr> <td>Zitenga</td> <td>80 %</td> <td>95 %</td> </tr> <tr> <td>Ziniaré</td> <td>75 %</td> <td>78 %</td> </tr> </tbody> </table>	Communes	2009	Octobre 2012	Toéghin	89 %	93 %	Zorgho	87 %	98 %	Dapélogo	83 %	89 %	Absouya	75 %	87 %	Nagréongo	86 %	95 %	Loumbila	81 %	73 %	Ourgou-Manéga	76 %	98 %	Zitenga	80 %	95 %	Ziniaré	75 %	78 %
Communes	2009	Octobre 2012																													
Toéghin	89 %	93 %																													
Zorgho	87 %	98 %																													
Dapélogo	83 %	89 %																													
Absouya	75 %	87 %																													
Nagréongo	86 %	95 %																													
Loumbila	81 %	73 %																													
Ourgou-Manéga	76 %	98 %																													
Zitenga	80 %	95 %																													
Ziniaré	75 %	78 %																													
<p>Indicateur 2 : Le système de la gestion des IH conformément à la Réforme est mis en place dans les 11 communes supplémentaires²¹.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Le nombre d'AUE constituées dans les 11 communes supplémentaires avant mai 2012 est de 288 (99 %). Finalement, le nombre d'AUE s'est élevé à 290, car encore 2 AUE ont été créés avant la fin du projet. 10 communes sur les onze 11 communes supplémentaires ont déjà passé la convention de délégation de gestion des PMH avec leurs AUE avant décembre 2012. Il s'agit d'AUE des 215 villages sur les 216 des 10 communes. (74 % sur l'ensemble)</p>																														
<p>Indicateur 3 : Le comportement des populations des communes pilotes sur les pratiques en matière de l'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (10 articles) est amélioré au moins 60%.</p>	<p>Etat d'accomplissement : Dans les 3 communes pilotes, le nombre de villages dans lesquels les pratiques en matière de l'AEP, d'hygiène et d'assainissement (10 articles) ont été améliorées de plus de 60 % est montré dans le Tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="643 1279 1347 1451"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Nbr. de villages</th> <th>Nbr. de villages améliorés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toéghin</td> <td>18</td> <td>21 (61 %)</td> </tr> <tr> <td>Zorgho</td> <td>39</td> <td>31 (79 %)</td> </tr> <tr> <td>Dapélogo</td> <td>30</td> <td>11 (70 %)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>87</td> <td>63 (72 %)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Note : Il arrive qu'on compte des sous-ensembles de villages (quartiers ou secteurs) comme villages⁴.</p>	Communes	Nbr. de villages	Nbr. de villages améliorés	Toéghin	18	21 (61 %)	Zorgho	39	31 (79 %)	Dapélogo	30	11 (70 %)	Total	87	63 (72 %)															
Communes	Nbr. de villages	Nbr. de villages améliorés																													
Toéghin	18	21 (61 %)																													
Zorgho	39	31 (79 %)																													
Dapélogo	30	11 (70 %)																													
Total	87	63 (72 %)																													

9-3 Possibilité d'atteinte du but global

La possibilité d'atteinte du but global au moment de l'étude d'évaluation finale est estimée comme suit :

¹⁹ Tandis que le volet de l'amélioration de la gestion des PMH concerne 9 communes cibles, le volet de l'amélioration du comportement d'hygiène ne concerne que 3 communes pilotes.

²⁰ La commune de Loumbila est située à proximité de la capitale Ouagadougou et l'aménagement relativement avancé du système d'adduction d'eau sur utilisation des eaux des barrages rend inutile le recours aux forages. Dans un cas comme celui-ci, la gestion et la maintenance des PMH par les habitants n'étant pas requises, le taux de fonctionnement de PMH reste naturellement bas.

²¹ On pourra juger que «le système de la gestion (...) est mis en place» si et seulement si (1) l'AUE est constituée et (2) la convention de délégation de gestion des PMH est signée entre la commune et l'AUE.

But global : Dans la région du Plateau Central, l'environnement en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement est amélioré.

La DRAH/PCL dispose déjà d'une enveloppe de 56 millions de francs CFA comme budget de contrepartie du projet. Il sera donc possible que les activités d'appui des agents vulgarisateurs des ZAT/UAT soient poursuivies pour un certain temps après la fin du projet²². Pour la période au-delà de 2014, rien n'est encore déterminé, mais la demande d'une inscription budgétaire a déjà été adressée de la part de la DRAH/PCL à la DGRE, par conséquent l'octroi du budget de l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) reste possible. Ainsi, un fonctionnement constant des PMH grâce aux activités des AUE et un accès permanent des populations à l'eau potable dans les 20 communes de la région du Plateau Central seront possibles. L'état d'accomplissement des indicateurs est récapitulé dans le Tableau suivant.

Indicateur 1 : Le taux de population pouvant se servir durablement de points d'eau améliorés passe de 70 % à 80 % avant 2015.	Ces indicateurs sont basés sur l'argument suivant : «une organisation et un dispositif de réparation sont mis en place et les AUE fonctionnent de façon adéquate» → «des pannes des PMH sont réparées immédiatement» → «le taux de fonctionnalité constante des IH est amélioré» → «les populations qui bénéficient des IH fonctionnelles de manière permanente augmentent (300 habitants par IH). Sur la mise en place de l'organisation et celle du dispositif de réparation, comme il a été expliqué concernant les résultats 1 et 3, ils sont en train d'être mis en place dans toutes les 20 communes de la région du Plateau Central. Les capacités des AUE ont été dans une certaine mesure améliorées. Mais, comme il a été expliqué concernant le résultat 2, la difficulté liée au recouvrement des tarifs d'eau persiste dans les 9 communes cibles. Les capacités restent donc toujours à renforcer. De l'autre côté, dans les 11 communes supplémentaires, les AUE viennent d'être mises en place, le vrai renforcement de capacités de ces AUE démarrera bientôt. Pour l'accomplissement des deux indicateurs, les activités d'appui aux AUE par les agents vulgarisateurs des ZAT/UAT seront indispensables même après la fin du projet. Comme expliqué ci-dessus, la DRAH/PCL dispose d'une enveloppe budgétaire pour l'application de la Réforme en 2013. Le budget de l'exercice 2014 reste encore indéterminé pour le moment, mais le maintien du budget est toujours possible. Il s'en suit que l'accomplissement des indicateurs est jugé possible dans une certaine mesure.
Indicateur 2 : Le taux de fonctionnement des IH passe de 70 % à 80 % avant 2015.	
Indicateur 3 : La situation sur l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement des populations est améliorée avant 2015.	Comme il est montré concernant le résultat 4, le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement a été amélioré dans les 3 communes pilotes, mais le déploiement de ces activités dans d'autres communes n'est ni planifié ni budgétisé. Au sein de chaque AUE, des hygiénistes sont désignés, il serait donc possible que les activités PHA soient poursuivies même après la fin du projet. Mais leurs activités sont bien limitées par rapport aux activités PHA mises en œuvre sur le résultat 4 et il n'y a pas de plan de formation des animateurs villageois par les parties burkinabé après la fin du projet. On ne pourrait pas attendre les activités PHA telles que pratiquées dans les 3 communes pilotes. L'accomplissement de l'indicateur est donc peu probable.

²² Le budget de contrepartie du projet comprend les indemnités des homologues, mais exclue les frais de mission et de carburant pour les tournées de villages par les agents vulgarisateurs. Il est donc nécessaire que ces frais soient inscrits par le MAH.

9-4 Evaluation finale

9-4-1 Résultat d'évaluation en fonction de cinq (5) critères d'évaluation

La résultat d'évaluation en fonction de cinq (5) critères d'évaluation (extrait du rapport de l'évaluation finale) mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation finale du projet est indiqué comme suite :

Tableau 9-2 Résultat d'évaluation en fonction de cinq (5) critères d'évaluation

cinq (5) critères d'évaluation	Résultat d'évaluation	Détail d'évaluation
Pertinence	élevée	<p>La pertinence est élevée, jugée du point de vue de la cohérence du présent projet par rapport à la politique de développement du gouvernement burkinabè et aux orientations de la coopération japonaise au Burkina Faso, de l'adéquation aux besoins intérieurs en accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement, ainsi que de la justesse de la conception du projet.</p> <p>Le présent projet est conçu autour de deux axes : (1) la mise en place d'un dispositif de réparation des PMH basé sur la capacité des AUE renforcée et sa collaboration avec les communes et les maintenanciers ; (2) l'amélioration du comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement, en plus on ajoute comme troisième (3) l'appui apporté par les bureaux locaux du MAH aux AUE et communes pour la promotion des activités. La Réforme consistant en l'accompagnement du transfert des compétences de la gestion des IH d'AEP aux communes qui viennent d'être mises sur pied, la conception du recours au dispositif de vulgarisation existant (agents vulgarisateurs du MAH) pour aménager un système de gestion et de maintenance des installations et renforcer les capacités des AUE et communes est judicieuse.</p>
Efficacité	élevée	<p>L'efficacité est élevée, jugée du point de vue de la possibilité d'atteinte de l'objectif du projet.</p> <p>Le dispositif de gestion et de maintenance des PMH centré sur les AUE fonctionne dans les 9 communes cibles et le taux de fonctionnement des PMH est amélioré par rapport à la période précédant l'introduction de la Réforme. D'autre part, le comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement s'est nettement amélioré dans les 3 communes pilotes. En plus, la mise en place des AUE est menée avec succès dans les 11 communes supplémentaires. Ainsi, l'étude d'évaluation finale montre que l'objectif du projet est déjà atteint à travers la mise en œuvre des activités et l'accomplissement des résultats attendus du projet.</p>
Efficiences	relativement élevée	<p>L'efficiences est relativement élevée, jugée du point de vue de l'état d'exécution des intrants.</p> <p>D'un côté, la plupart des intrants ont été mis en place conformément au planning, pour accomplir les résultats liés à la mise en place des AUE, à la mise au point d'un dispositif de réparation centré autour des artisans réparateurs, à l'amélioration du comportement des populations en hygiène et assainissement et à la pratique du suivi-évaluation par les DPAH. De l'autre côté, malgré l'achèvement du renforcement de capacités des AUE jusqu'à une certaine mesure dans les 9 communes cibles, la proportion des AUE qui réalisent le recouvrement à plus de 70 % de la recette visée représente moins de 10 %. Les capacités de gestion des AUE n'est pas satisfaisant.</p> <p>D'autre part, la Réforme consistant au transfert des compétences dans la gestion et de la maintenance des IH d'AEP aux communes, il fallait prévoir certains investissements mérités au renforcement de capacités des communes (la gestion de données sur les AUE, le traitement compTableau, etc.). Or, du fait que les communes ne s'occupent pas réellement des activités du secteur de l'eau et de l'assainissement, le rôle à jouer par les communes dans la région du Plateau Central a été limité à la passation des conventions ou des contrats avec les AUE et maintenanciers.</p>

Impact	relativement élevé	<p>L'impact est relativement élevé, jugé du point de vue de la possibilité d'atteinte du but global et des effets de répercussion.</p> <p>Les AUE fonctionnent et le taux de fonctionnalité des PMH a été amélioré au moment de l'étude d'évaluation finale. Mais, pour que la proportion des populations ayant accès aux forages et le taux de fonctionnalité des PMH soient améliorés dans l'ensemble de la région du Plateau Central en 2015, la poursuite de l'appui par les agents des ZAT/UAT aux AUE est indispensable même après la fin du projet.</p> <p>Comme effets de répercussion, le matériel didactique PHA élaboré par le projet fera l'objet d'une vulgarisation au niveau national sur l'initiative de la DGAEUE. A cet effet, la DGAEUE a organisé un atelier avec la participation des structures administratives concernées des 13 régions du pays, des PTF et ONG, etc., pour collecter le feed-back en vue d'une mise à jour sur la base du partage des informations sur le contenu et le mode d'emploi du matériel didactique en question. Le matériel didactique sera révisé sur la base du feed-back avant d'être distribué à travers le pays. Au niveau de la DGRE, les responsables, à commencer par le DG, apprécient hautement les résultats du projet et ont l'intention d'élaborer un manuel des activités de la promotion de la Réforme en révisant le manuel en cours de réalisation par le projet, afin de le vulgariser à travers le pays. Des impacts négatifs n'ont pas été observés par l'équipe d'évaluation finale.</p>
Durabilité	modérée	<p>La durabilité est modérée, jugée du point de vue du maintien de la production des effets du projet après la fin de la coopération.</p> <p>Sur le plan technique, les travaux de réparation étaient depuis longtemps pris en charge par des artisans réparateurs locaux, on ne constate pas de problèmes particuliers, y compris des améliorations techniques apportées par des formations du projet. Pour ce qui concerne le comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement, un certain changement est déjà perceptible, comme le lavage de mains, l'utilisation de latrines, le nettoyage des abords de forages, etc. Mais, à défaut de la poursuite des démarches actives des animateurs villageois, ces nouveaux modes de comportement auront des difficultés pour s'implanter durablement. Bien qu'il soit bien possible que ces comportements deviennent des habitudes, il est difficile au stade actuel d'affirmer que la durabilité est garantie.</p> <p>Sur le plan organisationnel et financier, comme décrit ci-dessus, le renforcement de capacités des AUE n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant. Le dispositif d'appui aux AUE par les communes n'est pas assez fonctionnel non plus. La durabilité organisationnelle des AUE est assurée si et seulement si la compréhension de la Réforme est partagée par les habitants. Or, il persiste toujours au sein de la plupart des AUE un certain nombre d'habitants qui n'arrivent pas à comprendre la Réforme. Parce qu'ils continuent à utiliser de l'eau sans payer autant, ils finissent par décourager les bons payeurs. Si cet état de fait perdure, les AUE auront des difficultés à recouvrir les tarifs d'eau, ce qui entraînerait des retards dans la réparation de PMH et par conséquent la rupture de l'accès à l'eau potable. L'appui des agents vulgarisateurs des ZAT/UAT est donc indispensable jusqu'à la compréhension de la Réforme par tous les habitants. Même si le budget de l'application de la Réforme (le budget des activités des agents vulgarisateurs) pour l'exercice 2013 a été obtenu par la DRAH/PCL, rien n'est encore acquis pour les exercices 2014 et après. En plus, la mise sur pied de l'administration communale demandera encore un certain temps, vu les contraintes budgétaires de l'Etat. Sous ces conditions, il est difficile au moment de l'étude d'évaluation finale de juger de la durabilité sur le plan organisationnel. Il sera nécessaire de procéder ultérieurement encore au renforcement organisationnel.</p>

9-4-2 Mesures prises en réponse aux recommandations

Quelques recommandations ont été recueillies au moment de l'évaluation finale du projet. L'état d'avancement des mesures prises en réponses à ces recommandations sont mentionnés ci-dessous :

Recommandations	Mesures prises
<p>【Partage des résultats du Projet】 Le présent Projet a apporté les connaissances utiles et nécessaires dans le processus de la mise en œuvre de la Réforme, telles que la méthodologie de la formation des AUE. Par la suite, les travaux sont déjà avancés pour résumer ces connaissances sous forme d'un manuel. Il est à espérer que les personnes concernées du Projet transmettent aux organismes concernés les informations relatives aux résultats du Projet ainsi qu'à l'établissement du manuel pour que ces connaissances soient partagées constamment avec le corps principal de la mise en œuvre de la Réforme de chaque région pour les mettre en valeur efficacement.</p>	<p>Les manuels de formation élaborés ainsi que les connaissances obtenues à travers les activités dans le processus de la mise en œuvre du Projet sont résumés et intégrés dans le manuel et les directives de maintenance et d'entretien des PMH. Une série de ces manuels ont été finalisée comme manuel-version PROGEA, à travers les ateliers tenus auxquels ont participé les homologues du gouvernement et/ou des régions en phase de l'élaboration du manuel. Par ailleurs, le dernier séminaire du Projet a été organisé le 10 avril 2013 en réunissant les personnes concernées des services de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement des administrations centrale et régionale, pour partager les résultats des activités et les connaissances obtenues du Projet et les leçons pour la réalisation de l'application de la Réforme, etc.</p>
<p>【Efforts pour assurer le budget de 2014 et après】 Comme mentionné plus haut, pour permettre les AUE d'assurer sa durabilité organisationnelle, il sera requis d'assurer les activités de sensibilisation à travers les visites de villages par les agents techniques (ZAT/UAT, etc.) jusqu'à ce que tous les habitants partagent la valeur de la Réforme et que tous les habitants capables de payer l'eau prennent l'habitude de la payer. Le budget pour l'appui aux activités des ZAT/UAT est déjà assuré pour 2013 après la fin du Projet, alors qu'il est question d'assurer le budget pour l'année 2014 et après. Il est attendu que les services et les directions concernés de l'eau, l'hydraulique, l'hygiène et de l'assainissement entre autres la DGRE font appel aux différents organismes concernés pour que le budget pour la Réforme soit assuré dans la région de Plateau Central pour l'année 2014 et après.</p>	<p>Les discussions sont en cours avec les organismes concernés, tels que la DGRE, sur la mise à disposition du budget pour le suivi de l'application de la Réforme à effectuer après l'achèvement du Projet, dans la région du Plateau Central.</p>
<p>【Motivation pour les animateurs habitants en charge de la sensibilisation de l'hygiène et de l'assainissement】 À chaque village des 3 communes pilotes, le comportement en matière d'hygiène et d'assainissement des populations a déjà changé. Pourtant, il est souhaitable que les animateurs habitants formés continuent les activités après la fin du Projet afin que le nouveau comportement en matière d'hygiène et d'assainissement soit généralisé comme l'habitude. Pour ce faire, il est souhaitable que les autorités intéressées telles que le MAH, le MENA et le MS soutiennent les activités qui maintiendront la motivation des animateurs habitants, par exemple, en organisant un concours de l'hygiène et de l'assainissement en collaboration avec l'administration communale.</p>	<p>À l'occasion de l'atelier entre les personnes concernées tenu en fin du Projet, il est confirmé que le suivi trimestriel sera continué par les formateurs administratifs comme avant pour conscientiser les animateurs habitants. Par ailleurs, il est encouragé de partager les informations sur le concours de l'hygiène et de l'assainissement déjà réalisé à la Commune de Dapélogo avec d'autres communes et d'examiner la possibilité d'organiser un tel concours sous l'initiative des communes.</p>
<p>【Élargir les activités de la PHA】 Les manuels de la PHA élaborés par le projet vont être mis à jour en prévoyant leur application dans le pays. Il sera souhaitable que les activités de la PHA soient mises en œuvre dans les autres communes de la région autres que communes pilotes et dans les autres régions en se référant à ces manuels. Concernant les activités de la PHA à mener aux écoles, il sera utile d'envisager la mise en œuvre des activités en impliquant les comités de gestion des écoles, en collaboration avec le MENA.</p>	<p>Les manuels de PHA élaboré par le projet ont été remaniés par DGAEUE en collaborant avec l'équipe de projet et ils ont été présentés et distribués aux structures qui s'occupent des activités de la PHA dans tout le pays en décembre 2012. Le projet a demandé à DGAEUE de continuer le suivi des activités. Il est difficile que DGAEUE prends des mesures de budget aux activités d'école. Mais MENA accélère la création de COGES et l'active. Et aussi la plupart de COGESs intègrent l'activité de la PHA dans son programme grâce aux enseignants et élèves.</p>

<p>【Renforcer les capacités des communes】 Pour ce qui concerne l'administration communale, des services d'eau et d'assainissement existent dans une partie des communes avec l'appui financier des PTF ou ONG. Pour le moment, le personnel dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et les activités ne sont pas pris en charge par le budget communal. La Réforme consistant à accompagner le transfert des compétences sur la gestion des IH d'AEP aux communes, il est préférable qu'à l'avenir, les structures concernées apportent leur appui pour la mise en place des services de l'eau et de l'assainissement, l'affectation de personnels et budget. A ce moment, il sera souhaitable de mettre en valeur le personnel existant, comme les points focaux détachés aux communes de la part des services centraux.</p>	<p>Etant donné que le suivi des activités des AUE et de la tournée de suivi et d'entretien des maintenanciers est poursuivi par les communes, notamment par les points focaux, le projet a demandé aux communes de continuer ces activités de suivi. Aussi, le projet a demandé aux communes de prendre les initiatives pour assurer la gestion des PMH avec les ressources existantes au niveau communal et d'envisager la budgétisation des frais nécessaires (carburant etc.) pour le suivi des activités menées par les acteurs. D'autre part, le projet a échangé avec la DGRE et les PTF sur la possibilité de la mise en place des services communaux de l'eau et de l'assainissement dans l'avenir.</p>
---	---

Chapitre 10 Leçons et recommandations pour la mise en œuvre du Projet

10-1 Ingéniosité pour la gestion de l'exécution du Projet

Dans la gestion de la mise en œuvre, le projet a fait plus d'attention à avoir la communication suffisante avec ses homologues. Il s'est efforcé de rester en contact étroit avec ses homologues des niveaux central et régional, non seulement pour partager avec elles les informations relatives aux activités du projet, mais aussi pour les impliquer constamment dans le projet, et ce du stade de l'élaboration d'un plan d'opérations jusqu'à sa réalisation, afin de susciter leur appropriation.

10-2 Leçons

10-2-1 Leçons dans l'application de la Réforme

1) Établissement d'un système de gestion des PMH conformément à la Réforme

Le PROGEA/PCL a travaillé avant sa fin de mission pour mettre en place le système de gestion des PMH conformément à la Réforme, étape par étape, par la mise en place des AUE, la signature de la convention de délégation de gestion des PMH entre les communes et les AUE, la conclusion des contrats de suivi et d'entretien des PMH entre les communes et les maintenanciers, la formation pour le renforcement des capacités de la mise en œuvre des acteurs concernés, etc. Il est considéré qu'au travers d'une série des activités, le cadre de système de gestion des PMH a été établi dans la Région du Plateau Central.

Cependant, beaucoup de monde réagissent toujours de façon négative, sans avoir de connaissance suffisante, sur les principes de la Réforme, à savoir le système intégré du service de l'eau à l'échelle villageoise, la clarification de rôles et de responsabilités des acteurs dans la gestion des PMH à travers le convention de délégation entre les communes, les AUE et les maintenanciers. En outre, la compétence a été transférée aux communes en tant que la maître d'ouvrage en 2009 et que les communes sont elles-mêmes les nouveaux organismes nés en 2006, il est indispensable que les communes déploient ses efforts à moyen et long terme pour apprendre et généraliser le mécanisme de la Réforme pour laquelle les démarches administratifs complexes sont nécessaires. Étant donné que le PROGEA/PCL est un projet qui promouvoir le changement de comportements et le renforcement des capacités des acteurs sur l'application de la Réforme et la PHA, cela prend du temps jusqu'à ce que l'on ressente le changement de comportements des acteurs. Pour ce faire, il est requis d'avoir plus de temps et plus de soutiens.

2) Appui et monitoring pour l'application de la Réforme par les services techniques en charge de l'eau

Dans le cadre du PROGEA/PCL, les techniciens des DRAH/DPAH ainsi que les ZAT/UAT ont appuyé et effectué le monitoring des activités des communes et AUE. Le projet s'est efforcé d'apporter des améliorations dans la gestion des PMH, en découvrant immédiatement les problèmes au travers de ces activités de suivi-monitoring, puis en examinant et prenant les mesures adéquates contre ces problèmes. Le fait d'impliquer lesdits acteurs dans le processus de l'application de la Réforme dès le début du projet a permis aux acteurs d'obtenir des connaissances et expériences riches en matière de gestion des PMH. Cela aura apporté un grand impact en termes de renforcement des capacités et de formation des ressources humaines des organismes administratifs chargés de l'AEP.

D'autre part, ces activités d'appui aux communes et AUE ainsi que le monitoring ayant été réalisés par le soutien du projet, il sera demandé à la DRAH d'assurer le budget nécessaire, même après l'achèvement du projet, afin d'assurer l'appui et le monitoring de façon continue.

3) Activités de gestion des PMH par les communes

Dans le cadre du PROGEA/PCL, les communes sont placées comme l'acteur primordial qui joue dans la réussite de l'application de la Réforme. À cet effet, le projet a travaillé pour renforcer la capacité des communes à travers les ateliers et les formations destinés aux personnes concernées des communes. Cependant les communes restent toujours incapables de garantir, par elles-mêmes, la gestion des PMH. Une partie des communes exercent les activités de gestion des PMH sous leur propre initiative avec le soutien technique des DRAH/DPAH, tandis que face à de telles activités la plupart des communes restent toujours passives.

Les communes joueront un rôle très important pour généraliser le système de gestion des PMH et pour gérer les PMH de façon durable, même après la fin des activités du PROGEA/PCL. Les communes doivent assumer leur propre responsabilité et apporter positivement leur soutien aux acteurs, pour que les AUE et les maintenanciers de pompes, en particulier, avancent les activités de gestion des PMH tout en maintenant leur motivation. Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir davantage la compréhension des personnes concernées des communes sur les activités de gestion des PMH et en même temps d'accélérer leur implication positive dans les activités au travers du suivi par les organismes administratifs chargés de l'eau.

4) Activités de gestion des PMH par les AUE

Au travers des activités du projet, 558 AUE au total ont été mises en place dans tous les 20 communes de la région du Plateau Central. Les capacités de chaque AUE sont renforcées par les formations et le suivi des activités. Les activités de gestion des PMH conformément à l'application de la Réforme sont mises en œuvre à chacun des villages. Cependant dans quelques villages, certains habitants refusent toujours la participation au nouveau système de gestion des PMH ou ne comprennent pas assez le système. Le refus des habitants pour la participation au système s'explique comme suit :

- La maintenance et l'entretien seront assurés par chaque village dans le système intégré de gestion des PMH, tandis qu'elle était assurée pour chaque PMH par l'ancien système de gestion. Lorsque les habitants sont peu conscients de la nécessité de se collaborer entre les quartiers des villages, ils s'opposent vivement à ce que les AUE procèdent à la gestion des PMH tout en unifiant, notamment le paiement de prix de l'eau et la mutualisation du fonds ;
- Dans les villages où sont survenus les conflits entre les quartiers ou les quartiers de village réclamant leur indépendance, il existe de fortes objections à la gestion des PMH par les villages ;
- La défiance à l'égard du gouvernement et des communes est l'une des raisons du refus de la participation au système de gestion des PMH. Beaucoup d'habitants doutent toujours si la redevance versée aux communes par les AUE soit utilisé pour les tournées de suivi faite par les maintenanciers.

Pour généraliser le système de gestion des PMH conformément à l'application de la Réforme, il est important que toutes les acteurs concernés se mettent d'accord avec les objectifs de la Réforme et y participent de façon positive. En outre, du fait que le système de gestion des PMH se déroulera à chaque village, non à chaque PMH comme avant, et qu'il sera requis d'assurer davantage la transparence dans la gestion de fonds, le système sera à la fois plus rigoureux et plus compliqué. C'est ainsi qu'il ne sera pas facile d'apprendre une approche de gestion pour les AUE composées des habitants des villages dont beaucoup sont analphabètes. De ce fait, il est nécessaire de renforcer sans cesse la sensibilisation des habitants ainsi que le suivi des activités des AUE dans le but d'obtenir la compréhension et la confiance des habitants.

5) Organisation des maintenanciers et artisans réparateurs, et renforcement de leurs capacités

En tant qu'activités pour l'amélioration de réparation des PMH dans la région, le projet a organisé les maintenanciers et renforcé leurs capacités. Pour le renforcement des capacités, la session de formation sur l'application de la Réforme et la session de formation technique ont été réalisées. Les participants ont démontré un niveau de compréhension élevé dans la formation technique, car il s'agissait d'approfondir les connaissances et l'expérience déjà acquises en matière de réparation des pompes. Par contre, il fut très difficile pour eux de comprendre tout le contenu abordé dans la formation sur l'application de la Réforme, qui comprenait des sujets difficiles tels que les contrats de tournées de suivi et d'entretien des PMH et les procédures du recrutement des maintenanciers. Il fut donc très pertinent d'organiser une formation complémentaire pour réviser le contenu de la formation, car cela a permis à un grand nombre de participants de comprendre la matière qu'ils n'avaient pas parfaitement assimilée la fois précédente. Compte tenu du niveau d'alphabétisation des

maintenanciers, il est ainsi plus efficace de leur offrir l'occasion de réviser la matière en organisant une formation complémentaire à la formation sur l'application de la Réforme.

Par ailleurs, lors de la formation technique réalisée la 4ème année, la planification et la réalisation ont été confiées à l'initiative des associations des maintenanciers, avec le soutien du projet. Des maintenanciers ayant d'expérience jouaient le rôle des formateurs, avec la participation de l'agent de la DPAH à titre de superviseurs. Cette expérience ayant permis aux maintenanciers d'obtenir une plus grande confiance en eux-mêmes et de renforcer leur unité, on s'attend à ce que les associations puissent encore, dans le futur, planifier elles-mêmes des formations pour partager les connaissances et les expériences acquises.

En ce qui concernant l'organisation des maintenanciers, le projet a favorisé sa revitalisation en restructurant les associations des maintenanciers, qui n'étaient pas suffisamment fonctionnées. Il en a résulté une expansion du réseau des maintenanciers qui rend désormais possible le partage des connaissances techniques (par exemple, dans le cas d'une panne de pompe difficile à réparer, un maintenancier peut appeler un maintenancier chevronné pour lui demander des instructions sur la façon d'effectuer la réparation). Par ailleurs, la création de la fédération régionale des associations de maintenanciers du Plateau Central, qui regroupe les associations de trois provinces afin de promouvoir les échanges et la collaboration, a mené à un sens accru de la solidarité entre maintenanciers, à plus d'autonomie et à une plus grande capacité d'expression. Il est significatif, à ce propos, que les maintenanciers qui travaillaient seuls avant la réalisation du projet ont acquis de l'influence en tant que membres d'une organisation de niveau régional.

6) Amélioration d'un système de fourniture des pièces détachés

Afin d'améliorer la fourniture des pièces détachés permettant d'intervenir rapidement lors des pannes des PMH, le projet a aménagé un système dans lequel l'association des maintenanciers constitue le point de vente des pièces. Le projet a fourni les pièces détachées nécessaires comme le roulement initial, mais par la suite ce seront les maintenanciers qui auront la responsabilité d'assurer le renouvellement des stocks de pièces, et comme la sélection des pièces adéquates se fera sur la base des connaissances techniques acquises, on peut s'attendre à ce que l'on utilise désormais moins de pièces irrégulières de mauvaise qualité pour l'exécution des réparations. De plus, un barème de prix des pièces détachés ayant été élaboré, il y aura désormais peu de désaccords avec l'AUE concernant le prix des pièces lors des réparations, puisque les prix seront unifiés au niveau provincial. En ce qui concerne l'approvisionnement en pièces, en termes de délais et de disponibilité, il ne sera plus nécessaire de se rendre à Ouagadougou pour se procurer les pièces ; la réduction du temps nécessaire à l'exécution des réparations s'en trouvant réduite, on peut affirmer que ce cadre de fourniture de pièces détachées au niveau des associations de maintenanciers de la province s'avérera efficace.

Par contre, la plupart des maintenanciers ne maîtrise pas bien les tâches administratives. Bien que le projet ait réalisé une formation sur la gestion des stocks et la gestion des fonds, certaines associations n'utilisent pas correctement les outils de gestion. Il sera donc nécessaire d'améliorer le mode d'utilisation des outils de gestion en tenant compte des capacités réels de chaque association.

Par ailleurs, dans le projet les informations relatives au barème de prix des pièces détachées étaient partagées avec les communes et avec l'AUE, mais il se peut que ces dernières éprouvent de l'insatisfaction si le partage d'information s'avère insuffisant à l'occasion des futures révisions ou modifications périodiques des prix. Par conséquent, il est extrêmement important que l'information continue d'être partagée entre la commune, l'AUE et les maintenanciers.

10-2-2 Leçons dans les activités de la PHA

1) Collaboration entre plusieurs Ministères concernés

Dans les activités de la PHA, le projet a adopté les deux (2) approches, à savoir la PHA en milieu rural et la PHA en milieu scolaire, en tant qu'approche visant à apporter des améliorations de l'hygiène et de l'assainissement au niveau communautaire. À cet effet le projet a nommé, dans le cadre de ces approches, 4 superviseurs (les points focaux de la DRAH, de la DREBA et de la DRS) en collaboration avec les experts japonais, et mené les activités avec les agents des services techniques concernés aux niveaux provincial et communal.

Les agents des MAH et MS de niveau communal ont souvent le contact avec les habitants à travers leurs activités quotidiens et comprennent la situation sur le terrain. Tout particulièrement les agents de la santé travaillent pour les activités de sensibilisation et les campagnes, non seulement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, mais aussi dans l'ensemble des secteurs de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement. Si bien qu'il est très efficace d'impliquer ces agents dans les activités et de collaborer avec eux afin d'améliorer la situation de l'hygiène et de l'assainissement dans le milieu rural. D'autre côté, l'importance de la santé et de l'hygiène est de plus en plus connue dans le secteur éducatif. Par exemple, les sujets sur la santé et l'hygiène sont traités dans le cours moral d'une part, et le club de santé composé des élèves et enseignants est mis en place pour se charger de l'aménagement de l'environnement d'hygiène et d'assainissement scolaire d'autre part. Les élèves sont donc très conscients sur la question de l'hygiène. Il est très utile d'impliquer dans les activités les établissements scolaires qui donnent l'enseignement aux enfants responsables de l'avenir.

Par suite du projet durant 4 ans, il est jugé que les activités par les 2 approches ont fait de l'effet. Elles ont apporté et stimulé les effets à des familles par des élèves, à des populations voisines par des familles dans de différentes relations. Selon l'interview faite auprès des habitants, beaucoup d'entre eux se sentent vivre sains et rétablis de maladies telles que la diarrhée, et, partant, les dépenses des frais médicaux sont réduites.

De tels résultats ont été obtenus grâce aux agents des services techniques qui se sont collaborés à tout le niveau régional, provincial et communal.

2) Méthode pour l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et son exploitation

Le projet a effectué le suivi régulier sur l'état de l'amélioration des comportements en matière d'hygiène des habitants et des élèves par les formateurs administratifs formés. Le projet a utilisé l'approche SARAR/PHAST dans les activités de sensibilisation sur le terrain, puis il a élaboré et utilisé, pour le monitoring, une fiche constituant de 10 articles sur les comportements de l'hygiène, en se référant aux figures qu'a utilisées ladite approche. Le changement de comportements est indiqué en 3 étapes sur chacun des articles dans cette fiche, à l'aide de laquelle le suivi a été effectué trimestriellement. Cette méthode permet de mesurer le changement de comportements, de façon quantitative. Les résultats des activités effectuées au démarrage du projet et ceux de la fin du projet ont été comparés pour procéder à une analyse. Cette comparaison permet de comprendre facilement dans quels comportements en matière d'hygiène favorables sont en train d'être ancrés dans l'habitude et dans quel article demeurent les problèmes, etc. En même temps, les résultats prouvent que la sensation réelle que les habitants ayant fait des efforts pour améliorer les comportements ont obtenue eux-mêmes à travers les actions de PHA est confirmée dans la pratique.

La fiche de suivi-monitoring reste à améliorer. Les points de l'amélioration sont les suivants :

- Simplifier sur le traitement de l'eau : il est difficile pour les populations d'acheter le produit de la désinfection de l'eau. A cet effet, il est recommandé à mentionner simplement dans la fiche « sans traitement » et « la filtration ou la désinfection » ;
- Ajouter « Durée de conservation de l'eau » et « Période de remplacement de l'eau dans le récipient » ;
- Distinguer « Lieu de défécation » et « Type de latrine » afin d'éviter la confusion au niveau des encadreurs chargés de monitoring ;
- Préciser la cible et le lieu de l'animation : le monitoring est mené dans chaque classe au niveau des écoles. Par contre, le monitoring est effectué par l'échantillonnage au niveau des villages. Donc les cibles (participants de l'animation) et le lieu (quartier) sont différents à chaque monitoring. Il est difficile à mener le monitoring dans tous les quartiers de village. Toutefois, pour avoir les données fiables sur le changement de comportement, il est souhaitable que le monitoring soit effectué dans le même lieu (quartier).

En améliorant la fiche de suivi-monitoring, elle sera plus utile pour mesurer quantitativement le changement de comportement donc les résultats sont difficile à visualiser et à ressentir dans le court terme.

3) Motivation des animateurs villageois

Les activités quotidiennes ont été réalisées par les enseignants et les 5 animateurs villageois, qui sont les acteurs impliqués de la PHA. Étant donné que l'éducation sur l'hygiène fait partie du curricula scolaire, les enseignants peuvent continuer à donner l'enseignement sur l'hygiène dans leurs activités quotidiennes. Si bien qu'il n'y a pas de problème particulier en matière de motivation et/ou durabilité. Par contre, les animateurs villageois travaillent comme volontaires, de plus les activités les demandent de grandes endurance et patience. Il était ainsi question de maintenir la motivation des animateurs depuis le démarrage du projet. Pour faire face à cette question, le projet a visé à encourager les activités des acteurs (animateurs villageois et enseignants), en réalisant les monitorings trimestriels par les formateurs administratifs et en organisant un concours excellence d'hygiène dans le village et/ou les écoles. Les acteurs ont hautement apprécié le concours excellence d'hygiène. Ce qu'obtiennent les acteurs par le fait que les gens autres que les villageois (personnes concernées des communes, des services techniques, etc.) apprécient leurs propres activités n'est jamais négligeable. Il y a toujours des difficultés sur le terrain, avant que les résultats définitifs obtenus au bout de 4 ans du projet dans l'amélioration des comportements de l'hygiène (baisse de la morbidité des maladies d'origine hydrique, vie saine, etc.) ne soient ressentis réellement par les acteurs. Si bien qu'il n'est pas faux de dire que la mise en œuvre de suivi-monitoring des activités par le projet et les services techniques agit sur les activités ultérieures. Du fait que l'amélioration de comportements en matière d'hygiène dépend finalement de la conscience de chacun, il est important de mieux stimuler la conscience des personnes intéressées sans les imposer et il est efficace de leur donner des opportunités pour qu'ils soient conscients d'être « vus » et « évalués ».

Par ailleurs, le projet a distribué aux animateurs un badge attestant qu'ils sont animateurs en hygiène formés par le projet. Ce badge était très apprécié et a servi à mieux motiver les animateurs. C'est un moyen qui a apporté des effets sans compter sur l'argent.

10-3 **Recommandations**

1) Renforcement du système de la mise en œuvre n au niveau communal pour l'application de la Réforme

Le projet a visé à promouvoir l'application effective de la Réforme dans la région du Plateau Central par les formations et/ou l'appui aux activités pour les communes, les AUE et les maintenanciers. Parmi les différents acteurs étant impliqués dans l'application de la Réforme, c'est les communes qui doivent jouer le rôle primordial. Toutefois, le dispositif communal est fragile sur tous les aspects que sont les ressources humaines et financières. Elles n'assurent forcément pas l'appropriation et l'initiative de façon satisfaisante même pour la compétence transférée en rapport avec les secteurs de l'AEPA y compris l'application de la Réforme.

Pour permettre les communes d'agir sous leur initiative en se concentrant sur des programmes de l'AEPA dans le cadre de la décentralisation, il est requis d'assurer la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs communaux, le recrutement et la formation des personnels en charge de l'AEPA, ainsi que le transfert de la compétence effective sur l'aspect financier.

2) Amélioration et aménagement des institutions sur l'application de la Réforme

Dans le processus de l'application de la Réforme dans la région du Plateau Central, il s'est avéré qu'il existe les différents problèmes sur le plan institutionnel et/ou des procédures administratives, dans le système de reconnaissance des AUE, la budgétisation pour les communes, la mise en œuvre du contrat de suivi et d'entretien des PMH entre les communes et les maintenanciers, etc. Face à de tels problèmes, le projet s'est efforcé de les résoudre un par un, en collaboration avec les services techniques concernés de la région.

Il est indispensable de faire l'aménagement et l'amélioration institutionnels en collaboration avec la DGRE tout particulier, et les services centraux concernées telles que le MEF, le MATS, afin de généraliser l'application de la Réforme à l'échelle nationale dans l'avenir.

3) Examen du système d'appui du ministère en charge de l'AEPA

En janvier 2013, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH) ayant exercé sa juridiction dans des programmes de l'AEPA, et le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) ont été créés. Le PROGEA/PCL est établi le cadre de l'appui aux communes par les DRAH/DPAH ainsi que du suivi et de l'appui aux activités des AUE axés sur les ZAT/UAT. Il est prouvé que ce cadre d'exécution est très efficace dans la mise en œuvre de la Réforme.

Toutefois, au cas où les ressources humaines ayant joué le rôle principal dans l'application de la Réforme seraient respectivement affectées ailleurs sous la juridiction des divers départements ministériels, il serait difficile d'identifier le système et la responsabilité dans l'appui technique au système de gestion des PMH à travers les activités du projet. Heureusement que le présent projet a renforcé de façon globale les capacités des personnes concernées qui s'occupent de l'application de la Réforme et des activités de la PHA, les ressources humaines ayant été formées par le projet resteront à tous les services. Cependant, pour généraliser les résultats du projet et les développer davantage, il est nécessaire que ces ressources humaines continuent les activités en se collaborant de façon organique et tout en maintenant le dynamisme, et il est urgent d'aménager un tel système, ce qui a été confirmé de nouveau avec le gouvernement burkinabé.

Ainsi la réorganisation des ministères ainsi que le remplacement du personnel homologue sont inévitables pendant l'exécution du projet. De ce fait, il est recommandé de prêter suffisamment d'attention à ce point au moment de la mise en œuvre du projet.

4) Révision du contrat de suivi et d'entretien des PMH entre les communes et les maintenanciers

Outre la tournée de suivi et d'entretien des PMH, le contrat signé entre la commune et les maintenanciers comprend aussi, à la charge de l'AUE, les réparations et l'approvisionnement en pièces détachés. En fait, seules la tournée de suivi est confiée et payée par la commune, car c'est l'AUE qui adresse les demandes et paye aux maintenanciers pour les réparations et l'approvisionnement en pièces. Par conséquent, le paiement des frais de réparation et des pièces ne concerne pas directement la clause du contrat. Le contrat actuel est par ailleurs très difficile à comprendre pour les maintenanciers dont le niveau d'alphabétisation est peu élevé. Le PROGEA/PCL souhaiterait que le contrat type soit révisé de sorte que le contrat ne comprenne que les tournées de suivi, et que les réparations et l'approvisionnement en pièces détachés fassent l'objet d'un échange de notes entre la DRAH et les maintenanciers.

Le suivi que le projet a effectué sur le travail de tournée de suivi par les maintenanciers a fait ressortir que ceux-ci déposaient bien leur rapport après l'exécution, mais recevaient souvent le paiement de la commune avec un certain retard. Bien que le contrat spécifie que la commune doit payer les maintenanciers dans les deux (2) semaines qui suivent la remise du rapport, ce délai n'est pas respecté dans la réalité et cela affecte le moral des maintenanciers. Le projet propose donc que les termes du contrat qui ne correspondent pas à la réalité soient révisés.

5) Mesures à prendre concernant le niveau d'alphabétisation des maintenanciers.

Bien que quelques maintenancier soient scolarisés, la plupart entre eux est peu scolarisé et ne peuvent pas lire le français. La documentation française distribuée dans le cadre du projet a donc été redistribuée après avoir été traduite en moré. Le contenu de la formation sur l'application de la Réforme réalisé lors du projet n'ayant par ailleurs pas été complètement compris, il faudra fournir d'autres occasions d'en approfondir la compréhension. Pour les maintenanciers illettrés, l'utilisation des documents de la Réforme est extrêmement difficile, et le fait que la langue utilisée soit le français complique encore davantage la situation. Il est donc souhaitable que l'on reconnaisse l'usage de la langue locale (par exemple, le moré) en plus du français pour remplir les fiches de suivi des PMH utilisées lors des tournées de suivi et d'entretien.

Le nouveau système de gestion des PMH nécessite l'élaboration de nombreux documents, ce qui représente une très lourde charge de travail pour les maintenanciers qui ont du mal à lire et à écrire. Dans la situation actuelle, où un grand nombre de maintenanciers sont illettrés ou ne maîtrisent que la langue locale, le projet se trouve la nécessité de l'alphabétisation des maintenanciers.

6) Développement de la PHA impliquant des différents ministères concernés

La PHA impliquant des différents ministères concernés était efficace durant le projet. Il est évident que la collaboration entre de différents ministères est indispensable puisque la PHA est une question transversale. Bien que le MENA et le MS ne soient considérés que comme « organismes concernés » dans le cadre du présent projet, les rôles qu'ils ont joués étaient non négligeables. Les agents étaient en très étroit contact entre eux dans ces deux (2) ministères qui étaient « organismes concernés ». Par contre, il est de fait que les services centraux n'avaient pas pris l'initiative de façon aussi positive que ceux du MAH qui est le principal homologue du projet.

Il est naturel que le MAH qui se charge de « l'AEPA » soit considéré comme homologue principal du projet, car le présent projet attache de l'importance au secteur de « l'AEPA » sans être spécialisé en « assainissement ». Toutefois, pour le cas d'un projet, qui vise la PHA autour de point d'eau suite à l'accomplissement des objectifs globaux et spécifiques, les différents départements ministériels devront s'efforcer de travailler en commun. Sans ces efforts, il deviendra très difficile d'atteindre les objectifs. De ce fait, il est très important de s'adresser également aux « organismes concernés » à travers les activités du projet, afin de les rendre conscients de la même responsabilité que l'organisme homologue.

7) Valorisation des ressources humaines formées

Comme mentionné dans les leçons, les personnes extérieures de villages (personnes concernées des communes, agents administratifs, etc.) seront demandés à visiter voir la situation de villages de façon régulière afin d'assurer la continuité des activités et de motiver les animateurs villageois qui participent aux activités comme volontaire. À cela s'ajoute, tout en tenant compte de la situation actuelle où les PTF interviennent activement dans le domaine de l'assainissement, le fait de présenter les ressources humaines formées par le projet à d'autres PTF permettra d'améliorer davantage la conscience des lesdites ressources humaines de la PHA et de mieux encourager l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement.

Dans la commune de Dapélogo, l'un des trois (3) communes pilotes, le concours excellence d'hygiène a été organisé sous l'initiative du maire en dehors des activités du projet. Il est attendu que d'autres communes prennent une telle initiative pour dynamiser les activités.

Par ailleurs, récemment le soutien est apporté positivement dans le domaine de la PHA au Burkina Faso et les PTF forment eux-mêmes les acteurs de la PHA. Les ressources humaines ayant été formées dans le cadre du projet de l'UNICEF sont engagées comme acteurs pour la mise en œuvre du présent projet. Il est efficace et efficient pour le côté de PTF de profiter de ressources humaines disponibles, et en même temps cela permet aux acteurs tels que les animateurs d'avoir confiance en soi. De ce fait, il est prévu que le système permettant de profiter de ces ressources humaines formées sera recherché dans le domaine de l'hygiène à l'avenir. Un tel essai est déjà lancé dans la commune de Toéghin ainsi que la commune de Boussé dans la Province de Kourwéogo. Il est attendu qu'un tel effort contribuera à accélérer les activités de la PHA au Burkina Faso.